

Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

HISTOIRE
DV ROY LOYS
DOVZIESME, PERE
DV PEUPLE,

14339

Par Mess. CLAYDE DE SEISSEL, &c.



A PARIS,

Chez Jacques DV PVY S. à la Samaritaine.

M. D. LXXVII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

E. Serard & Co

L'AVTHEVR AV ROY

Loys douziesme.



Tous hommes mortelz, Tres-chrestien
& tres-excellent Roy, par naturelle
inclination appetent en ce mode gloi-
re & honneur, comme la chose plus
digne, plus desirable, & plus excellen-
te que lon puisse acquerir en ceste vie
transitoire & lubrique, pourtant que tous autres biens
mondains & caduques, soient de nature ou de fortune,
apres la dissolution de nostre corps sont euanoüys & dia-
tout perduz. Mais la gloire seule qui demeure imprimée
en la fantaisie des hommes, faict ceux qui l'ont meritée
& acquise tellement immortelz, qu'apres leur decez on
recite & ramentoit leurs loüables & vertueuses œuures
aux suruiuans, pour les instruire & adresser à les ensuy-
uir. Et fut iadis ladicte gloire tant estimée, qu'aucuns
Philosophes & sçauans hommes, non ayans la parfaicte
congnoissance de Dieu, ne de la vie eternelle, ont mis en
icelle, & colloqué le souuerain bien & la felicité. Et ve-
ritablement es choses humaines, i'estime qu'il n'en y ait
point de plus grand, ne que plus lon doine desirer, que
d'estre en toutes vertuiz si accoply, que sa vie, ses œuures,
& ses actions soient exemplaire & enseignement aux
autres. Car certainement ceux qui ont eu ceste grace, &
laisé ce tresor, sont par trop plus à estimer & loüer que
ceux qui ont par force & par armes acquis grās royaumes
& prouinces, ou faict autres choses merueilleuses, pourtant
que d'iceux la renommée & recordation en est detestable,
sinon pour autant que la vertu à leurs faictz accopagnez.

EPISTRE

dont aduient que tous conquereurs & puissans hommes, si lon distraict & reiecte de leurs victoires & conqueste l'opinion & la couleur de vertu, sont appellez tyrans, & repetez meschans & lasches: & si ils sont par aucuns louez & magnifiez, c'est sous couleur de iustice, de prudence, de hardiesse, de clemence, de magnanimité, ou d'autre vertu morale & heroique. Il n'est besoin en alleguer exemple ne auctorité: car il n'est homme raisonnable qui ne l'entende, & les liures en sont tous pleins. Parquoy entre autres les grans Princes & gens constituez en excellentes dignitez, bien doiuent tascher & desirer sur toutes choses terriennes acquerir par œuures vertueuses, & laisser par loüable memoire à leur posterité si grand & inestimable tresor d'honneur & gloire, fuir & escheier les vices & faictz execrables dont ils acquierent mauuaise & infame renommee, tât pour ce que leur vie est à tous leurs subiects exemplaire pour le temps qu'ils regnent & dominant: car tous la voyent, & se parforcent l'ensuyure pour leur complaire & par ce moyen deuiennēt par succession de temps pour la plus part semblables à eux. Comme aussi par ce qu'apres leur mort leur nom & la remembrance de leurs faictz donne à tous viuans reigle & loy pour les ensuyure, s'ils sont trouuez bōs & loüables, à leur gloire & recommandation perpetuelle, & pour les eniter & fuyr s'ils sont trouuez meschans & infames à leur perpetuelle detestation & vitupere. A ceste cause, Sire, a esté introduit anciennement & permis de louer & commander les vertuz des Emperours, des Roys & autres Princes en leur propre presence & en public, pour les inciter & stimuler à perseuerer en œuures bonnes & vertueuses, de plus en plus, quand ils entēdent icelles ainsi estre prisees & magnifiees en eux sans adulation, & delaisser & abhominer les mau-

uaises, s'ils s'en congnoissent ent'achez. Et les plus modestes & vertueux l'ont souffert & enduré: car cela profite tant à eux qu'aux autres. Et les mauuais on ne les sçauroit plus bonnestement châstier: aussi ne l'endureroient-ils pas, que de louer les vertuz: les leur attribuant, dont ils se congnoissent auoir les vices contraires à icelles, en quoy nul ne les peut deceuoir. pourtât que leur conscience en est le vray iuge. Pour ces raisons, Sire, & que i'ay apperceu & cõgneu vostre vie depuis vostre regne & voz faictz estre de sorte, que la memoire d'iceux peut non pas seulement perpetuer vostre nom par tout le monde, mais encores estre exemplaire à voz successeurs & autres Princes. Aussi que i'ay veu & ouy qu'aucuns enuieux de vostre gloire, ou trop affectez à celle d'aucuns voz predecesseurs, blasmoient en vous ce qu'ils deuoient louer, ie me suis traouillé de faire vn discours de la vie & des gestes de vosdicts predecesseurs, & de la felicité ou infelicité de leurs regnes, & pareillemēt des vostres, afin que lon en puisse faire parangon & comparaison, & iuger à que plus est deu de gloire & de louange. Si m'a semblé pouuoir bien prouuer & iustifier que vostre Royaume a esté & est en toutes choses mieux traicté & plus heureux de vostre regne que de nul de vosdicts predecesseurs. Et pour ce plusieurs choses y a dõt bien peu de gens ayent si particuliere congnoissance, iacoit que la renommée commune en iuge en general, pourtant que i'ay faict extreme diligence, & me suis soigneusement enquis du tout, i'ay bien voulu tant pour le confort de voz subiects, que pour l'admonnestement de tous autres Princes, & afin que chacun congnoisse que vostre Royaume est non pas seulement doié de force, de puissance & de richesses, mais de iustice & de police, rediger par escript ce que i'en ay veu & trouué,

EPISTRE DE L'AUTHVR.

qui meriteroit bien vn plus grand sens, & vne eloquence plus exquise, tant pour reciter les hauts faictz de vosdicts predecesseurs & les vostres, comme pour en faire vray & seur iugement. Mais à tout le moins i'auray donné matiere à tous autres gens d'entendement d'en enquerir plus diligemment, & d'en parler plus hautement & elegamment: & à vous, Sire, d'en faire le vray iugement: car combien que ie n'aye dict de vous chose que ie ne cuide veritable (aussi suis-ie certain que ne m'en estimeriez pas mieux) toutesfois si en vous louant de quelque vertu ie me suis plus estendu & en ay parlé plus diffusément que vostre conscience ne vous iugera (ce toutesfois que ie ne cuide auoir faict) vous pourrez par continuation & perseuerance bien aisement paruenir à plus parfaite habitude d'icelle que ie n'ay dit: car ie suis certain ne vous en auoir point attribué dont ie n'aye veu & congneu quelque apparence & experience. Aussi pareillement, si ie n'ay suffisamment comprins & narré vosdictes vertuz excellentes, & glorieux faictz, dont suis bien assure qu'en ay obmis la plus grande partie, vous prendrez en gré s'il vous plaist mon bon vouloir, & excuserez mon imbecillité & ignorance. Et au surplus, par vostre sens & discretion, comme Prince tres-chrestien, attribuez à la bonté infinie de Dieu voz louanges & prosperitez, ainsi qu'auetz tousiours faict en toutes choses: & à celuy en donneretz l'honneur & la gloire, auquel seul elle appartient, attendant & esperant de sa bonté infinie pour la remuneration d'iceux, non pas renommée & louange en ce monde transitoire, mais incomprehensible felicité en la vie eternelle.

AVX GENTILSHOM- mes François.

LES hommes qui aujourd'huy viuent sont doublemēt tenus à ceux qui par ci deuant ont pris la peine d'escrire les memorables histoires, les gouuernemens des estats publicqs, & les euenemens des choses auenuës de leur cognoissance. Car outre ce qu'ē l'histoire comme en vn miroir de verité nous voions l'estat des choses passées qui nous est brièvement & viuement representé, & que par ce moyen, tout ainsi que les mariniers en vne petite carte d'vne veüe voient tout le circuit du globe terrestre, aussi au discours d'vne courte histoire lisons-nous tout ce qui a esté fait, & tout ce que par fortune a peu bien ou mal echeoir en plusieurs siècles: encore & outre ce plaisir tirōs-nous d'elle ce profit, que par les exēples de passé nous apprenons l'amendement ou l'empirement du present, & ce que nous deurons embrasser ou reiecter à l'auenir. Mais estimez-vous à peu de voir cent mille hommes combatans sans le danger de vostre personne, & d'ouir mille bons propos diuersement tenus & debatus entre les premiers hommes du mode, sans la peine de rechercher les moyens & commoditez d'y assister & les entēdre à vostre aise? Et de qui autre pouuez-vous sentir tel aduātage, autre di-ie que de l'histoire? Laquelle aussi à la verité a de tout temps esté de

grand nom, & bien receüe & authorisee entre toutes gens du monde, comme la maistrisse de la vie, la vie de la memoire, & la memoire des siecles passez. Et tout ainsi qu'elle est grande & noble de son origine, & qu'elle ne contient en substance que braues & insignes actes des plus celebres & renommes personnes qui aient peu ou sçeu de son temps: Aussi n'a elle esté dedaignee des plus haux & puissans seigneurs qui aiet jamais flori au monde. Car sans ce que notoirement Empereurs, Rois & Capitaines prennent ordinaire plaisir pour tirer singulier profit de la leçon de l'histoire: Iules & Auguste les Celsars, plusieurs Capitaines & Coronels de la noble famille des Claudes, auant eux le prince Thucidide, & depuis eux infinis autres grans seigneurs ont honoré de leur plume comme de leur voix, & de leur courage l'histoire de leurs guerrieres entreprises, & des louables faits d'autruy. Et combié que l'honneur & la vertu de lire & d'écrire l'histoire aient plus tard esté congny & receus en France que le bon cœur & les beaux faits des Roys & des gentilshommes François ne meritent: pource qu'ils se font au commencement plus amusez à bien & brauement faire, qu'à curieusement escrire: si se font ils toutesfois puis n'agueres efforcez de faire entendre aux nations plus glorieuses, qu'ils sçauent aussi bien dire & escrire les entreprises des armes & des affaires publiques, comme ils les peuuent fortement executer, & ciuilement policer: De fait l'vn des plus obstinés ennemis des François a tant admiré & tant fait de compte

de la grandeur & de l'histoire Françoisse, qu'il a bié daigné faire couffin de l'histoire du Roy Loys vnzième escrite par le seigneur d'Argentô, comme feit Alexandre de l'Iliade d'Homere:& en tirer des plus ingenieux trais pour s'en seruir à son grand besoin. Il est vray qu'en lisant Philippes de Commines l'Empereur a plus esté instruit en effect que delecté en parole: pourcé que luy & son temps n'auoient encores prins le poly du langage que ce nostre siecle nous a esclarcy. Comme aussi n'auoit Nicole Gilles en ses Annales, ne Guaguin en sa chronique, ne beaucoup d'autres qui auant eux auoient tasché à former l'histoire de France en corps ou en mēbres, atteint à la douceur n'a la grauité que requiert le caractere d'une belle histoire. Si estoient ils toutesfois tous excusables, ains louables, de ce que suiuan la simplicité & syncerité de leur temps, ils auoient plus simplement & syncerement, que haurement & elegamment escrit. Ce que congnoissant le feu Roy François, & poursuiuant son entreprinse, de laquelle il auoit fait glorieux dessein dès son aduenement à la couronne, à scauoit, de faire reuiure & refflorir, & remettre en leur entier les bonnes lettres en France, feit latinement & disertement par Paul Emile Veronois escrire l'histoire Françoisse, afin que les estrangeres nations en peussēt avec plus de plaisir gouster le fruit & l'honneur: & à ceste mesme fin l'auguste Roy Henry à present régnant suiuant les vertueux pas de son pere l'a fait en mesme langage Latin elegamment poursuiuir & cōtinuer. Mais vous, gentilshômes

François qui de mesme cœur employez le bras armé pour l'honneur & augmentation, & la langue douce & diserte pour la decoration de ce grand Royaume, desirez & requerez affectueusement iusques à huy que l'histoire de vos aieus, & vos gestes grans & louables soient avec quelque plus grand grace & faconde de disposition & de langage, qu'ils n'ont esté par cydeuant ores entendus du peuple de France, & cy apres recongneus de la Françoisé posterité. Auquel vostre hōneste desir bien pourroient ioinde le contentement maints bons & cādides esprits, nez, nourris, & esleuez entre les fleurōs des blācs lis de France, s'ils y estoiet appellez par le commandement des princes, & conuiez par l'esperāce du preme qui allié du profit ne se recule pourtant de l'honneur. De fait rememorās en quel degré depuis ce regne s'est esleuee en nostre France la grādeur & la douceur de la Poësie, vous ne deuez moins esperer de l'auācement de l'oraison soluë: ains pouuez fermement croire q̄ia sont nez & ia parlent les François, que la bonté de leur cœur & l'honneur de la patrie de brief pouront esmouuoir à bien. & disertement escrire en François, ce que par vous & vos ancestres a esté Françoisēmēt, c'est à dire, courageusement entrepris, vertueusement geré, & heureusement accompli. A ce faire les eueillera l'honeste & recommandable labent de Denis le Sauuage seigneur du Parc, qui apres auoir rabillé & racoutré (non sans peine) le vieil & corrompu contexte des Annales de Nicole Gilles, & des memoires du seigneur d'Argēton; encore ne cesse-il

tous les iours de faire part à la France de toutes les autres histoires dont il la peut enrichir: aussi y pourra seruir d'aiguillon l'histoire du Roy Loys douzième ores de frais remise en lumiere, & deuant quarante cinq ans redigee par feu de bonne memoire messire de Seissel, qui auoit seruy la France d'ambassadeur en plusieurs de ses importans affaires, & de Prelat en ses grâdes Eglises de Marseille & de Turin. Car voiant qu'un si grand personnage comme a esté messire Claude de Seissel au temps de sa fleur a bien voulu illustrer & enrichir la langue & l'honneur de la France, recueillant en brief discours les sens & vertueux faits du feu Roy Loys douzième son maistre, afin que les François les lisans s'en peussent resentir & preua-loir, d'autant, qu'ils en pourroient retirer de bons exemples: epoinçonnez de semblable zele ils s'efforceront de gratifier & honorer leur patrie de pareil auancement & ornement. Congnoissans mesmement que l'economie & le langage de si petit œuure desia commençoit à presentir la polissure & l'accroissement que le regne du franc Roy François (que ie nomme par honneur) a depuis apporté à nostre lague: laquelle ils s'estudient d'enrichir de tous les nerfs de leur esprit. Or m'ose ie bien asseurer que la grauité du stile & la purité de la diction vous attireront à la lire, & que quelques mots desia enuieillis, toutesfois graues & bien signifians, ne vous la ferot moins estimer: ains louer & aimer d'autant plus que vous verrez mesmes en iceux quelque image de la simplicité, & quelque ombre de la syncerité du vieil bótéps

• raffiguree & representee. Moins ne vous y deura
allecher le riche suiet de la matiere : cest à dire, la
vertu, bonté, prudence, & magnanimité du bon
Roy Loys douziesme conferee & parangonnee
aux vices & vertus des Roys ses predecesseurs, &
d'autant plus esclarcie que mieux se monstrent
les semblables choses ou contraires, approchees
l'une de l'autre en vn mesme obiect. Tant est, que
vous nobles de France, pouuez voir en ceste hi-
stoire cōme en vn clair miroir tenduë à vos yeux
la rare excellencē de l'Aieul de ce grand Henry à
present nostre Roy: duquel la vertu & bōté (pro-
pre de la maison d'Orleans comme vn fons pa-
trimonial & successif heritage) a sur tous autres
obtenu & meritē les tiltres de Pere de la patrie, &
delices du peuple François.

INDICE DES PLUS NOTABLES

Annotations de ce liure.

A

A lliance avec les Roys catholiques.	fo.4
Affection des François à leurs anciens princes.	7
Age du regne des François.	8
Acte Royal.	21
Auctorité du Parlement.	25
Abbé occis par Charles en France.	25
Appointement entre le Roy Loys xij. & le roy d'Arragõ.	27
Amour du Roy Loys xii. envers sa femme.	47
Appointemēt de Charles viii. avec le Roy d'Angleterre.	58
Armee que peut leuer le Roy de France.	60
Artillerie de France.	62
Alliances de Loys xij.	66
Ancienne amitié des François & Escossois.	66
Apophthegme de Maximiliã.	69.

B

Bœuf des Prelats de Milan.	51
Bon temps du regne de Loys xij.	53
Borner vn Royaume.	53

C

Conquestes du Roy Loys xij	2
Charles viii. repudia la fille du Roy des Romains.	4
Créatiõ des Parlemēs de Rouē Prouence, & Milan.	6

Commencemēt du Royaume au Roy Clouis.	10
Calamité de Loys le debonnaire.	13
Charles le Chauue empoisonné.	13
Cōquestes d'Italie par Charles maigne & le Roy Loys xij.	16
Charles d'Amboise.	19
Creuē sur le sel.	32
Charles vii. roy de Bourges.	34
Charles vij chassa les Anglois.	34.
Charles vi. luxurieux.	35
Couspiration du Dauphin cõtre son pere.	36
Conspiration des princes cõtre Loys xi.	73
Cruautez de Loys xi.	37
Clemeuce de Loys xii.	20
Comté de Prouence donnee à Loys xi.	38
Charles Duc d'Orleans.	38
Charles Duc de Bourgogne impatient de repos.	39
Cruautez de Loys xi.	42
Cruauté du Roys Loys xi. en ses derniers iours.	43
Cours souueraines remises en autorité par loys xii.	44
Charles de Bourbon Comte de Montpensier.	46
Court sans enuie.	46
Creuē de taille non leuee.	49
Cause de l'infelicité de Char-	

I N D I C E.

Les viij.	57	Frâce souffrit beaucoup sous	
Conqueste de Milan.	62	sainct Loys.	30
Camp ambulatorie.	63	François de Paule.	43
Calais.	70	Frâçois ont le horribleur le cri-	
		me de Sodome.	44
D		Forces ordinaires de France	
Droit du duché de Bourgon-		sous le Roy Loys xij.	61
gne.	4	Faute du roy Charles le quint	
Don du Royaume à l'aduene-			33
ment des Roys.	5	François d'Angoulesme.	46
Discipline militaire contre les		Flateurs chassez.	48
gendarmes pillars	ibid.	Faux rapports ostez.	cod.
Duc de Nemours.	27	Frâce des princes estrâgers.	30
Duc de Longueuille.	ibid.	G	
Donat Acciolus Chroniqueur		Guerre contre Gennes.	19
de Chalemaigne.	22	Gennes prise en deux iours.	20
Demetrio Grec.	23	Guerre entre Philippe de Va-	
Dismes & tailles diminuees.		lois & le Roy d'Angleter-	
	29	re.	31
Defenses des chasses.	37	Galeas Duc de Milan occis.	43
Duchez ioinctz à la couronne		George d'Amboise.	48
	65	Guerre en Bretagne.	55
E		Guerre de Naples.	63
Estat du Royaume sous le		Guerre du Roy Loys xij. en I-	
Roys Loys xij.	3	talie.	18
Eschiquier de Rouen.	5	H	
Erectiô du Royaume de Fran-		Humanitez du Roy Loys xij.	
ce.	10	ii. & 47	
Enguerant de Marigny pen-		Heretiques n'estoiët en Fran-	
du.	31	ce au temps de Loys xij.	16
Estats tenus à Tours.	55	Huë Capet v surpateur du roy-	
Exempts des tailles.	64	aume.	28
F		Henry premier du nom. ibid.	
Faire les loix & les garder.	6	Habits de Loys xi.	
Ferdinand Roy d'Arragon.		I	
	17	Iean Duc de Bourgogne.	11
Faveur de Loys xij. vers les do		Iean Lascaris Grec.	23
ctes.	23	Institution du Parlement.	25
Frâche Comté de Bourgogne		Journee de Crecy.	32
submise à l'Empire.	28		

I N D I C E.

Infelicité du Roy Charles vi.	33	re.	4
Jeanne la pucelle.	34	Montiöye Royd'armes.	24
Jean Duc d'Alençon.	35	Mort du Duc d'Orleans.	33
Jean Duc de Bourbon.	38	Mort du Duc de Bourgongne.	33
Journee de Fornouc.	37	Meurs & conditions du Roy	
L		Loys.xj.	36
L'auteur embassadeur du		Marie de Bourgongne.	39
Roy.	1	Maladie de Loys xij.	44
Les deux choses agreables au		Mediocrité en habits.	51
peuple.	2	Marguerite de Flandres.	55
Lancelot roy de Hongrie.	17	N	
Ludouic Sforce prins.	19	Naples perdu.	27
L'auteur en la guerre.	19	O	
L'auteur parle de luy meisme		Ordonnâces sur l'abreuiation	
21		des proces.	5
Loys xii.ne voulut auoir aliâce		Ordōnances sur les mōnoyes.	6
aux infidelles.	24	On ne loue iamais le tēps pre-	
Les loix de France defendent		sent.	7
l'alienation du domaine.	25	Origine de guerte du iour-	
Loys le gros.	29	d'huy.	39
Loys le ieune.	29	Oraison pour le corps, & non	
Loys xii.refusa le tiltre d'Em-		pour l'ame.	42
pire.	22	P	
Loys xii.craignoit le nom de		Paix avec les Anglois.	3
Titan.	23	Paix avec l'Archeduc.	3
Loys viij.du nom.	30	Pepin fait Roy de France.	12
La belle Agnes.	35	Parâgon du Roy Charlemai-	
Loys xi.soupçonneux.	40	gne au Roy Loys xii.	15
Loys xi. fort craint.	41	Pensions des Suisses.	4
Loys xj.hay du peuple	41	Philippe archeduc d'Austri-	
Loys xij.chaste.	45	che.	11
Liberté des François.	54	Principalle fin de la guerre.	17
Louanges de France sous le		Paix en l'Empire douze ans.	26.
regne du Roy Loys xii.	59	Philippe Auguste.	
Loys xi. fist venir les Suisses		Philippe fils de S. L.	29
en France.	61	Philippe le Bel coys.	30
M		ut trois vi-	
Maximilian cōmencela guer-			

I N D I C E

Estoires cõtre les Flamens.	30	Sepulchre de la maison d'Or-	
Pape Boniface	31	leans.	16
Prinse du Roy Ican.	32	Saxons subiuguez.	17
Pierre de Beauieu.	39	Sentence digne de prince.	21
Pieté de Loys xii.	46	Sécl de Charlemaigne.	23
Pierre Duc de Bourbon.	46	Sainct Loys.	30
Passage de l'Archeduc en		Superstition de Loys xi.	42
France.	50	Sforce vsurpateur de Milan.	
Pays adioincts à la couronne.		57	
64.		Seigneurs particuliers de Frá-	
Puissance de Gennes.	65	cc.	64
Paix entre Loys douziesme		Seigneuries alices de France.	
& Maximilian.	72	67-71.	
Q		T	
Quels hommes doiuent auoir		Tiltres du Roy Loys xii.	2
offices.	6	Taxes du Roy Clouis.	10
R		Taxes du Roy Chi.debert &	
Renommee des princes.	2	du Roy Chilperic.	12
Reformation de la iustice.	2	Taxe du Roy Dagobert. ibidé.	
Rabaissement des tailles.	5	Tristan l'Hermitte.	42
Roy de Dannemarc.	24	Trois milions d'or de pendu	
Reformation des religions.	16	en viii moys.	63
Repudiation de Ieâne de Frá-		Turcs craignent les François.	
cc.	28	69	
Rebellion pour les tailles.	31	Turcs nomment les Chrestiens,	
Réne Roy de Sicille.	38	François.	71
Religion de Loys douziesme.		V	
50.		Victoires du Roy Loys xii.	19
Riches edifices.	51	Vniuersité de Paris fondee par	
Reuenudu Royaume.	63	Charlemaigne.	23
Six Roys effeminez.	12	Vaissel d'argent.	51
Sentence du droit.	15	Voyage de Naples.	56

F I N.

HISTOIRE SINGVLIÈRE
du bon Roy de France, Loys
douziesme de ce nom, dit pe-
re du peuple. Et de la fe-
licité de son regne.

*L'Auther se excuse d'auoir meritoire-
ment loué le Roy Loys douziesme
en l'oraison qu'il fait deuant
le Roy d'Angleterre.*



E suis certain qu'il y a des
gés assez, lesquels ont vou-
lu arguer & reprédre la ha-
rengue que ie feiz les mois
passez deuant le tres-puissant
& tres sage Roy d'Angle-
terre & son conseil, estant
Ambassadeur enuoyé par
deuers luy, de par le tres chrestien Roy de Fran-
ce Loys douziesme de ce nom, de temerité ou de
flaterie, & ne me soucie pas si on l'argue pourtant
que le stile & le langage soit rude & inelegant:
car ie ne me repute pas orateur: mais pourrât que
le vice de temerité, & beaucoup plus celuy d'a-
dulation & de flaterie, sont moult repugnans &
mal-seans à toutes gens de bien, du nombre des-
quels ie desire bien estre, ie ne seroye pas content

*L'auther
Ambass-
deur du Roy.*

si quelcun cōtre verité me vouloit imposer nom
 de temeraire & de flateur. A ceste cause, & à ce
 que ie puisse respondre à tous detracteurs & me-
 difans à vn coup, il m'a semblé estre expedient de
 prouuer par argumés euidés & par cōgnoissance
 de faiçt toutes les choses que ie dis lors en louan-
 ge dudiçt Roy Loys & de son regne, en relatant
 parolles d'autruy si clairement que nul qui ayt
 veu & congneu la vie, les mœurs & les cōditions
 des Roys de France, qui ont esté de nostre temps,
 ou de la memoire des hommes, & de ce qu'ils ont
 faiçt, & qu'il leur est aduenu: & pareillement qui
 aura leu les Chroniques & les gestes des autres
 Roys plus antiques, ne puisse mettre en doute,
 ne maintenir pour verité que i'aye attribué audit
 Roy Loys mon maistre, ny à son Royaume aucu-
 ne chose trop auantageuse par mesprison ou par
 legereté, mais congnoisse clairement que i'ay rē-
 feré veritablemēt ainsi qu'il estoit requis les cho-
 ses comment elles sont, & ne les fais point pour
 complaire à iceluy Roy, mais pour me iustifier
 enuers toutes gens d'entendemēt, pourrāt que ie
 congnois sa modestie & attrempāce estre si gran-
 de, qu'il ne desprise aucune maniere de gens tant
 que adulateurs & flateurs. Parquoy bien s'abuse-
 roient ceux qui par le haut louer cuideroient
 acquerir sa grace, car beaucoup plus tost par ce
 moyen seroient par luy desprizez & contemnez.
 Parquoy ie ne crains pas tant qu'ayant cōgnois-
 sance de ce qu'à present i'en veux escrire, il me re-
 prenne d'auoir trop maigremēt parlé de ses lou-
 anges, que de m'y estre trop esté du. C'est le soing,

c'est la crainte que i'ay. A ceste cause ie mettray
 peine de reduite mes escrits à sa modestie & at-
 trempance, & ne considereray pas moins ce que
 ses oreilles voudront endurer d'escouter, que ce
 qui est deuà ses vertus & bien-faiçts. Vne seule
 chose me conforte grandement, que tout ce que
 ie diray de luy, & de son regne est ia diuulgé
 quasi par tout le monde. Car entre autres choses
 que donna la grand fortune à ceux qu'elle a esse-
 uez, la premiere est qu'elle ne souffre que rien se
 puisse occulter ne celer de leurs faiçts. Et au re-
 gard des grans princes, le bruit & la renommee
 public, non pas tant seulement ce qui se faiçt en
 leurs maisons, mais encores en leurs chambres &
 lieux plus secrets. Au moyen dequoy il aduient
 que d'autant que ledict Roy quiet moins la gloi-
 re & louange des hommes, d'autât plus luy croist
 elle de tous costez, tout ainsi que lon list du sa-
 ge Caton, & comme lon voit d'une riuere impe-
 tueuse, ou d'une flambe fort allumee que lon veut
 arrester & contraindre à petis rampars & matiere
 debile. Et premierement ie dis lors (aussi estoit
 il vray) que les ambassadeurs des bonnes villes du
 royaume de France auoient dit & racompté plu-
 sieurs grans merites & bien-faiçts dudict Roy
 Loys enuers sondict royaume, & sa grand cle-
 mence, benignité, pieté & liberalité enuers ses
 subiects, par lesquelles il auoit acquis raisonna-
 blement tiltre de treschrestien prince. & nom de
 pere du peuple. Et outre plus auoit donné la rei-
 gle & l'exemple à ses successeurs de sainçtement
 & innocemment regir & administrer le royau-

*La fortune
& renommée
des Princes.*

*Caton.
Similitude.*

*Tiltres du
Roy Loys.
Louanges du
Roy Loys.*

HISTOIRE

me. Et mesmement pourtant que dès le commencement de son regne sans effusion de sang, & sans perte de gens il auoit de tous costez appaisé sondict Royaume, & les a icuns de ses voisins attirez à soy par amitié & aliance, les autres reprimez & reboutez par vertu & force d'armes: tellement qu'il auoit gardé sondict Royaume & ses subiects de toute oppression, & leur auoit donné paix & repos plus grand beaucoup qu'ils n'esperoient. Apres par bonnes loix, saincts decrets, & statutz, auoit trescurieusement reformé la iustice & la police dudiect Royaume. Et d'auantage auoit fait les deux choses qui plus sont agreables au peuple: C'est à sçauoir diminué grandement les tailles & les subsides, & refrené les insolences des gens d'armes, en maniere que les poules & les cheureaux n'auoient aucune crainte d'eux. Et (comment dict Esaye le Prophete:) L'aigneau habiroit avec le Loup, & le Leopard couchoit avec le Cheureau en seureté. Et oultre plus auoit fait chose qui surmonte toutes les autres, car il auoit son empire & sa seigneurie eslargy grandement hors les limites de Gaule, en soubzmettant à son obeissance deux des plus nobles, des plus puissantes, & des plus renommées citez du monde: L'une sur la mer, & l'autre en terre ferme. C'est à sçauoir Millan avecques la Lombardie, & Genes avecques ses deux riuieres, l'orientale & l'occidentale, ensemble les Isles de Corsegue & de Chyo, lesquelles citez & seigneuries, tout ainsi qu'elles estoient à la grande seureté & fortification dudiect Royaume

*Reformation
de iustice.*

*Les deux choses
plus agreables
au peuple.*

Prophesie.

*Cõquestes du
Roy Loys.*

*Millan.
Genes.*

*Corsegue.
Chyo.*

de France & de ses amys & confederéz, estoient pareillement à la grād crainte & terreur de leurs ennemys & malueillans. Et par effect & conclusion le royaume de France moyennant son sens & sa conduicte estoit venu en si grande prospérité & felicité, que par le iugement de ceux qui ont leu les anciennes hystoires de France, & ont memoire des choses plus fresches: iamais en nulle saison, voyre mesmes du temps de Charles le grand iceluy royaume n'auoit esté si puissant d'armes ne de gens, si opulent & abondant de tous biens, si reparé de fortes citez, villes & chasteaux, si plein de concorde & vnion, & vuyde de toute discorde & diuision: & finablement si suffisant & disposé pour soustenir tous pelans faix, & pour entreprendre toutes choses grandes, comme il estoit à present soubs son tresglo-
L'estat du Royaume soubs le Roy Loys.
 rieux regne. Ce sont en somme les choses que i'ay dictes à la louange & gloire perpetuelle dudict Roy Loys, lesquelles si lon veut deschiffrer par le menu, sera trouué par ceux qui ont congnouissance des choses de Frāce que ie n'en dis pas lors assez, selon les merites, les vertuz, & les hauts & heureux faictz dudict seigneur. Aussi il a faict des choses depuis qui ne sont pas tant seulement pour estre comparees à celles qu'il auoit faictes pat auant, mais selon mon aduis grandemēt preferées, lesquelles ie vueil bien inserer en ceste mienne excufation.

SOMMAIRE GENERAL des faiçts & gestes du Roy Loys xij. & de la felici- té de son regne.



R venons donc au parti-
culier , & voyons quels
sont les benefices & me-
rites dudiçt Seigneur en-
uers son Royaume . Et
premieremēt chacū sçait
comment il pacifia au cō-
mencement de son regne

*Paix avec
les Anglois.*

sondiçt Royaume (comme ie dis lors) de tous co-
stez . Car pour le preallable il traicça paix & ap-
pointement avec lediçt Roy d'Angleterre: qui
est la nation laquelle a tousiours par cy deuant
esté plus ennemie & plus cōtraire aux François.
Lequel traicçé iusques à present a esté inuio-
lablement entretenu, au grand profit & seureté de
tous les deux Royaumes. Il conclud pareillemēt

*Paix avec
l'Archeduc.*

paix & amitié avec Philippes Conte de Flādres,
que lon nōmoit Archeduc d'Austriche: non pas
legeremēt & à son desauantage, mais en gardant
son auctorité. Car lediçt Archeduc luy iura la fi-
delité pour les terres qu'il tenoit de luy en la ma-
niere accoustumee: & declara par ses lettres patē-
tes les droiçts & cas royaux , qui auparauant par
le refus & obstinatiō de ses predecesseurs auoiet
esté ambiguz & douteux . Et la cōgnoissance du

*Droict du
duché de
Bourgongne*

*Aliance
avec les roys
catholiques.*

*Pensions des
Suyffes.*

*Maximilian
commença la
guerre en
France.*

different qui estoit entre eux pour raison du Duché de Bourgongne fut remise au Parlement de Paris, cōme la raison le vouloit: & touchât les autres choses fut entre eux accordé raisonnablement pour les deux parties. Apres il confirma l'aliance avec les Roy Fernand & Royne Ysabel d'Espagne, & les associa à la conqueste de son royaume de Naples: & combien que celle amytien'eust pas pour lors lōgue durée, comme il aduiuent communemēt en societé de royaumes, toutesfois elle ne peut que profiter grandemēt pour le commencement d'iceluy regne Pareillement il fist aliance avec les ligues des Suyffes, en leur accordant les pensions que le Roy Charles son predecesseur auoit accoustumé leur dōner. Et ne restoit plus fors le roy des Romains Maximilian: lequel ne peut endurer de voir si grād paix & repos en France, ains voulut commencer la guerre en Bourgongne & en Champagne sans aucune querelle raisonnable, dont lon se doubtoit le moins en France: Attendu l'amytié qui auoit esté entre ledict roy des Romains, & iceluy roy estant encores Duc, & du viuant du Roy Charles viij qui auoit esté si grande que estant iceluy Duc detenu prisonnier par ledict Roy Charles, ses amys & seruiteurs s'adresserent à iceluy Roy des Romains comme à son bon & vray amy, pour auoir de luy aide & confort, & afin qu'il intercedast en faisant l'apoinctement avec ledict Roy Charles pour la deliurance d'iceluy Duc, ce qu'il auoit faict: parquoy bien cuidoit vn chacun que ledict roy des Romains se deust plus resiouyr de son

aduenement à la couronne que nul autre prince: & que s'il auoit aucun malalent contre les François, il deust estre lors esteint par la mort du Roy Charles, lequel luy auoit tolluë la duchesse Anne de Bretagne qu'il auoit fiancée par Procureur, & repudié sa fille qu'iceluy Roy Charles auoit espousée, en bas aage, & tenuë pour sa femme vn bien long temps: Mais non pourtant iceluy Roy des Romains commença la guerre apres la mort dudict Roy Charles, dont il s'estoit abstenu en son viuât, tant a eu de puissance l'ennemie de paix enuie. Laquelle guerre, combien qu'au commencement fist quelque peu d'effroy & de trouble audict royaume, routesfois on y enuoya si grosse puissance & si promptement, que si le bon Roy Loys n'eust eu regard à l'appointement qu'il auoit faict avec ledict Archeduc, comme dict est, il n'eust pas tant seulement rebouté ledict Roy Maximilian comme il fist, mais bien aisément eust prins le conté de Bourgongne par lequel iceluy roy estoit venu assaillir les terres de France, mais le bon Prince ne voulut pas: combien qu'il fust prouoqué par le pere faire mal au filz, ains se contenta d'auoir gardé le sien. Et c'est la seule guerte qui a esté faicte dedans les limites du royaume & à la lisiere, depuis que ledict Roy Loys a regné. Laquelle routesfois eut si petite durée que si n'eust esté point la despése, à peines'en fust on aperceu. Apres que les choses furent pacifiées de tous costez ledict seigneur pensa & aduisa auât toute autre chose de descharger son peuple des grâs tailles dõt il estoit fort oppressé & d'arriüée

*Charles
viii repu-
dia la fille
du Roy des
Romains.*

pour le cōmencemēt en remist & rabatit la dixiesme partie, & apres successiuemēt iusques à la tierce. Et d'auantage le don que le royaume a de toute ancienneté accoustumé de payer aux roys à leur ioyeux aduenement, pour les grans fraiz & despens qu'il leur cōuient faire, tant aux exeques des roys trespassez qu'à leur couronnement, qui se monte à trois cens mil liures, leur remist liberallement, combien qu'il fist les exeques du Roy Charles plus sumptueusement & magnifiquemēt que iamais n'auoit esté faict en Frâce de memoire d'hōme, sans toutesfois toucher rien ne innouer en l'estat dudiēt Roy Charles de celle année, ains voulut que tous ceulx qui y estoient couchez fussent entierement payez. Il fist au surplus vne autre chose non pas moins agreable & profitable au peuple que la diminution des tailles, car sçachant qu'au parauant du temps des roys Loys xj. & Charles viij. les gensd'armes & archiers d'ordonnance tenoyent les champs & trauersoyent à leur volonté tout le royaume, viuans sur le peuple sans rien payer, & si les paysans n'auoyent ce qui leur venoit à volonté, les contraignoient par menasses & bateries d'en aller chercher ailleurs: fist assembler les Mareschaulx & leurs Preuostz, ensemble aucuns des Capitaines & autres grans personages, par l'aduis desquels il fist l'ordonnance en defendant la pillerie aux gensd'armes, laquelle il fist si vigoureusemēt garder, que par punition d'aucun petit nombre des plus coupables la pillerie fut tellement abatuë que les gēsdarmes n'oseroyent auoir prins vn œuf d'vn paisant sans

Rabaissement des tailles.

Le don du royaume à l'aduenement des roys.

Discipline militaire contre les gensd'armes pillars.

le payer. Et par ce moyen renouua & restitua la discipline militaire, laquelle de ſia eſtoit preſque abolie, & voulut que les genſ d'armes ſe tinſſent en leurs garniſons eſquelles viuans de prouiſion, deſpendroyent beaucoup moins que ſ'ils diſcouroyent par les champs en payant leur eſcot. Et non content des choſes deſſuſdictees, eſtât aduertty de pluſieurs abus & deſpences fruſtratoires qui ſe faiſoyent par les ſubieçts en la pourſuyte des proces & autrement, en frais de iuſtice & par ſes officiers, aſſembla des Preſidens & des principaux Conſeillers des cours de ſes Parlemens avec les gens de ſon grand conſeil, par l'aduiſ & deliberation deſquels il fiſt certaines ordonnances & reſtrinctions, leſquelles ont eſté iuſques à preſent au grand ſoulagement de ſes ſubieçts : Et encores ne ſe contenta il pas d'auoir pourueu par ce moyé à la generalité du royaume, mais voulut pouruoir particulieremēt à toutes les prouinces où il eſtoit beſoing, & meſmement en Normandie, où il y auoit la court ſouueraine de l'eſchiquier, qui eſtoit vne aſſemblée de toutes ſortes de gens, & pour ce qu'icelle aſſemblée ne ſe faiſoit pas ſouuent, le Senefchal qui eſtoit comme Preſident de la prouince ſur les cauſes qui eſtoyent pendans audict eſchiquier, donnoit toutes prouiſions ſans aucun appel, & par ce moyen toutes choſes ſe faiſoyent par la volonté des Baillifs, & par la pratique d'aucuns Aduocats du pays, & ceux à qui leſdicts Aduocats & officiers eſtoyent cōtraires, ne pouuoient auoir aucun remede de iuſtice. Deſquelles choſes ledict ſeigneur eſtoit bien aduertty, pour-

*Ordonnances
faictes par
le Roy ſur
l'abrenation
des proces.*

*Eſchiquier
de Rouen.*

tant qu'il auoit esté par aucun temps du viuant dudiect Roy Charles gouverneur dudiect pays. Et à ceste cause a reduict lediect eschiquier à certain nombre de gens de robe lōgue, clerks & lettrez, lequel siet continuellement ainsi que font les autres Parlemens de France. Et le semblable a fait au pays de Prouence, auquel pareillement auoit grand desordre. Et successiuement en son duché de Milan, où la iustice se faisoit à la volonté de ceux qui tenoyent l'estat, a erigé vn Senat, en la forme & auctorité de ses Parlemens de France, qui face droict à vn chascun, sans auoir regard à personne quelconque, n'à luy mesmes, & sans vsfer de puissance absoluë en nul cas, ne d'aucunes ordonnances que ses predecesseurs auoyent faittes, & de ce faire donna plein pouuoir audit Senat : car bien luy sembloit que peu vaudroit auoir fait de bonnes loix & ordonnances qui n'establiroit Iuges ayant auctorité pour les garder & executer. Et d'auantage n'a point pourueu à ses Parlemens & offices de iudicatures, de gens vulgaires & ignorans, n'à l'appetit des gentils hommes de sa maison, ne des flatteurs aussi, n'aussi (qui est honteux à dire) des dames, comme ont fait maintesfois les autres, mais a fait chercher & enquerir à toute diligence, & fait encores chacun iour quand le cas y eschet, personnes scauans, de bonnes meurs, & de bonne conscience, & iceux a pourueuz & pouruoit desdicts offices, sans qu'ils en sceussent ne sachent rien le plus souuent. Et par ainsi est aduenu par sa grande prouidence, & le zele singulier qu'il a à

Creation des Parlemens de Rowen, de Prouence & de Milan.

Faire les loix & les garder.

Quels hommes doiuent auoir offices.

la Republique que ceux qui par luy ont esté pourueuz auſdicts Parlemens par le iugement d'vn chacun decoré grandemēt ſeldictes cours. Et qui plus eſt par ce moyen il a donné cueur & occaſion à tous autres d'acquérir ſciēce, & de ſe faire gens de bien, pourtant que ſans cela ils ne voyēt point le chemin d'eſtre pourueuz à tels offices par moyen d'amis ou d'argēt cōme on faiſoit au tēps paſſé, qu'ō couroit à diligēce quād ils vacquoyēt, les impetret cōme lon faiēt les benefices: car celuy qui venoit le premier ſ'il n'eſtoit bien ignorāt de la pratique de la court les obtenoit facilement, mais à preſent aduiēt tout le cōtraire, car celuy qui les pourſuyt le plus ſouuent en eſt refusé, & cōbien que cecy ſoit notoire & manifeſte à vn chaſcun: toutesfois les courriers & postes en peūuent porter vray teſmoignage, qui ſouloient au parauāt courir ſans ceſſe pour telles matieres, & à preſent ſe reposent du tout. Il pourneut auſſi à vn autre abus qui eſtoit tant preiudiciable au royaume, que preſque nul des deſſusdicts, car toutes mōnoyes d'or & d'argent y auoient cours, bonnes ou mauuaises quelles fuſſent, voire à plus hault pris qu'elle n'auoit aux lieux ou on les auoit forgees: & qui plus eſtoit à merueiller, toutes pieces d'or ſe prenoient ſans peſer, tellemēt qu'en tous payemēs qui ſe faiſoyent il y auoit tare de la vraye valeur de plus du huitieſme, ſans ce que pluſieurs pieces ſe trouuoient fauſſes ou moindres d'aloy, car voyant le grād cours qu'auoiēt toutes mōnoyes du royaume ou eſt:angers, de poix ou legieres, bonnes ou mauuaises, pluſieurs mauuais

*Ordonnances
ſur les mon-
noyes.*

hōmes en abusoier les vns d'apporter foiblage, les autres de rognier & lauer pieces d'or, & les autres de forger, sur quoy ledict Roy Loys dōna si bon ordre qu'à present cessent tous lesdicts abus, qui est vn bien inestimable au royaume. Au regard de ce que ie dis en madiete harengue touchant la conqueste de Milan & de Gennes. Il est notoire par tout le monde, comme par deux fois glorieusement & par grād heur il les a subiuguez, & la seigneurie qu'il a de present sur eux le tesmoigne euidement. Finablement que son royaume soit à present peuplé & puissant de gēs, opulēt & plein de tous biens, garny de lieux fors, paisibles & sans aucune diuision ne parcialité de peuples, de nobles ne de princes, & à entreprendre toutes grans choses, & soustenir tous grans faicts plus suffisant qu'il n'a iamais esté, poutant qu'il est difficile à croire à plusieurs gēs qui n'ont pas congnoissance des choses passées: Il est besoing de cōmemorer sous briefueté le commencement, le progres & les gestes des Rois de France qui ont esté par cy deuant: car il y a aucuns obstinez, tant ingrats & indignes des biens presens poutāt qu'ils n'ont pas des offices, des dignitez & des profits selon On ne loue iamais le tēps presens. leur volonté (cōbien que plus qu'ils ne meritent) qui ne cessent de louer iusques aux cieus les Roys prochainemēt passez, leurs meurs & leurs faicts, derester & reprendre toutes les choses du tēps present: Aucuns autres auxquels ne plaisent pas les meurs de ceux qui ont prochainement regné, haut louent les plus anciens & preschent mesmement la foy, la religion & la vigueur de

*Affection
des François
à leurs an-
ciens princes.*

corps & de cueur du Roy Clouis qui fut le premier chrestien, & delaisa hereditairement la foy chrestienne à ses successeurs: Aucuns autres viennent à la nouvelle lignee donnée de Dieu au Roy Pepin, & exaulcent iusques aux cieus les faictz dignes de memoire du Roy Charles, qui est dict le grand par toutes raisons, en desprisant toutes les autres choses que depuis ont faictes les autres; Aucuns parlent des autres Roys, des Charles, des Loys, & des Philippes, & disent qu'ils sont grandement à preferer aux Roys de nostre temps, & qu'ils ont eu plus grands victoires, accru le royaume plus grandement & (que lon doit preferer à toutes choses) regné plus glorieusement: Lesquels ie reuoqueray de leur erreur par argumens manifestes & raisons euidentes s'ils me veulér entendre patiemment, & leur feray congnoistre qu'en temps de nul autre Roy sans point excepter Charles le grand (lequel sans point de difficulté a esté le plus puissant, le plus glorieux, & le plus magnanime de tous les autres) le royaume de France ne fut iamais si opulent, si paisible, si puissant, si glorieux, ne si heureux, comme il est à present sous l'obeissance du Roy Loys douziesme: Et qu'on ne luy doit point preferer ne iceluy Charles nommé le grand, ne Loys nommé le saint, ne Philippe Dieu donné dict Auguste: ne l'autre Philippe dict le Bel: ne Charles dict le quint, qu'on dict le sage: ne Charles septiesme qu'aucuns dict le bon, autres le bien serui: ne finablement Loys vnziesme, dont plusieurs font plus grand feste que de tous les autres; & tât que touche l'administra-

tion & felicité du royaume, i'estime que nul d'eux luy doit estre accomparé. Je ne l'entens pas pourtant haut louer si auant, que ie vueille dire qu'il ayt excédé vn chacun des dessusdicts en toutes vertus & en tous faictz: mais faisant comparaison de luy aux plus renommez de tous les autres, ie dis constamment que le royaume de France, partie pour la condition des temps ou par fortune (si aucune s'en trouue aux faictz des humains) mais principalement pour sa vertu & prudence, a eu plus de profit & plus grand prosperité de son regne que de nul autre. Laquelle chose ie ne pourroie autrement monstrer qu'en faisant comparaison de sa vie & de ses faictz à celle des autres: car aussi ne se peut aucune chose suffisamment louer sans faire comparaison aux autres. Et pour ce faire ne puis auoir tesmoignage tant que touche les anciens Roys d'autres gens, que de ceux qui ont escript les chroniques & les histoires de ce temps là, & mesmement celles de France. Lesquels comme il est à croire voulans gratifier aux François toutes choses qu'ils ont congneu estre à leur louange & hōneur, n'ont pas obmis à mette en leurs commentaires & magnifier de langages ce qu'ils ont peu. Et les choses qui estoient à leur desauantage ont teues, ou par quelque art & couleur desguisees & amoindries, ainsi qu'ont accoustumé faire gens qui tel mestier font.

HISTOIRE
Des quatre aages du regne
des François.



*Le premier
aage.*

*Le second
aage des
François.*

N faisant donc vn epitome & abregé sommaire de ce que plusieurs chroniqueurs & historiens, tant anciens que modernes, ont escript des roys de France, Nous diuiserons le regne des François en quatre aages, ainsi que Lucius Florus a diuisé l'Empire des Romains. Dont le premier aage qui est d'enfance nous attribuerons à Pharamond & aux autres quatre roys ensuyuans qui furent payens, lesquels combien qu'ils donnaissent commencement au regne des François, toutesfois pourtant qu'ils estoient barbares & mescreans, ne peurent pas faire grans choses, fors tant seulement commencer & establir ledict regne, tout ainsi que ceux qui nouvellement sont nez, combien qu'ils tiennent lieu d'hommes, toutesfois ils n'ont raison ne congnoissance non plus que bestes brutes. Le second aage qui est de ieu nesse & adolescence comencerons au Roy Clouis qui fut le premier Roy chrestié, & acreur le royaume de la foy chrestienne, & aussi de terres & seigneuries, & le continuerôs iusques à Pepin qui de Grand maistre de France se fist Roy, pourtant qu'en ce temps & par iceux Roys furent premierement faiçtes beaucoup de grans choses par grãd fureur & force d'armes, mais aussi par grand insolence

lence & appetit desordonné. Et apres deuindrent les roys effeminez, & regnerent oysiument & voluptueusement, comme font ieunes gens, lesquels ainsi qu'ils commencent à croistre de force & de cuer, entreprennent audacieusement toutes choses, plus par temerité que par sens ne raison: mais apres bien souuent se laissent vaincre aux cupiditez, lasciuetez & lubricitez, tellement qu'ils deuiennent peu à peu recreuz & failliz de cuer. Toutesfois quand ils viennent apres au tiers aage, qui est de virilité, & qu'avec la force du corps le sens est plus raissis, ils commencent à congnostre en retournant à eux mesmes la meschanceté en quoy ils sont venus par leur volupté & faulte de sens, & en delaisant leurs paillardises & oysiuetez entreprennent & font choses dignes de gens de bien. Lequel aage nous commencerōs au roy Pepin, & continuerons iusques à Hue Capet, pourtant qu'il est tout notoire que les roys d'icelle rasse, & mesinement icelluy Pepin & Charles son filz ont fait plus grans choses que nul des autres qui ayent esté denant ny apres, & par leur vertu & prouesse l'empire des Romains fut ioinct avec le royaume de France inseparablement, n'eust esté la discorde & le mauuais gouuernement des successeurs. Mais l'entendement n'est pas tousiours en vne force, ne le corps en vne mesme vigueur, ains maintefois en entreprenant de grans choses nous tombons en diuerses maladies: ainsi qu'il est aduenu à la rasse du roy Pepin. Car depuis Charles le grand, combien que que le royaume de France n'ait perdu la vigueur

*Le tiers
aage des
Francois.*

de son aage, toutesfois pour la superabondance des humeurs qui estoient en vn si grand corps, il cheut en si grieveuse maladie que du temps de Lothaire & de ses enfans il fut presque à la mort, & finalement fut translaté en autre lignée par ledict Huë Capet. Auquel nous commencerons le quatriesme aage de vieillesse: car la vertu & lignée de Pepin fut tellemēt enuieillie & affoiblie, qu'elle fut du tout seiche & esteincte, mais la nouvelle ente qui fut transplantee dessus, eut diuerses fortunes, ainsi qu'il aduient à vieilles gens, lesquels iāçoit que la force du corps se diminue en eux, toutesfois la vigueur du cueur, la vertu & experience des choses leur accroist. Toutesfois le regne de cest aage a esté aucunesfois par sens, par vertu & par conduicte en grande gloire & honneur, aucunesfois par maladie & debilité prouenant de l'imbecilité des roys a esté grandement vexé trauaillé & afflicte. Mais finalement est reuenu en sa santé: tellement qu'il est suffisant à faire toutes grans choses, tant de force que de sens & de conduicte. Or nous conuient faire vn discours de tous ces quatre aages, & afin que puissions faire comparaison du roy Loys qui est à present, à celuy des autres, nous racompterons sommairement ce qu'est adueni du temps des autres digne de memoire.

**Parangon du Roy Loys douziésme
aux Roys du premier & second
aage du regne des François.**

Le quatriesme aage des François.



V premier aage regnerent Pharamond, Clodio, Meronée & Childeric: dont le premier mourut sans auoir fait grand chose, tant seulement fortifier aucunes villes & chasteaux de son royaume. Le deuziesme print Tournay & Cābray

sans grād occision ne querelle. Le troisieme vfa toute sa vie en guerre contre les Huns, qui grans maux firent au royaume. Le quatriesme combien qu'il feist aucunes grans choses, toutesfois pour sa mauuaise & meschāte vie il fut par les subiects dechassé du royaume, mais pourrāt que la cruauté de celuy qui fut mis en son lieu surmōtoit sa pailardise, finalement fut r'appellé. Parquoy ie conclus touchāt ces quatre que outre, ce qu'ils estoient infideles, nul d'eux ne tous ensemble ne peut estre accomparagé au roy Loys regnant, car quelque chose que puissent auoir faict lesdicts roys, en occupāt celle pattie de Gaule qu'ils erigerent en royaume, comme est il possible que sous le seruage & subiection de celle natiō barbare & infecte d'idolatrie, le peuple Gaulois qui desia auoit la foi Chrestienne, & estoit gouverné par les Empereurs tres-chrestiens fust en repos & contentement, & peust auoir à gré d'estre subiugué de tels occupants infideles non plus que de nostre temps les Grecs & autres Chresties qui ont esté conquis & subiiguez par les Turcs? Dōc ne faut point doubter que ce premier regne qui

Erection du royaume de France par quatre roys Gentils en lx. ans.

dura enuirõ soixante ans depuis Pharamond iusques au baptesme de Clouis, ne fut malheureux & intolerable aux subiects.

*Commence-
ment du roy-
aume au roy
Clouis.*

SI nous faut commencer l'heur & la prosperité du royaume audict Clouis depuis son baptesme, auquel pourtât que nouuellement estoit chrestienne, nostre redépreur Iesuf-Christ dôna beaucoup de victoires, de gloire & d'honneur, toutesfois les Gotz luy firent de grans trauaux. Aussi il dechassa Gombaud, avec lequel il auoit contracté affinité, en prenant Clotte sa niepce à femme, du royaume de Bourgogne, & jaçoit ce que ledict Gombaud l'eust meschamment occupé, faisant mourir son frere, toutesfois ce que ledict Clouis auoit apres cela fait alliâce avec luy, le deuoit dissuader de luy faire la guerre: attendu mesmement qu'il la faisoit plus par cupidité & conuoitise que pour venger la mort de son beau pere, côme il appatut, par ce qu'apres qu'il l'eut vaincû & prins il le lascha, moyennant certaine somme d'argent, la où s'il l'auoit guerroyé par zele de iustice, il le deuoit punir du fratricide qu'il auoit commis. Aussi la conqueste ne fut pas plus fortunée qu'elle auoit esté raisonnable, car ledict Gombaud bien peu de temps apres qu'il fut relasché recouura sondict royaume, & occist maints François que ledict Clouis y auoit laissez pour le garder. Il fist aussi vne autre chose côme les escriptures tesmoignent, bien mal-seante a vn bon prince Chrestié, car il print Regnacarus seigneur de Câbray, par trahison de ses subiects, & luy tollit la

*Taxes du
roy Clouis.*

cité ensemble la vie, & afin qu'il n'y demourast
 personne qui peust aucune chose quereller à cel-
 le seigneurie, tant qu'il en trouua de la rasse tous
 fist mettre à mort, dont grandement fut noté de
 cruauté. Et à ceux qui auoyent fait la trahison ne
 tint pas bié ce qu'il leur auoit promis. Et sans poit
 defaute le roy Loys regnant n'a point eu ceste
 conuoiitise d'occuper Royaumes & seigneuries
 par violence ne par occision de princes, & quand
 il s'est aydé d'aucunes gens en chose raisonnable,
 quant à luy il a bien tenu ce qu'il leur a promis,
 quelque meschâceté qu'ils eussent faiçt à autruy,
 car certainement s'il eust voulu soubs couleur de
 vanger le patricide commis en la personne de son
 ayeul par le duc Jean de Bourgongne, entrepren-
 dre sur les terres & seigneuries que tenoyent les
 descendans & successeurs d'iceluy, il eust peu bié
 aisément en faire la vengeance. Mais tant s'en faut
 qu'il ne l'ait faiçt, qu'il a contracté sa premiere a-
 mytié & alliance avec l'archeduc Philippe d'Au-
 striche, descendât en tiers degré d'iceluy Jean duc
 de Bourgongne. Et au surplus au seigneur Ludouic
 Sforce, qui auoit esté prins en bataille à Nou-
 arre, ne permit faire aucun outrage en sa person-
 ne: ains seulement l'a tenu tant qu'il a vescu en
 seure garde. Et luy a au remanant vsé de toute hu-
 manité, cōbié qu'iceluy Sforce l'eust voulu chas-
 ser de sa cité d'Ast, viuant encores le roy Charles
 huietiésme, & apres l'eust assiegé en ladicte cité
 de Nouarre & outragé en plusieurs manieres. Et
 pareillement le cardinal Ascanie frere d'iceluy Lu-
 douic, lequel auoit esté prins en la fuyte, & de-

*Lonanges du
roy Loys.*

*Jean duc de
Bourgongne.*

*Philippe ar-
cheduc d'Au-
striche.*

*Ludouic -
Sforce.*

puis rendu audict roy Loys. Apres qu'il l'eut gardé aucun temps par auctorité du Pape Alexādre, il le mist non pas tant seulement en sa liberté, mais l'enuoya à Romme moult honorablement en luy rendant tous les benefices qu'il tenoit au duché de Milan, & qui plus est, combien que ledict Pape Alexandre à toute instance requist ledict cardinal luy estre remis : faisant au surplus grans offres pour l'auoir, neantmoins le bon Roy entendant la crainte qu'auoit iceluy Cardinal dudict Pape qu'il ne le fist mourir pour la grand inimitié qui estoit entre eux, iamais il ne le voulut remettre. Et outre ce, iagoit que plusieurs de la maison de Sforce soyent tombez entre ses mains, iamais n'a voulu permettre qu'aucun desplaisir leur fust faict de leurs personnes, ains à aucuns d'entre eux qui estoient en necessité a suruenue de ses propres deniers. Et mesmes des deux enfans de Iean Galeace que ledict seigneur Ludouic son oncle auoit priué du duché de Milan, & quant & quant de la vie, comme plusieurs gens croyent: l'vn qui fut prins avec ledict seigneur Ludouic à Nouarre, nommé Hermes, il rédit sans aucune rançon à la Royne des Romains sa seur. Et l'autre nommé Frācisque il a pourueu en l'eglise de l'abbaye de Meremoustier, qui est l'une des belles de France. Et pareillemēt apres la conqueste du royaume de Naples, le roy don Federic d'Arragon, qui auparauant en estoit occupateur, congnoissant la bonté & loyauté dudict roy Loys, s'estoit venu rendre à luy avec sa femme & ses enfans, qui estoient en sa puissance plustost

*Humanité
du Roy Loys
enuers les
Sforces.*

*Humanité
enuers Fe-
deric d'Ar-
ragon.*

qu'au Roy d'Arragon son prochain parent & alié Il le receut & le traicta hontorablement, luy baillât terres, seigneuries & estat, & l'a honoré comme Roy, tant qu'il a vescu : & permis qu'apres sa mort on luy fist honneur & exeques comme à Roy, rout ainsi qu'il auoit ordonné, ne iamais a voulu conclure paix n'amitié avec ledit Roy d'Arragon, que les femmes & enfans dudit dom Federic, n'y fussent cõprins. Et tât qu'il touche de garder sa promesse, il la gardee à toutes gës, quelques meschans qu'ils eussent esté à leurs maistres. Il est notoire à chacun qu'il ne faillit en rien de ce qu'auoit esté promis à Bernardin de Court, lequel luy rendit le chasteau de Milan. Et par ce moyen ledict Roy Loys a monstré plus grans signes, & faic̃t plus grande experience de bon prince loyal & magnanime, que ne fist le Roy Clouis. Au regard des autres ses successeurs, il n'en faut point faire de comparaisõ, car tant que touche le Roy Childebert, il fut tresmalheureux en son regne, tant pour la guerre continuelle qu'il eut avec ses trois freres, comme aussi pour la cruauté qu'il vfa enuers ses nepueux & son fils propre: mais encores fut plus mal-heureux & plus cruel le Roy Chilperic, lequel à l'ayde & persuation de Fredegonde sa trescruelle femme s'esforça, comme beste enragee, faire mourir ses trois freres, & esteindre tout le demourant de son sang : tellement qu'apres qu'il fut occis par poison de la dictẽ femme, ne se trouua pour estre Roy de toutra la rasse de Clouis qui estoit bien grande que Clotaire tout seul, lequel mourut sans faire

Bernardin de Court.

Taxes du Roy Childebert.

Chilperic.

Les Chroniques contiennent qu'elle le fist iuer.

chose digne de memoire, & fut malheureux pour le different qu'il eut avec Dagobert son fils: auquel en son viuant auoit baillé son royaume d'Austrasie. Lequel different fut si grand pour raison des limites dudict royaume, qu'il leur conuint sur ce eslire arbitres. Et au regard dudict Dagobert, combien qu'il fist de grans dons à l'Eglise de saint Denys en France, par le moyen desquels lon croit qu'il merita obtenir remission de ses pechez, toutesfois il fist occire sans aucune congnoissance de cause Brenulphe oncle d'Aulbert son frere. Et au surplus repudia Geltrude sa femme sans congé de l'Eglise, & apres mena vie tresdissoluë & lubrique. Aussi fist il mourir son maistre d'escole, & confisqua les biens, si comme fist Nero à Seneque son maistre. Et au surplus pilla & fourragea Poictiers & autres plusieurs villes de son royaume, dont en partie il enrichit ladicte Eglise de saint Denys. Il n'affiert point à parler des autres six Rois ensuyuans iusques au Roy Pepin. Lesquels furent si effeminez & imbeciles qu'ils vindrent entre les femmes en toute lasciueté, sans se monstrier au peuple sinon vne fois l'an, ainsi que faisoit Sardanapalus, & laissez le gouuernement & administration du royaume aux grans maistres de France, qui estoient comme regens, tellement que par leur imbecillité & paresse Pepin fils de Charles Martel par le consentement des Barons du royaume, & par l'auctorité de Pape Zacharie, de grand maistre de France-deuint Roy. Et par ce moyen le royaume de France tomba en au-

*Dagobert
paxé.*

*Six Rois effe-
minez.*

*Pepin fait
Roy de
France.*

tre lignee , soubz laquelle toutesfois il prospera & accreut grandemēt de puissance & de renommee: Combien qu'icelle gloire & la vertu dudict Pepin , ainsi que la felicité des choses humaines est fragile & caduque, à peine peut durer iusques à la troisieme generation, ains en degenerant peu à peu les successeurs en administrant le Royaume peu sagement & moins vertueusement, ne le peuvent cōtinuer, sinō iusques au douzieme Roy d'icelle rasse . Et par effect le Roy Pepin seul & Charles son fils qui par la hautesse de son cueur, & de ses faictz fut appellé le grand , sont dignes *Charles le grand.* d'estre mis au regne & accōparagez au Roy Loys *grand.* à present regnant. Car si lon veut parler de Loys *Calamité du Roy Loys le debonnaire.* debōnaire, il vfa de grand cruauté enuers Bernard fils de son frere , lequel estoit rebelle contre luy, car combien qu'il se fust de son gré venu rendre à luy & soubsmettre à sa misericorde, il le fist neātmoins mourir, aussi fut il le plus malheureux de tous les autres en ses enfans , lesquels vindrent en si grand rage & fureur qu'ils assemblerent cōtre luy vne grosse armee, & tellement le poursuyuirent qu'il fut contrainct de se rendre à eux, & remettre entre leurs mains , lesquels le tindrent longuement en prison , & par l'aduis & deliberation des estats le firent priuer de l'empire & du *Estats assemblez.* royaume . Aussi de son temps les Dannoys & les Courfaires pillerent & gasterent le pays de Guienne , mais les trois enfans par vray iugement de Dieu furent bien punis de l'inhumanité qu'ils auoyent vsé enuers luy . Car par leurs dissentions, & continuelles guerres, le royaume de France,

Partage.

dont fut successeur Charles le Chauue, & le royaume d'Austrasie auquel succeda Lothaire, & le royaume de Bauiere qui vint en partage à Loys, furent si tresfort affoibliz & debilitéz de gens, & de toutes forces, qu'iceluy Charles le Chauue ne peut resister n'empescher que les Dannoys n'occupassent & tinssent le pays de Neustrie, lequel depuis par icelle nation a tousiours esté appellé Normandie, car plus auoit esté respandu de sang humain desdicts royaumes, & de gens occis par eux, que iamais n'auoit esté en Gaule n'en Alemaigne. Et apres qu'iceluy Charles le Chauue fut vaincu en bataille par Loys son nepueu, il fina sa vie (qui auoit esté pleine de malheureté), par poison que luy bailla vn medecin Iuif. Au regard de Loys, fils dudict Charles, qui fut surnommé le Begue & de ses enfans, & pareillement de Charles à qui lon imposa le deshoneste nom de simple, & apres de Loys son fils, & finalement de Lothaire & de ses enfans, qui furent les derniers de celle lignee, il est tout notoire que de leur temps le royaume souffrit beaucoup de maux par les Allemans & Normans, & par leurs imbecilité & mauuaise conduicte, iceluy royaume eut de leur temps beaucoup plus d'aduersitez que de prosperitez, tellement qu'il n'y a celuy tant soit medisant & detracteur du temps present qui presumast de preferer n'acomparater aucuns desdicts Roys au Roy Loys regnant à present. Et le dernier qui fut de celle lignee ne fist autre chose proffitabile au royaume, fors qu'estant prins par Huë Capet Comte de Paris, luy laissa ledict roy-

Charles le Chauue empoisonné.

aume, duquel Huë sont sortis plusieurs Roys tresuaillans, tresages & tresglorieux, du nombre desquels est ledict Roy Loys à present regnant,

Parangon & comparaison des gestes
du Roy Loys douzième aux faicts
du Roy Pepin, & de l'Empe-
reur Charlemagne.



Mais pour ce que i'ay dict dessus que de ceste lignee il n'y a que Pepin & Charles son fils, que lon puisse accompagner au Roy Loys regnant, la hauteſſe & grandeur de leurs faicts, & la celebrite & gloire de leur nom, requerant bien que lon s'arreste aucunement à eux, afin que lon cõgnoiſſe ce que i'ay dict du Roy Loys, qui est à present, & de son regne, le tout consideré se peut deffendre par raison.

Et pour parler du Roy Pepin, cõbien qu'il acquiſt le pais de Bauiere par subiection volõtaire de ceux dudiect pais, & qu'il subiuga les Saxons & rendit tributaires, & chassa de Guienne Gouffroy, & cõtraignit par deux fois les Lombars par sa puissance, passant les monts, rendre à l'Eglise Romaine, ce qu'ils luy auoient tollu par force & violence: & fist maintes autres choses appartenãs à vn Prince magnanime & vertueux: Toutesfois

*Les faicts du
Roy Pepin.*

Pepin usurpe le Royaume.

on ne le peut bonnement excuser qu'il n'ayt par ambition vsurpé le Royaume, & osté à celuy, au nom duquel il le gouuernoit. Car bié estoit chose aysee à luy, qui auoit en sa puissance le Roy simple & imbecille par faute d'age ou d'entendement, & pareillement auoit le tresor, les fortresses, & toutes les munitions du Royaume à sa disposition, arguer le Roy de pusillanimité & de bestise, & d'acquérir la faueur du peuple, & l'amitié & bienueilléce des Princes & nobles du Royaume, ausquelz desia il commadoit, par promesses & par dons qu'il faisoit du reuenu, & des deniers d'iceluy Royaume. Et par ce moyen est bien à croire que le Pape qui estoit oppressé des Lombars, facilement auroit consenti à leur volonté, mesmemét de la sorte qui luy fut proposé & mis en questiō, c'est à sçauoir qui estoit plus digne de regner, ou celuy qui passoit son tēps en voluptez & oyssiuetez cōme vne femme, ou celuy qui par son sens & par sa vertu gouuernoit & dispoisoit sagemét & honorablemēt les affaires du Royaume: car il n'y a celuy, tāt fust despourueu de sens, non entendāt autre chose, qui ne iugeast que celuy qui est plus suffisant, deust estre preferé à celuy qui est inutile: mais si lon eust proposé au Pape, ainsi qu'il estoit bié requis, si il estoit loysible à Pepin, lequel par auctorité & permission du Roy auoit le gouuernemēt de tout le royaume, & qui de toutes choses se fioit en luy, soubz couleur de dire que celuy Roy, auquel il estoit astraïnt par serment de fidelité, par deuoir & par benefice, soubz vmbre de dire qu'il estoit imbecille & in-

utile au Royaume le spolier & priuer, il n'est pas à croire qu'un bon Pape qui eust congnoissance du droict diuin & humain, eust respondu de la sorte qu'il respondit. Car à ceux mesmes qui sont furieux ou attaints de maladie incurable de corps ou d'entendement, Les droicts veulent qu'on donne Curateurs ou coadiuteurs, non point successeurs, pourtant qu'il aduient souuent que d'un pere fol, inutile & mal conditionné, descēdra vn fils sage, hardy & vertueux. Parquoy ie croyrois facilement que Pepin vsa d'abilité & de cauillation enuers le Pape: & le Pape cōbien qu'il fust assez informé du faict, pour la necessitē en quoy il estoit, se laissa volontairement tromper, voyāt l'ambiguité de la question: Gardāt le dict de Ciceron, que s'il est permis en aucun cas de rompre son sermēt, c'est pour regner tāt seulemēt, & en toutes autres choses on le doit garder. Et cōbien qu'à vn si grand & si vaillant Roy soit deu grād louange pour ses hauts & glorieux faicts, on ne doit point toutesfois laisser de maintenir la iustice, & dire verité, ne faire tort au Roy Loys xij de ses louanges & de ses vertuz. Car ses victoires gloriensēs & la deuotion & grāde affection qu'il a eu de faire à l'eglise Romaine, ne peuuent estre maculees ne reprochees par ce moyē qu'il ait voulu par ambition occuper le Royaume. Il y a aussi des autres choses par lesquelles le Roy Loys a meritē d'estre plus aymē & plus chery du Royaume, & reputē & tenu plus vtil: à iceluy, soit par grace de Dieu, par don de nature ou de fortune, que ledict Pepin, n'encores Charles son fils, qui

Sentence de droict.

*Louanges du
Roy Charle-
magne.*

fist beaucoup de plus grans choses que luy, pour-
tant que le temps de leur regne ne fut pas lors à
ce disposé. Je ne veux point pourtant nier qu'ice-
lui Charles le grād, & de force & de vaillance de
sa personne, de science & doctrine, de vigueur &
haultesse, de cœur & de grandeur, de seigneurie
& de hault & victorieux faicts, ne soit preferé au
Roy moderne : mais ie veux bien dire qu'iceluy
Roy moderne en charité enuers ses predeces-
seurs, en bienueillance & amour enuers ses pa-
rens, en desir de bien traicter ses subiects, & de
les tenir en paix & en repos, en bonne admini-
stration de iustice, en continēce & attrempance,
& en felicité de son regne peut raisonnablement
estre preferé audiēt Charles le grand. Et tant que
touche le zele de la religion Chrestienne, & l'ob-
seruance & veneration du saint siege Apostoli-
que estre reputé esgal à luy, & aussi ne luy estre
pas grandement inferieur de vaillance, de vertu
& de haultesse de cœur.

*Parangon du
Roy Charle-
magne au
Roy Loys xij.*

*L'ignorāce en
Frāce au tēps
du Roys Loys:*

ET pour venir au parangon dudict roy Char-
les à cestui-cy, lon racōpte de celuy Charles
qu'il fut bien sçauant en plusieurs sciences & ars
liberaux, laquelle chose si le Roy Loys n'a eu, ne
lui doit point estre reputé à vice : car il est tout
notoīre que pour l'ignorance du temps present,
la science est communément desprisee, non pas
tant seulement des Roys, mais de toute la nobles-
se en France : & pleust à Dieu que le temps qu'ils
perdent en ieunesses, bâquets & choses inutiles,
ils employassent à apprēdre telles sciēces, sicom-
me faisoient les Princes en Grèce, à Rome & ail-

leurs le temps passé, mais c'est le vice & la faute du temps & des peres. Lon diét que Charles le grand estoit fort eloquent, & auoit grand grauité en son parler, & prenons qu'en cela il excédast nostre Roy moderne, & que ce soit vne chose bien seante & loüable à toutes gens, toutesfois lon doit beaucoup plus priser les faicts que les paroles, pourtant qu'aux faicts & aux œuures consiste la vraye vertu & le fruit, & aux parolles la fleur ou la fueille, si apperra que le Roy regnât n'a point moins eu de fruit que lediét Roy Charles, pose ores qu'il ait eu moins de fleur & de fueille. Car premierement de frugalité & continence de viure, il est tout notoire que lediét Roy Loys est singulier, & ceux qui chacun iour voyent son manger & sa façon de viure le peuuent bien tesmoigner. Charles alla par deux fois contre les Lombars pour ayder au Pape, mais par ce moyen il acquist le royaume d'Italie, & l'Empire de Rōme, & eut beaucoup de grans priuileges du siege Apostolique. Mais au regard de nostre Roy Loys il a aydé à dechasser les tyrans qui occupoient les terres de l'Eglise, à ses despens, & sans espoir d'aucune recompense, & a remis entre les mains du Pape Alexandre vj. & du Pape Iules second plusieurs belles terres & seigneuries, & mesmement la tres-opulente cité de Boulongne, qui si long temps auoient esté tyrannizées. Le Roy Charles cōbatit continuellemēt pour la foy contre les heretiques, & à ceste occasion guerroya & subiuga les Saxōs, les Hunnes, vne partie des Espagnes, & aucunes autres natiōs. Laquelle occa-

*Eloquence.**Conquête du
Royaume
d'Italie.**Alexandre vi.
Iules ij.**Boulongne.*

*Aux sèps du
roy Loys nuls
heretiques.*

Isle de Lesbos, Methelin.

*Sepulchre
de la maison
d'Orleans.*

tion ne peut auoir le Roy Loys qui à present est, pourtant que tous les pais circonuoisins de son Royaume sont bõs Chrestiens, mais il n'a pas tenu, ne tient à luy si les autres Princes Chrestiens, & mesmemèt le Roy des Romains, qui par raison en cecy deuroit estre le principal, s'ils vouloient accorder, qu'il ne feist quelque belle entreprinse contre les infidelles qui occupoient la Grece, la terre Saincte & le Leuât, & sans ayde de nul autre à grans fraiz & despens de son Royaume fist vne bien grosse armee par mer à ceste fin, qui fut iusques à l'isle de Lesbos, & assiegea la cité de Mithyleno, que ló appelle Methelin, mais Dieu ne permit pas qu'icelle armee eust victoire, & peut estre qu'il y eut quelque faute de conduicte.

Charles honora grandement Pepin son pere & Berte sa mere, qui fut tresnoble Dame, & traicte ses parens & amis moult fauorablement. Ce que le Roy Loys n'a peu faire à ses pere & mere depuis qu'il a esté Roy, car ils estoient trespassez au parauant, mais non pouttât il leur a fait ce qu'il a peu apres leur mort. Et pareillemèt à ses grand pere, grand' mere & oncle, ausquels veu qu'il ne pouuoit faire autre hõneur ne seruire, a fait faire en la cité de Paris en l'Eglise des Celestins vn sepulchre du plus fin marbre que lon trouue, ouré & entaillé en toute excellence, & en iceluy apporter les ossemens de sondit pere qui estoient en l'eglise du Chasteau de Bloys, en aussi grãd põpe, solennité & seruire d'Eglise que s'il fust trespasé à l'heure. Et au regard de tous ses autres parens, il les a exaucez, decorez & accreuz de biens & d'honneurs,

& d'honneurs, ce qu'il a peu sans faire preiudice à son royaume, ne tort à autruy, comme lon peut voir du comte de Foix, fils de sa sœur qu'il a faict Duc de Nemours, & du comte de Dunois qui est de la maison d'Orleans, qu'il a faict Duc de Longueville, & son frere par mariage marquis de Rothelin comte de Neufchastel, & seigneur de plusieurs autres terres & seigneuries. Il a aussi tant honoré & estimé madame Germaine sœur dudict conte de Foix, sa niepce, que dom Ferrand Roy d'Arragon, de Secile, & de plusieurs autres royaumes ne s'est point dedaigné de le demander à femme. Et pareillement le Roy de Hongrie Lancelot, a pourchassé longuemét par grans ambassades d'auoir à femme madame Anne de Candale, pourtant qu'elle estoit parente dudict Roy Loys, cōbien que d'assez loing, mais bié prochaine de la Roynne sa femme. Car la renommée & estime dudict seigneur est si grāde par tout le mōde, que ceux qui peuiēt par mariage & affinité auoir alliance à luy, se reputent bien heureux. Et le Roy mesmes d'Escolle auant qu'il espousast la fille du Roy d'Angleterre, fist toute diligence d'auoir quelqu'vne des parētes dudict seigneur, & ne luy challoit en quel degré elle luy attint, mais qu'il eust son affinité, estimant en estre bien honoré. Or prenons que Charles le grād ait faict de plus grās choses, submis plus de prouīces souuēt vaincu ses ennemis: toutesfois le Roy Loys l'a faict plus glorieusemēt & en plus grand heur, & si en a usé sans point de difficulté plus modestemēt: car Charles mist trēte trois ans à subiuger les Saxons, & trois ans à

Duc de Nemours.

Duc de Longueville.

Ferrand ou Ferdinand Roy d'Arragon.

Lancelot Roy de Hongrie.

Charlemagne fut trēte trois ans à

& n'eut pas tousiours du meilleur, tellemēt qu'on peut dire qu'il y enuicillit. Il guerroya aussi les Hunnes par le terme & espace de huit ans: & aux Espagnes mena pareillement la guerre vn long temps en diuerses & douteuses aduentures. Et outre ce fist la guerre en Bretagne, en Italie & autres contrées prochaines, tellemēt qu'il est tout clair que la plus part de son aage se consumma en calamité de guerre. Laquelle chose combien que lon l'estime beaucoup pour acquerir gloire humaine, mesmement quand il ya grans victoires, toutesfois vn bon & sage Prince en tasche pas d'vser sa vie en telle sorte. Aussi nostre foy & religion Chrestienne ne permet pas qv'vn Prince face la guerre pour la gloire mondaine, ne pour agrandir sa seigneurie, mais tant seulement pour la defendre, & pour se garder d'outrage. Et mesmement n'est pas loisible indifferemment de faire la guerre aux infideles, pour les contraindre de venir a nostre foy, ou pour auoir leur terre, s'il n'ya autre occasion, & aussi vn sage homme ne doit pas si souuent tenter la fortune, car il n'est pas possible en faisant la guerre longuement qu'il ne s'ensuyue la mort de plusieurs gens, & autres maux innumerables qui peu sont agreables a Dieu, plaisans & profitables aux subiects: ainsi que lon peut voir & appercevoir de celuy premier fondateur de Rome, Romulus lequel iaçoit ce qu'il fust si hardy & si victorieux qu'on luy attribuaist pour raison de sa prouesse nō de diuinité: neantmoins pour trop continuer l'exercice de la guerre, il vint en si grande hayne des sages Se-

*Subiuguer
les Saxons.*

*La principale
fin de
la guerre.*

*Romulus
occis.*

nateurs que luy mesmes auoit instituez, que finalement ils l'occirent, ainsi que la vraye histoire nous tesmoigne. Ne lisons nous pas aussi le semblable de Hannibal, lequel apres qu'il eut eu trois victoires cōtre les, romains dōt par la dernier qui fut à Cannes, ils furent presque du tout deffaits, il enuoya neātmoins à Carthage pour auoir nouveau secours de gens, de nauires & d'argent. Et finalement fut contraint d'abandonner l'Italie pour allet defendre sa cité & son pays, ce qu'il ne peut si bien faire que la cité ne fust destruiete & le pays perdu, & à la parfin il en perdit la vie. Et le grand Roy Alexandre apres qu'il eut eu tant de victoires, & soumis tant de royaumes, & la plus part du monde à son obeissance, ne fut il pas tant hay de ses Macedoniens, pourtant qu'il ne leur donnoit aucun repos de la guerre, que quelque hōneur & profit qu'ils eussent acquis soubz luy par plusieurs victoires, si le hayssoyent ils mortellement, & finalement le firent mourir par poison, & là où les autres nations qu'il auoit subiuguées ploroient sa mort, comme de leur propre pere, il s'en resiouyssoient comme s'il eust esté leur ennemy. Et d'autre part, combien que cela ne se trouue par escrit, comment est il possible en faisant si continuellement & par si long temps la guerre, que le royaume de France ne fust grandement greué d'impositions, & vuide de deniers avec la perte de bien grand nombre de gens? Mais au regard du Roy Loys à present regnant, il a aquis la seigneurie de Lombardie & le duché de Milan, qui luy appartenoyent par suc-

Hannibal.

*Alexandre
le grand.*

*Guerre du
Roy Loys
en Italie.*

cession paternelle, par vn seul siege de la cité d'Alexandrie qui ne dura fors dix ou douze iours sans effusion de sang, & sans faire tort à personne, là où Charles le grand demoura en siege deuant vne seule cité de Paue enuirō vn an entier. Et par vn mesme heur, ledict Roy Loys acquist la cité & seigneurie de Genes qui longuement auoit esté à l'obeissance de ses predecesseurs Roys de France sans frapper vn seul coup, pourtant que volontairement ils se rendirent. Car le desir que les Milannois & Geneuois auoient d'estre sous l'obeissance d'vn si bon Roy, estoit si grande, que nulle puissance de ceux qui les occupoient ne peut resister qu'ils ne se rendissent à luy, & furent lesdicts occupants contraincts de leur enfuir & abandonner le pais. Et ne luy auoir pas la fortune assez esté favorable par la conqueste & acquist desdicts deux pais, si ne fust ensuyuie la rebellion d'iceux, laquelle estoit presque necessaire pour asseurer & perpetuer lesdictes seigneuries à iamais à luy & aux siens? Car estant ledict seigneur Ludouic Sforce reuenue d'Alemagne avecques grosse puissance d'Alemans, apes que la cité de Milan & aucunes autres se furent retournez à luy, & qu'il eut par siege & par compositiō gaigné la cité de Nouarre & non le chasteau, voiant l'armée d'iceluy Roy Loys au deuant de la sienne, & que ses gens pour crainte d'icelle branloient pour sauuer leurs vies sans combattre, se voulut secretement sauuer entre les gens de pied Alemans, mais finalement furent lesdicts gens de pied contraincts de passer sous de picque, ainsi que firent

iadis les Romains par les Sanites aux Fourches
 Candines, & finalement sans la mort d'un seul
 hōme fut prins & mis au chasteau dudict Nouar- *Ludovic*
 re, & apres mené en triumphe en France, où il a *Sforce prins.*
 finé sa vie par mort naturelle, estāt toutesfois hu-
 mainemēt traité cōme dict a esté. Et par ce moyē
 ses partiaux & suiuanz qui estoient audict duché
 de Milan, soy voians. failliz de toute esperance,
 ont perdu l'audace & le vouloir de faire aucune
 nouuelleré, & se sont resolus de viure sous l'o-
 beissance dudict seigneur: congnoissans mesime- *Guerre con-*
 reillement la cité de Gennes en soy rebellant con- *tre Gennes.*
 tre luy, a esté occasion de luy faire gloire immor-
 telle & de luy rendre icelle cité subiecte à vou-
 lonté, là eū elle estoit auparauant tant seulement
 cōventionnée, & viuoit selon les loix & statuts.
 Et n'eust sceu ledict Roy desirer la victoire si glo-
 rieuse pour luy, cōme Dieu la luy enuoia. Car a-
 pres qu'il eut enuoie son armée deuant par les de-
 stroits de Lappennin, au pais desdicts Geneuois,
 de laquelle armée estoit chef le seigneur de Chau- *Charles*
 mont messire Charles d'Amboise, grand maistre *d'Amboise.*
 de Frāce & Lieutenant d'iceluy seigneur en Italie,
 Cheualier preux, sage & hardy, il suiuit avec vn
 autre grād nōbre de Princes, de nobles & d'autres
 gens de tous estats (du nōbre desquels ie me tiēs *L'Authour*
 bien heureux d'auoir esté & veu tout le progres *en la guerre.*
 de la victoire) ne iamais depuis qu'il fut party de sa
 cité d'Ast voulut sejourner en aucun lieu plus d'un
 ne seule nuit, iusques à ce qu'il fust à la veue de
 ses ennemis, cōbien que tous ceux de son conseil

& qui enuers luy auoient quelque auctorité luy conseillaſſent le contraire, mais Dieu (en la main duquel eſtoit ſa volōté) le cōduiſoit, de ſorte qu'apres qu'il eut eu deux victoires, les habitans de ladicte cité ſe rendirent à ſa volōté, preſts à ſouffrir telles peines, & receuoir telles loix qu'il luy plairoit ordōner. Et furent toutes les deux victoires les plus heureuſes & glorieuſes dont lon ait iamais ouy parler, car à la premiere où il n'eſtoit pas encores en perſonne, mais tant ſeulement ſondict Lieutenant, vn bien petit nōbre de Barons & gentils-hōmes, accompagnez d'vne bande de gens de pied enuiron ſix mille, remonterent le cōtremont d'vne montaigne, qui a enuiron vne lieuē de haulteur, & apres qu'ils eurent rebouté & chassé aucūs des ennemis qui gardoient les passages, & la montee de ladicte montaigne, & l'eſtoient fortifiez d'artillerie & autres harnois defenſibles, ils vindrent iuſques au deſſus de ladicte montaigne. Et iaçoit ce qu'ils fuſſent biē las & trauaillez, tant de la mōtee que de la peſanteur de leurs harnois, toutesſois les ennemis qui tenoyent le haut de celle montaigne en nombre de xvij. à xx. mille arbaleſtriers & gēs de traict, pour la plus part les voiant venir ſi hardimēt & furieufemēt ne les oſerent atēdre, ains incōtinent à la premiere pointe ſe mirent en fuite, & abandonerent le lieu: quoy voiant les Frāçois, ſuyuant leur victoire marcherēt tout droit cōtre vn baſtillo & repaire que leſdicts Geneuois auoient fait à vne pointe de ladite mōtaigne deuers la cité. Et quelque bien fourny qu'il fuſt de gēs, d'artillerie & de viures, & fort à mer-

*Deux heureuſes victoires
de Roy Loys.*

ueilles, ceux qui estoient dedans voians leurs gens desconfits ne l'oserent defendre, ains l'abandonnerent: & par ce moyen fut soudainement gagné par les François. Et le lendemain que le Roy fut venu au lieu de la bataille, le peuple de ladicte cité sortit autresfois en grosse puissance, & gagna le haut de la montaigne d'un costé, cuidant gagner ledict bastillon, chasser ceux qui le gardoyent, & deffaire l'armee qui estoit au bas en la vallee. Mais par vn mesme heur estant le Roy en personne, ordonnant ses batailles, & enhorant ses gens, furent soudainement autrefois reboutez & mis en fuite.

Or en ces deux victoires si grandes & si excellentes, il n'est homme qui ne iugeast qu'il y fust mort vn grand nombre de gens d'un costé & d'autre, attendu la grande assemblee & l'effort qui estoit des deux costez. Et neantmoins la bonté diuine fut si grande & si fauorable au bon Roy, qu'il n'y mourut pas vn seul homme de compte & d'estime: & d'autres si trespeu qu'il n'en est aucune memoire. Et aussi du costé des Geneuois, combien qu'il y en eust de mors quelque nombre: toutesfois non point tel que les victoires se puissent nommer cruelles, & mesmes de gens d'estoffe. Parquoy il n'est homme qui puisse dire que cecy ne soit ouirage de Dieu, non point des hommes, d'auoir par deux victoires si glorieuses sans perte de ses gens, ne grand occision de ses subiects, qui estoient ses ennemis: non pas en trente & trois ans ne par long siege, sicomme fist Charles le grand: mais en

deux iours sans seiourner vaincu & subiugué la cité de Gennes, qui auparauant iamais n'auoit esté subiugée par force: Et croy fermement que ceux qui liront ceste victoire d'icy à deux cens ans, considerant la grandeur, la difficulté, & la celerité d'icelle, iugeront que ce soit chose fabuleuse, ou la plus heureuse & la plus fortunée qui aduint gueres iamais à Prince. Et peut on bien à bonne cause attribuer au Roy Loys douzième ce que Claudian le Poète dit par ses Vers de Theodose l'Empereur, qu'il estoit trop aymé de Dieu, pourtant que le ciel combattoit pour luy, & les vens seruoient à ses nauires, comme s'ils estoient contraincts par les trompettes: car par ce temps qu'il guerroia la cité de Gennes tant par mer que par terre, iamais les gens ne les nauires n'eurent vent ne temps contraire, ne iamais fut veu en son ost vn seul bruit ne vne seule noyse, combien qu'il y eust de plusieurs nations diuerses, & si estoient les viures à meilleur marché dedans le camp entre ces montagnes steriles que dedans l'opulente cité de Milan. Mais encores redonderent lesdictes victoires de Milan & de Gennes à plus grand gloire & perpetuelle renommée d'iceluy Roy, pour la grande clemence & misericorde qu'il vsa enuers ses subiects, pourtant que sans aucune cruauté ne seuerité enuers eux, apres qu'il les eut vaincus & humiliez, mist plus d'estude, & eut plus de peine à les garder & conseruer qu'il n'auoit eu à les conquerir: & de cecy ie n'en parle point par ouyr dire. Car ie puis tesmoigner veritablement

*Gennes prin-
se en deux
iours.*

*Claudian
Poete.*

*Heur de
Siege.*

*Clemence du
Roy.*

tant que touche les deux conquestes de Milan, ceinme celuy qui fut à la premiere avec luy, & demeuray son officier & conseiller au Senat qu'il erigea en icelle cité de Milan, iusques à ce que ledict seigneur Ludouic Sforce, & que ladicte cité se reuolta, que ie me retiray avec plusieurs grans personages dedans le chasteau dudict Milan, où ie fus enclos iusques à ce que ledict seigneur Ludouic fut prins, & son armee deffaiete, que ie sorty avec les autres, & demouray en mondict estat enuiron cinq ans. Durant lequel temps ie vy tout ce qui s'ensuyuit, & qui fut faict apres ladicte victoire, & en eü charge d'vne partie. Parquoy ie puis tesmoigner sans aucune flaterie, pourtant qu'il est tout notoire que monseigneur le Cardinal d'Amboise qui auoit lors la totale auctorité pour ledict Roy Loys, fut deux ou trois nuyets sans gueres dormir, pour donner tout l'ordre que possible luy fut: afin d'empescher que la cité & le territoire de Milan & des autres villes du Duché ne fussent pillées par les gens d'armes du Roy apres la victoire, ne les gens du pais prins, fourragez ne outragez, car ainsi luy estoit mandé: & tous ceux qui se trouuerent auoir prins gens ne biens apres la victoire, & que la paix fut crieë, qui fut le iour ensuyuant: furent contraincts de rendre & restituer le tout. Et si fut la punition du delict selon la grandeur d'iceluy, le nombre des delinquans, & la richesse de la cité & du pays bien legiere, car reserué aucun bien petit nombre des principaux acteurs & promoteurs de la rebel-

*l'Auteur
pa-le de luy
mesmes.*

lion, à tous les autres fut généralement pardonné, moyennant quelque somme d'argent non pas grande, laquelle se paya à longs termes, & encores aucun temps apres en remist le bon Roy vne partie. Et tant que touche les Geneuois qui auoient plus griefuement mesprins, & presumptueusement delinqué: il v'sa toutesfois enuers eux de semblable clemence, car il ne fist punition corporelle fors de deux tant seulement du menu peuple, & d'vn autre du peuple moyen, qui auoient esté des plus sedicieux. Et à la femme mesmes de Paule de Noue, lequel tant auoit presumé que d'accepter tiltre de Duc en icelle cité, laissa & donna la plus part des biens de sondict mary, pour l'entretienement d'elle & d'aucuns ieunes enfans qu'elle auoit conceus de sondict malheureux mary, lequel par quelque espace de temps apres le partement du bon Roy Loys fut par ses officiers attainit & puny selon ses demerites: ce que ledict Roy permist, plus pour l'exemple & pour le scandale que pour vengeance. Et certainement ce fut grand chose auoir vaillamment & glorieusement vaincu, mais plus grande auoir pardonné, car l'vn vient de force & de hardiesse, & l'autre d'attrempance & de bonté. Et combien qu'ausdicts Geneuois il reuouqua & feist brusler publiquement toutes les libertez, conuentions & priuileges qu'il leur auoit donnez, ainsi qu'il deuoit & pouuoit raisonnablement faire, toutesfois apres il leur en donna de nouveau presque autant qu'ils en auoient par auant, de sorte qu'il sembloit mieux (sicom-

Acte royal.

Sentence.

me bon pere) auoir chastié & redargué ses enfans, que comme Prince offensé auoir puny ses subiects rebelles: dont il acquist (non pas enuers eux tant seulement, mais enuers toutes les nations du monde) loz eternal & gloire immortelle. Et sans point de faute les victoires de Charles le grand avecques lequel nous contendons, estoient d'une autre sorte. Car ainsi que dit Donat Acciolus qui a escript de ses faicts, il auoit en ses guerres tousiours propos & intencion premierement d'exaucer la Foy Chrestienne tant qu'il pourroit, & en apres toutes les nations qui lui feroient resistance, ne les deprimer pas & rabaisser tant seulement, mais les exterminer & deffaire s'il pouuoit du tout, qui est selon mon aduis la raison pourquoy ses victoires estoient plus difficiles & plus tardiues, & par ce moyen plus dangereuses & de plus grand coustange. Et si ledict Charles qui auoir la Seigneurie de France, d'Italie, & d'une partie d'Allemagne & d'Espagne a consommé la moytié de son aage à dompter & subiuguer les Saxons, quelle gloire doit estre au Roy Loys, qui n'a en son obeissance fors le Royaume de France, qui ne contient pas entierement les deux parties des Gaules, ensemble le Duché de Milan, non pas entier, mais diminué de la tierce partie, & la Seigneurie de Gennes, d'auoir resisté au Roy des Romains Maximilian acompagné de toute la force d'Allemagne, & luy auoir empesché l'entree d'Italie, & gardé les Venitiens ses alliez, & leur pais d'oppression.

Donat Acciolus chroniqueur de Charlemaigne.

Lesquels soy congnoissans trop foibles pour resister à si grosse puissance lui auoient abandonné les passages: Et ce pèdant que l'armee du Roy Loys estoit à l'opposite de celle des Allemãs auidictz passages, iceux Venitiés ont eu le moyen & l'occasion avec leur armee de mer, de prèdre grãs terres & païs dudiect Roy Maximilian.

Or passons outre, le Roy Charles obtint le tiltre d'Empereur, qui auoit esté continué entre les Grecs, depuis Constantin le grand iusques à son temps: mais le Roy Loys lui estant offert par lediect Maximilian avecques parties & conditions raisonnables l'a reffusé, paraduventure par plus grand sens, de plus haut cœur, & à plus grand proffit de son Royaume, que le Roy Charles ne l'accepta: car lediect Empire fut occasion de plusieurs grans guerres & dissentions, qui furent entre les successeurs dudiect Charles, dont l'Empire & le Royaume furēt depuis presque exterminéz, & vindrēt & tomberent en autre lignee. Et d'autre part n'eust-il pas esté bien aisé au Roy Loys, apres la conqueste du Duché de Milan, de Genes, & consequemment du Royaume de Naples, subinguer toute l'Italie en suiuant l'heur de sa victoire? Certes il l'eust peu si aisément faire qu'il eust voulu: mais il l'est contenté d'auoir la part qu'il entèdoit lui appartenir par raison, sans vouloir entreprèdre sur les autres, tellement que la cité mesmes de Pise, qui desia par long temps, & dés que le Roy Charles huietième passa pour aller à Naples s'estoit substraicte de l'obeissance des Florentins, & remise en liberté, quelque in-

*Le Roy Loys
refusa le til-
tre d'Empereur.*

stance qu'elle ait continuellement fait de se donner à lui, ne l'a voulu accepter, tât à craindre d'estre nommé tyrân & occupateur. Et mesmes a gardé l'Italie de l'oppression des autres tyrâs. Car Dom. *Le Roy Loys craignoit le nom de tyrân.* Cesar Borge Duc de Valentinois, & Seigneur de la Romaine, qui estoit prest de subiuguer la Cité de Florence, il contraignit soy desister de son entreprise, quelques instances, offres, & promesses que lui fist lors Pape Alexandre, lequel toutesfois il auoit en grâde reueréce, & aussi ledict Duc, lequel en plusieurs autres choses il desiroit moult bien estre grâd, & plusieurs autres Seigneurs d'Italie a gârdé d'estre oppressez par autres plus forts: tellement qu'il n'y a celuy à present qui ose entreprendre d'outrager son voisin, comme lon faisoit continuellement au parauant.

Lon dict aussi que ledict Roy Charles institua l'Vniuersité de Paris, & y fist venir de tous cartiers gens excellés en toutes sciences, qui fut certainement ouurage d'un si grâd & si noble Prince: car c'est auiourd'hui la plus noble, & la plus excellente que lon sçache, & auant icelle institution, il n'y auoit aucune vniuersité en France, dont il soit memoire: & celles qui y sont auiourd'hui ont esté erigees depuis, tant estoient les François en ce tēps là dediez aux armes, & alienez de toutes sciēces. Mais nostre Roy Loys, combien qu'il n'en aye erigé aucune de nouveau, pourtant qu'il en y a assez, toutesfois il les a entretenues & fauorisees, & ceux qu'il a congneuz estre suffisans & excellens en aucunes sciences, mesmement en Theologie, en Droiēt, en medicine, & en art Ora- *L'Vniuersité de Paris fondée par Charlemaigne.* *La faueur du Roy Loys vers les doctes.*

toire, il a honorez & pourueuz de benefices & d'offices, & aucuns entretenuz à gaiges & pensions. Et leur a au surplus dōné honnestes charges d'Ambassades; & si en a faitt venir d'Italie & de Grece, mesinement messire Iehan Lascari noble homme de la cité de Constantinople, & tres-sçauāt en lettres Grecques & Latines. Et par ces moyens aduient que le Roysume de France, lequel au parauant estoit noté de n'auoir aucuns clerics qui sceussent bien parler latin, mais estoit leur langage latin rude & barbare, & à ceux qui en vouloient apprendre conuenoit aller en Italie trouuer des maistres, à present est pourueu d'hommes excellens, tant en Grec qu'en Latin: de sorte que peu à peu se va perdant cest ancienne barbarisme, & si ce regne dure encores longuement, ainsi que nous desirons & esperons à l'ayde de Dieu, ie ne doubte point que le parler Latin ne soit aussi commun, ou plus en France comme en Italie. Et d'autre part, il a eu si grand soing, & mis si grande estude à entretenir & augmenter son Vniuersité de Paue, faisant en icelle venir Docteurs excellens en toutes sciencēs, sans auoir regard à aucune despense, que là où en Italie auoit plusieurs autres Vniuersitez par le passé plus renōmees, elle est auourd'huy sans aucune difficulté reputeē la plus excellente. Et si nourrist & entretient au surplus en sa cité de Milan grād nombre d'autres hōmes excellens esdictes sciences, & entre autres maistres Demetrio de Grece, le plus sçauāt en lettres Grecques que lon sçache auourd'hui nulle part, & neantmoins bien bon

Iehan Lascari Grec.

Demetrio Grec.

Latin. Lon trouue aussi par escrit que de tous costez du mode venoient Ambassadeurs deuers ledict Roy Charles querir son amitié, ou comme ie pense pour crainte, ainsi que lon list d'Alexandre le grand. Car qui est celui qui n'eust eu crainte d'un si puissant Prince, lequel lon voit tous les iours acquerir & subiuguer nouvelles nations & seigneuries? Mais nostre Roy Loys, combié qu'il ait beaucoup moindre seigneurie & puissance, il n'y a toutesfois si grand Prince sus la terre à qui son amitié ne soit bié chere & desirée, & sa puissance espouuenable. Et le grand Turc mesme, qui tant a conquis & occupé de Royaumes & de prouinces en Europe, & en Asie, a non pas vne fois tant seulement, mais plusieurs cherché par tous moyens avec grâs offres & promesses auoir alliance & intelligence avec luy. Laquelle chose icelui Roy, combien qu'elle lui peust grandement estre proffitable, a toutesfois refusée, nō par autre raison, que pour ce qu'il lui a semblé n'estre point conuenable à vn Prince treschrestien, comme luy & ses predecesseurs sont appelez pour les grans seruices qu'ils ont faicts à la religion Chrestienne, & au saint siege Apostolique, soy alier d'un enaemi de la foy: iacoit ce que ledict grand Turc voulut promettre & asseurer de non jamais faire guerre aux Chrestiens, sinon par permission dudit Roy Loys, qui eust esté espoir grand bien pour la Chrestienté. Et ceci ie ne dis point à la volée, ains en suis informé au vray par ceux qui auoient charge de conduire ceste pratique, dont ils eussent esté grandement reguer-

*Le Roy Loys
ne voulus auoir
alliance
au Turc.*

'donnez dudict Turc s'ils l'eussent mené à chef, & me suis trouué quelque fois en la compagnie que lon deliberoit sur ceste matiere. Lon peut aussi monstrier des lettres du grād Soudan, occupateur de Surye, d'Egypte, & d'une grand' partie d'Arabie, escriptes en son langage Arabic, par lesquelles il desire estre amy dudict Roy Loys, luy faisant plusieurs grās offres, & vsant de plusieurs gracieux langages, ce qu'il n'a pas accoustumé de faire à nul autre Prince. N'auons nous pas aussi veu l'annee passée l'Ambassade du Roy de Danemarck venir deuers iceluy Roy, & le prier qu'il voulust enuoyer quelque personnage de sa part deuers les Frizons & Austrelins, qui lui faisoient la guerre pour les faire desister, esperant que la renommee & crainte de son nom les feroit condescendre à parties raisonnables de paix ou de treue, ainsi qu'il aduint en apres, car Montioye le premier Roy d'armes dudit seigneur, qui pour ce faire y fut enuoyé, fut la cause principale de faire l'appointement entre eux, tant est grande l'auctorité & la renommée des François, & du Roy Loys en toutes nations. Or finalement par resolution lon pourroit dire beaucoup de choses de ces deux Roys, mais ce n'est pas mon intention de faire cōparaison totale des mœurs, des faiëts, & des vertuz du Roy Charles le grand à celles de nostre Roy Loys, car ie ne veux ne detracter à la gloire du Roy Charles, ne trop haut louer iceluy Roy Loys. Mais pour retourner à ma premiere conclusion, ie veux dire pour verité, que la conuiëte & le regne du Roy Loys ont esté plus profitables

*Le Soudan
demande l'a-
liëce du Roy.*

*Roy de Dä-
nemarc.*

*Montioye
Roy d'armes.*

fitables au royaume de France que ceux dudict roy Charles, & qu'iceluy royaume a esté & est plus heureux, plus paisible, plus opulēt & en plus grand repos & prosperité soubs le gouuernemēt du roy Loys, qu'il ne fut soubs celuy du roy Charles. Car il est tout clair que du temps d'iceluy roy Charles n'y auoit point de Cours souueraines, & la iustice n'auoit tant d'auctorité comme elle a maintenant, combien qu'aucuns ayent voulu dire que la court de Parlement fut instituée premierement par luy, dont toutefois ie ne trouue aucune apparence, ains trouue Ion que Philippe le Bel, l'an de grace mil trois cēs & deux, l'institua. Si est il impossible, ou plus que difficile, quelque bonne volonté qu'ayt le prince en vn. si grand pays, sans les moyēs desdictes Cours souueraines, garder que plusieurs maux ne se fassent, & que les plus fors n'oppressent les plus foibles, ainsi que les François ont assez congneu par experience, & le confessent indifferement, mesmement par temps de guerre, que iamais ne cessa du regne dudict Charles. Et si trouue Ion encorē auourd'huy des priuileges, & des terres dōnées par luy, presens Rolant & Oliuier, scellées du pommeau de son espée, qu'il promet garantir par le trenchant d'icelle. Parquoy Ion peut assez congnoistre que Ion vsoit en ce temps plus de force & de puissance absoluē, que de raison ne de iustice : ce qu'à present se faict tout autrement: car nostre roy Loys a tellement deféré à l'auctorité desdictes cours souueraines, & de sa iustice, que iamais n'est venu au contraire de ce qu'a esté iugé par icelles,

Philippe le Bel institua le parlement l'an 1302.

Le seil de Charlemaigne.

Le roy Loys a tousiours auctorisé la court de parlement.

soit en ses propres causes, ou de ses subiects, ne iamais ne les a requis ne pressez pour ses affaires, ne pour autre, fors ce que la raison voudroit. Aussi n'a il iamais faict faue, & moins faict outrage n'oppression à personne quelconque. Et pour chose qu'ayt esté faicte contre son vouloir & auctorité, quelque desplaisir ou regret qu'il en ait eu, il n'a toutefois iamais fait punir ne persecuter personne de corps ne de biens, autrement que par forme de iustice, & par congnoissance de iuge, ce que ledict Roy faisoit bien souuent. Et mesmes lon dict communement qu'il occist de sa main vn abbé de la Grace, au pays de Languedoc, estant teuestu à l'autel: pourrant qu'il auoit refusé receuoir & nourrir vn vieil gendarme en son abbaye. Laquelle chose, combien que ne l'aye trouué par escript, toutesfois les gens d'icelui lieu, & mesmement les abbez & religieux dudit monastere l'ont tousiours affermé pour tout certain. Pour lequel meffaiet, & ayant horreur & congnoissance du sang humain qui auoit esté par son moien si largement & en si grand abondance respandu en tant de guerres, fist bastir & doüa plusieurs Eglises & lieux pitoiables de grans reuenus, terres & seigneuries. Ce que nostre roy Loys, quand bien le voudroit ne pourroit faire, pourrant que les loix du royaume, depuis promulguées, lui defendent toute alienation de son domaine. Et aussi les Eglises de France, comme il est apparent, ne sont pas, la mercy Dieu, en pauureté n'en necessité, & si elles abondoient en autant de bons supposts & ministres que de re-

Charlemagne occist vn abbé.

Les loix de France defendent l'alienation du domaine.

uenu, elles seroient grandement riches. Si a il routesfois gardé & cōserué leurs droicts & leurs prerogatiues entierement, & aidé à plusieurs qui auoient besoing de reparation; & fait autres dons pour entretenir & augmenter le diuin ser- uice. Et si a d'autre part donné toute aide & fa- ueur à monseigneur le Cardinal d'Amboise, le- gat en France, pour reformer toutes les religions, tāt d'hōmes que de femmes, en son royaume, dōt grand nombre en y auoit bien mal viuans, qui à present viuent sainctement, en seruant Dieu de- uoement, & ce sont les vrays reparations du temple de Dieu, qui est nostre ame, ainsi que dict sainct Pol apostre. Et pour abregerie dis que cō- me ledict roy Charles par la grādeur de ses faitcs & de ses conquestes est nommé le Grand, tout ainsi le roy Loys douziesme pour ses merites en- uers son royaume & bon traictement de ses sub- iects, & pour sa bonne & discrete administratiō, est de tous appellé pere du peuple, que ie repute à plus grand gloire, que d'estre dict grand, ne vi- ctorieux, ou Auguste: & mesmement considerant que selon sa puissance & la grandeur de sa sei- gneurie il a fait choses nō gueres moindres que ledict roy Charles, & les peult lon reputer tous deux bien heureux, & glorieux en ce mōde. Mais d'autant plus cestui ci, sous lequel le royaume est regi & gouuerné par douceur, en paix & en iustice, abondant de tous biens plus que iamais n'a esté, comme i'ay clairement remonstré dessus; car pour autre cause le senat & le peuple Romain n'estimoient Octauiā l'Empereur le plus heu-

*Reformation
des religions.*

*Le roy Loys
appelle pere
d+peuple.*

HISTOIRE

reux de tous ceux qui depuis ont esté, & à la creation de tous les autres Empereurs ne souhaittoient qu'ils fussent plus heureux qu'Octavian, & melleurs que Traian, sinon pour ce que l'Empire Romain fut sous ledict Octavian environ douze ans en paix, & sans aucune guerre: mais ce n'estoit pas pour le sens, ne pour la conduicte d'iceluy Octavian, ains pour la prerogative du Roy de paix, qui en celle saison voulut venir au monde prendre chair humaine, & annoncer à toutes creatures la paix, ainsi qu'il auoit esté predit par les prophetes: car qui voudroit considerer le commencement de l'Empire dudict Octavian, comme pourroit lon dire celuy auoir esté bien heureux, lequel par fraude, par coniuration, & par l'occision & proscription de la pluspart des bons citoyens de Rome usurpa l'Empire: & qui pour satisfaire à l'appetit cruel & insatiable de Marc Antoine, l'un de ses complices, ne pardonna n'à ses propres parens, n'à Marc Cicero, qui auoit sauué la cité de Rome, & Octavian mesmes? Et si nous voulons considerer sa fortune, & ce qu'il luy aduint depuis qu'il eut obtenu la monarchie en son cas particulier, il n'est homme d'entendement qui ne le iuge le plus infortuné de tous les autres, ainsi que Plin au deuxiesme chapitre du septiesme liure de s^{on} histoire naturelle le tesmoigne, en recitant à peu de langage les grans malheuretez qui luy aduindrent, desquelles si la bonté divine veult garder nostre roy Loys, ainsi qu'elle a fait iusques à present, quand bien iamais il ne feroit plus autre chose digne de gloire, si le re-

L'empire Romain fut douze ans en paix sous Octavian, lors que nait Christ.

puteroy plus heureux qu'Ostaián ne Charlemagne, reserué tant seulement d'autant que ledict Charles pour ses merites enuers la religion Chrestienne, & par l'intercession des saincts hommes a desia acquis la gloire des cieux que le roy Loys attend, moyennant la bonté de Dieu, apres la consommation de la vie presente. Et si aucun vouloit arguer au contraire pour les pertes qu'iceluy roy Loys a faictes au royaume de Naples, ie luy responds que Charles le grand en a receu de plus grandes en plusieurs batailles qu'il a eues, & des Espagnols mesmes receut plus grand deshonneur & dommage à l'issuë d'Espagne, à Roncevaux, que n'a iamais le Roy Loys en toutes ses guerres, car il y perdit toute la fleur de ses Capitaines & de sa chaullerie, dont par la grandeur de la perte seta memoire perpetuelle. Et d'autant fut plus grand le malheur que celuy aduint par trahison de Guenelon de Maiance, l'vn des ses principaux barons. Et d'autre part ce dommage n'est point adueni au roy Loys, sans quelque grand fruct, car dom Ferrand, Roy d'Aragon, lequel par occasion de sa victoire auoit acquis la portion d'iceluy royaume, appartenât à iceluy roy Loys, craignant sa puissance, & ayant aussi regard, comme ie croy, à ce qu'il n'auoit pas gardé l'apoinctement que dom Philippe archeduc d'Autriche son beau fils auoit faict à son nom, fondé de procuratio suffisante, sous fiance de laquelle paix iceluy roy Loys n'auoit point enuoyé le secours & refreshissement audict royaume qu'il auoit tout prest, requis à grand instance ledict roy Loys de paix

Naples perdue par le roy Loys.

Roncevaux.

Guenelon.

perpetuelle, en lui demandant sa niepce à femine, comme a esté dict dessus, en faisant lequel appoinctement, icelui Roy Loys a donné à sadicte niepce la partie dudict Royaume à lui appartenât en mariage, soubz certaines conditions, par le moyen desquelles il peut auoir espoir de recouurer en quelque temps sondict Royaume, & peut neantmoins celuy appoinctement donner occasion à lui & audict Roy d'Arragon de faire par vn bon accord de grans choses, au bien & augmentation de la Chrestienté.

Des Roys qui ont esté au troiziesme aage des François, iusques à Philippe de Valois, & la cōparaïson du roy Loys douziesme à iceux.



S I nous auons doncques par raisons etuidentes, ainsi que ie me persuade, mōstré que en faisant comparaïson de Charles le grand à Loys douziesme, considerant le tout, icelui Roy Loys a esté meilleur & plus proffitable au Royaume de France, & icelui Royaume sous lui plus heureux que sous ledict Charles, il semble chose superflue de plus reciter & faire cōparaïson des mœurs & des faïcts, des aduentures & du regne de huë Capet, qui fut d'vne autre lignee & de ses descendans, car sans aucune difficulté il

*Forme d'appoinctement
entre le Roy
Loys & le
Roy d'Ar-
ragon.*

n'y a celui de tous eux que lon puisse accompara-
 ger audict Roy Charles le grand, mais non pour-
 tant considerant que des faictz desdicts Roys, cō-
 me plus nouueaux & de plus fresche memoire,
 lon a plus grāde cōgnoissance que des plus anti-
 ques, & aussi qu'il y a eu plusieurs bōs & notables
 Roys de ceste lignee, qui ont faict choses grādes,
 & q̄ pas ne sont à oublier: il ne me greuera point
 de passer succinctemēt par tous les tēps desdicts
 Roys. Et tant que touche ledict Huë, lequel sans
 point de faute par force & contre droict vsurpa
 le Royaume, pourtāt qu'ainsi qu'il l'auoit mal ac-
 quis n'en iouyt pas longuement, n'en feray autre
 mention. Au regard de son fils Robert, combien
 qu'il fust treshumain & modeste: toutes fois il n'a
 pas laissē renōmee d'auoir faict grās autres cho-
 ses que d'auoir basty plusieurs eglises. Et son fils
 Henty qui lui succeda, fut en grand danger de
 perdre le Royaume par le moyen de sa mere, qui
 donna aide & faueur à Robert son frere pour le
 chasser, mais à l'aide de Robert Duc de Normā-
 die il le deffedit & garātit, enuers lequel Robert
 toutes fois il v̄sa de grand ingratitude, car apres la
 mort d'iceluy Duc, il fist la guerre cōtre Guillau-
 me son fils pour le chasser de Normādie, dont ne
 fut pas meilleure l'issuē qu'auoit estē la querelle
 & le cōmencement, & aussi de son temps la par-
 tie de Bourgongne que lon appelle à present la
 Frāche comté, se soubstrahit de son obeissance, &
 se submist à l'Empire. Au regard de Philippe son
 fils, combien qu'il acquist aucunes terres & pro-
 uinces par ahept & par cōtract & autres par ar-

*Huë Capes
vsurpateur.*

*Le Roy
Robers.*

*Henry Roy
premier du
nom.*

*La Franche
cōté de Bour-
gongne sub-
mise à l'Em-
pereur.*

mes, toutesfois il vesquit moult charnellemēt, & sans crainte de Dieu, & repudia sans cōgnoissance de l'Eglise, Dame Berthe sa femme, & à peine par censures ecclesiastiques le peut lon induire à la reprendre: & pareillement de son temps plusieurs de ses Barons & subiects se rebelerent cōtre lui, dont maints grans maux aduindrent au Royaume. Et certainement nostre Roy Loys s'est beaucoup mieux gouverné en bou Chrestien & Prince ecclesiastique, en soy departāt de Madame

Le Roy Loys avoit espousé Jeanne de France oultre son gré.

Jeanne de France, que ne fist icelui Philippe, ne aussi l'autre Philippe Auguste, dont nous parlerons cy apres, car cōbien qu'il l'eust espousee cōtre son gré, par menasses & crainte du Roy Loys vnzième, pere de ladicte Dame, telles qu'un bien constant & hardy homme en eust esté espouenté, voire iusques à detention de sa pertonne, & apres perseuerant ladicte crainte, tant du viuant d'icelui Roy Loys vnzième que du Roy Charles huictième son fils, & frere de ladicte Dame, eust esté contraint la tenir & nōmer pour la femme, toutesfois ne la voulut point laisser ne repudier apres la mort d'iceluy Roy Charles, de son auctorité priuee, & iusques à ce que par Monseigneur Philippe de Luxebourg Euesque du Mās, & Cardinal du sainct siege Apostolique, & par Messire Loys d'Amboise Euesque d'Alby, deux des plus notables Prelats & plus estimez de ce Royaume, & aussi par Messire Pierre Euesque de Septe Portugalois, qui sur ce estoiet commis par feu de bone memoire Pape Alexandre vj. il fut cōgneu, déclaré & prononcé par le Cōseil d'un bien

Le Roy Philippe.

Le Roy Loys avoit espousé Jeanne de France oultre son gré.

Repudiation de Jeanne de France. fuellenellemens declarée.

grád nôbre ; & des plus notables & plus suffisans
 personnages en Theologie & de droict , qui lors
 se trouuâsét en Frâce, qu'il n'y auoit aucun ma-
 riage vallable entre luy & ladiçté Dame Ieanne,
 pour les raisons dessusdictes, & autres empesche-
 mens qui furét trouuez par le proces, auquel iu-
 gemét, ie me puis vanter & tiens à gloire d'auoir *L' Aulseur.*
 esté appellé avec les autres assesseurs, plus par for-
 tune que pour grand science qui soit en moy . Et
 pour retourner audict Roy Philippe, apres qu'il
 se vit non estre assez suffisant pour regir & admi-
 nistrer son Royaume, il associa son fils Loys, qui
 fut surnômé le Gros, lequel ne regna pas en plus *Loys le Gros.*
 grand' prosperité qu'auoit regné son pere, car il
 employa quasi tout le tēps de son regne à dôpter
 & soubzmettre les côtes de Châpaigne, d'Auuer-
 gne, & de Guyenne, & pareillement les Flamens,
 aussi eut-il grád' guerre dedâs les limites du roy-
 aume des Normâs, des Anglois, & de l'Empereur
 d'Alemagne, & n'estoit pas assez d'auoir esté guer-
 royé par ses voisins & ennemis, & par les pro-
 pres subiects, si Philippe son fils Bastard n'eust
 presumé de se rebeller & mettre en armes contre
 lui. Mais encores fut Loys le ieune fils dudiçt *Loys le Ieune.*
 Roy Loys le gros, plus pernicious & plus dôma-
 geable audict Royaume: car apres qu'il eut à grâs
 fraiz & grans despens de son Royautne faict vne
 grosse armee pour aller cõtre les Turcs, avec l'Em-
 pereur Cõrad, & apres qu'il en fut reuenu sans a-
 uoir fait aucune chose digne de memoire, il repu-
 dia par mauuais conseil Alienor sa femme, & par
 plus mauuais aduis, permist qu'elle se mariaist au

HISTOIRE

Roy d'Angleterre, auquel par ce moyen paruin-
drét les comtez de Guyéne, d'Anjou, du Mayne,
& de Touraine, appartenás à ladiète Alienor, dót
apres au Royaume de Frãce sont aduenuz mau^x
innumerables. Aussi lui cōuint-il faire la guerre
contre les Barōs d'Auuergne, & le comte de Cha-
lon, qui cōtre lui se rebellerent. Il nous conuient
maintenant parler de Philippe Dieu-donné, qui
pour ses grās victoires & haults faictz fut appellé
Auguste: car il vainquit Othon l'Empereur glo-
rieusemēt en bataille, & par plusieurs fois les An-
glois, & contre les Flamans eut si grande & si
cruelle victoire, qu'il les mist presque du tout au
bas, mais toutesfois à l'occasion de ces guerres,
& aussi de l'entreprinse qu'il fist cōtre les infidel-
les, les gens d'Eglise de son Royaume furent con-
traints, par auctorité du Pape, de remettre leurs
dismes aux nobles hommes, & aussi les gens laiz
dudit Royaume, taillez de la rierce partie de leurs
biens oultre les charges ordinaires, ce que n'a pas
faict le Roy Loys dont nous parlons, car quelque
guerre qu'il ait faict & soustenuë, il n'a iamais
surchargé son peuple, ains tousiours cōtinuelle-
mēt lui a diminué les tailles. Aussi ledit Roy Phi-
lippe sans auctorité de l'Eglise repudia Angeber-
te sa femme, ne iamais la voulut reprēdre iusques
à ce que tout son Royaume fut mis en interdict
par auctorité du Pape, & auant qu'il obeist fist
beaucoup de violences & d'oultrages aux Pre-
lats dudit Royaume, lesquels en obtemperāt au
sainct siege Apostolique, faisoier icelui interdict
garder, deſquels meſſaictz & aussi du grand sang

*Philippe
Auguste.*

*Dismes &
tailles.*

humain qui par son moien auoit esté respādū, aiāt souuenance à sa mort, ordonna par son testamēt estre distribué aux Eglises & aux lieux pitoyables grās sommes de deniers qu'il auoit exigees sur ses subiects. Et luy succeda Loys son fils, lequel conbien qu'il fust bō & paisible, toutesfois il ne regna pas longuement, & ne fist chose plus louable ne plus vtile que d'engendrer le bon Loys, qui si sainctemēt regna apres luy, qu'il est par l'eglise militāte tenu, reputé & canonizé pour sainct, lequel iaçoit que par saincteté de vie il ayt excédé tous les autres, & fait maintes choses miraculeuses, pitoyables & religieuses, sans iamais auoir peché mortellemēt, ainsi que lon dit, & par ce moyē acquist le roiaume des cieus, auquel consiste la vraye gloire & felicité, toutesfois le roiaume de France ne souffrit iamais gueres plus d'aduersitez sous autre Roy que sous luy, car du cōmencemēt de sō regne le Duc de Bretagne, les Côtes de la marche & de Chāpagne se rebellerēt tellemēt contre luy, qu'il luy conuint leur faire la guerre, & qui pis est vne grād partie des Barōs du roiaume cōspirerēt cōtre luy, & cōtre la roine Blāche sa mere (laquelle cōme sa tutrice administroit le roiaume) pour luy oster le gouuernement, & depuis qu'il fūt en aage eut grās guerres avec les Anglois, que ledict Côte de la Marche auoit fait descendre au roiaume, & apres qu'il eut fait la paix avec eux il asēbla vne grosse armee pour aller en Surie, cōtre les ĩfidelles, où il fut pris avec vne grāde partie de ses principaux Barōs, pour la rāçon desquels & pour la siēne, fut tant tiré de deniers du roiaume avec

Loys viij.

Sainct Loys.

France souffrit beaucoup d'aduersitez sous le Roy sainct Loys.

ce qu'ils en auoient emporté, qu'il demoura presque du tout desnüé d'or & d'argent, & fut besoing mettre grand angaries sur le peuple, & par tout: & apres encores qu'il fut reuenu fist de rechef armee nouvelle, laquelle il mena dela la mer es parties d'Affrique pour guerroyer pareillement les Mahumetains: mais auant qu'il peust faire aucün exploit, Dieu qui desia assez auoit esprouué sa vertu, sa constance, & sa sapience, l'appella à son glorieux royaume de Paradis, & sadite armee sans autre chose faire s'en reuint en France, reserué plusieurs qui moururent de la peste & d'autres maladies. Apres luy succeda Philippe son fils, lequel fist grand apprest & grosse armee pour faire la guerre contre le Roy de Castille qui auoit repudié sa sœur, & aussi contre le Roy d'Aragon qui auoit occupé le royaume de Sicile sur le Roy Charles d'Aniou son oncle, toutesfois il s'en desista sans faire aucune chose d'importance, plus par faute de cœur & de conduire que de puissance: & ne fist autre chose digne de memoire, fors qu'il contraignit le Côte de Foix par force d'armes luy obeyr & rendre le debuoir. Mais Philippe son fils qui fut appelé le Bel, fist beaucoup de choses dignes d'un vaillant & hardy prince, car apres que les Flamens eurent vne victoire sur luy à Courtray, ou maints François furent occis, il les rabaiissa tellement par trois victoires, qu'ils furent contraincts prendre tel appointement qu'il leur voulut accorder. Aussi chassa il le Roy Edouard & les Anglois qui luy auoyent commencé la guerre de Normandie & de Guyenne,

*Philippe fils
de saint
Loys.*

*Philippe le
Bel eut trois
victoires con-
tre les Fla-
mens.*

par lesquelles victoires il eust esté glorieux prince & bien heureux s'il n'eust conuertty ses armes contre pape Boniface, lequel finalement par la faueur & par les gens dudict roy fut prins, & fina sa vie en prison miserablement. Et iaçoit que ledict pape par sa temerité & arrogance luy eust parauenture donné occasiõ de ce faire, ce luy fut neantmoïs vn grand malheur & meschef d'estre cõtrainct faire la guerre cõtre le vicaire de Dieu, pour la defense duquel les autres roys de France ses predecesseurs bien souuent auoyent prins les armes & combatu. Aussi le peuple & le clergé de France fut grãdement chargé & trauaillé de son temps de decimes & nouuelles impositions, dont aucunes les ont esté tousiours depuis cõtinuées. Et soit par vengeance de Dieu à cause de la mort dudict pape, ainsi qu'aucuns ont voulu dire, ou pour autre secret iugement diuin, sa lignée fut assez malheureuse, car trois fils qu'il eut furent successiuiement en peu de temps roys l'vn apres l'autre, & moururent tous trois sans laisser hoir masse de leurs corps. Et Loys Hutin qui fut l'aisné en plusieurs choses contraria à ce que son pere auoit fait. Et mesmement fist reuenir les Iuifs que son pere auoit chassez du royaume. Aussi fist il pendre par le conseil & poursuyre du Duc d'Aniou son oncle messire Enguerrand de Marigny, auquel le Roy Philippe son pere auoit eu plus de confidẽce qu'à nul autre. Mais à mettre & eriger des impositions sur les subiects bien voulut ensuyuir sondict pere, à quoy toutesfois le peuple resista, & se mist presque touchant cela en rebel-

*Pape Boni-
face.*

*Philippe le
Bel ne fut
heureux en
sa lignee.*

Loys Hutin.

*Enguerrand
de Marigny
pendu.
Rebellion
pour les tail-
les.*

HISTOIRE

lion. Aussi n'eut il pas grand honneur & moins de profit à la guerre qu'il fist contre les Flamens. Et par effect ne regna pas longuement, ains mourut ieune, & laissa le royaume à Philippe le Long son frere, lequel pareillement eut petite duree. Aussi eut Charles le Bel son frere qui regna apres luy. Et par ainsi ne firent pas grand chose de leur regne. Mais plus grand meschef aduint au royaume pour raison de dame Ysabeau leur seur, & fille de Philippe le Bel, laquelle fut mariee au Roy Edouard d'Angleterre denxieme de ce nom: duquel yssit Edouard le ieune troisieme de ce nom. Car depuis la mort de ses trois freres dessus nommez, combien que par declaration des estats de France le royaume fust iugé appartenir à Philippe Comte de Valois, qui estoit le plus prochain masle du sang roial en lignee collaterale, & que ledict Edouard le ieune luy en eust fait foy, & hommage pour les terres qu'il tenoit en France, toutesfois apres par l'instigation de Robert Comte d'Attois il descendit en France, soy portant & nommant Roy de France, & avec l'aide des Flamens commença la guerre, laquelle continua Henry son fils Prince de Galles, dont tant de maux s'en ensuiuirent que le royaume en fut presque du tout gasté, pillé & bruslé, & finalement vint par la plus part en l'obeissance des Anglois, qui le tindrent iusques à ce que le Roy Charles septieme à l'aide de Dieu les dechassa de toute Gaule, sans leur laisser deça la mer fors tant seulement la ville de Calais & la Comté de Guynes qui est bien petite, qu'ils tiennent encores à present.

*Philippe le Long.
Charles le Bel.*

Les trois estats.

Guerre entre Philippe de Valois & le Roy d'Angleterre.

*Calais.
Guynes.*

Parangon du Roy Loys douziesme
aux Roys du quatriesme aage
des François.



T par ainsi de vouloir com-
parer le regne dudit Phi-
lippe de Valois & des qua-
tre Rois ensuiuans qui fu-
rent tous pleins de calami-
tez & d'infelicitéz, avec le
regne du Roy Loys qui est
à present tant glorieux &
plein de toute felicité, il n'y a aucune apparence.
Et neantmoins pour continuer l'histoire ie veux
bien reciter en peu de paroles les grans affaires &
aduersitez qu'eut vn chacun d'eux en leur re-
gne. Et tant que touche ledict Philippe de Va-
lois qui fut vaillant & notable Roy, combié qu'il
deffist les Flamés en bataille, & aussi ledict Comte
d'Artois, toutesfois son armee de mer fut deffai-
cte par les Anglois à l'Escluse en Flandres, & y
mourut grand nombre de François: aussi perdit il
la bataille contre le Roy d'Angleterre à Crecy, en-
semble la plus part de ses gens qui furent morts
ou prins, & à peine peut il sauuer sa personne.
Pour l'occasion desquelles guerres fut mise vne
creüe sur le sel, & la valeur de la monnoye fut
haussée au quadruple, tellement qu'il laissa le roi-
aume à lean son fils bien trauaillé & pauvre d'ar-
gent. Lequel Roy lean iaçoit qu'il fust preux &
hardy, & fist tout ce qu'un vaillant & noble Prin-

*lournée de
Crecy.*

*Creüe sur le
sel & sur la
monnoye.*

ce & vn hardy cheualier puisse faire, toutesfois il fut si malheureux, qu'apres que les capitaines & lieutenans furent batuz & deffaits en Xainctonge par les Anglois, luy voulant venger l'outrage, les voulut combattre plus hardiement que sagement deuant Poictiers, sans les vouloir prendre à mercy, dont si mal luy aduint qu'il perdit la bataille, où mourut vne grande partie de sa noblesse, & luy mesmes avec Philippe son fils & plusieurs Princes, Barons & nobles hommes de France, fut prins & mené en Angleterre, dont pour le racheter Charles son fils aîné fut contrainct de chercher tous les moyens que possible luy fut pour tirer argent, pour raison dequoy le peuple s'esmeut si furieusement contre les grans, & mesmement à Paris, qu'en la presence dudict Charles furent tuez les principaux officiers, & à grand difficulté s'abstindrent d'attemperer à sa personne. Et avec cela les Anglois ne cessoient de faire la guerre, ains vindrent courir iusques deuant Paris, dõt pour leur resister fut besoing mettre par delibération des estats grandes impositions sur le clergié & sur le peuple: & furent par effect les affaires du royaume en si grand trouble & necessité, qu'à peine y auoit esperance de le resouldre. Mais toutesfois ledit Charles le quint de nom que lon appelle le Sage, par son sens & par sa conduicte, apres la mort du Roy Iean son pere le remist sus en grand prosperité, & fut la chance & la fortune bien changee. Si peut on lors congnoistre clairement combien vaut mieux gouuerner vn royaume, & faire vne guerre par sens & par conseil,

que par

*Prinse du
Roy Iean.*

*Sedition des
Parisiens.*

Estats.

*Charles le
quint dict le
Sage.*

*Sagesse vaut
mieux que
force.*

que par audace & par force. Car ledict Charles qui gueres ne bougeoit de Paris, par son sens & par bon conseil chassa les Anglois de France, & d'une partie de Guyenne, & les batoit par tout où ils se trouuoient, là où le roy Iean qui tant fut preux & cheualereux eut tousiours du pire contre eux. Aussi ledict roy Charles remist les Bretons à son obeyssance; qui contre luy s'estoyent rebellez, & chastia ceux de Montpellier, qui auoyent fait quelque emotion. Et non pourtant ne fut pas le royaume de son temps exempt de plusieurs trauaux & infelicitez, car pour soustenir la guerre fut besoing mettre sur le peuple de grans impositions: & d'autre part apres si longues guerres se trouuerét tât de brigas & de pillars par le royaume, que tout en estoit infect, & plusieurs gens destrobez, outragez & occis. Et quelque sage qu'il fust, il fist Philippe son frere si grand & si puissant, que ses successeurs en apres ont mis le royaume en telle necessité que iamais ne fut en plus grande: car il voulut plustost bailler audict Philippe son frere dame Marguerite de Flâdres à femme, que la prédre luy melmes: & en faueur du mariage luy dóna la duché de Bourgogne & plusieurs autres terres & seigneuries, desquelles la maison de Bourgongne fut si r'enforcée ayant ladicte comté de Flandres, & les terres qui appartenoyent à ladicte dame Marguerite, que le Duc Iean fils dudiect Duc Philippe osa bien entreprendre au temps du roy Charles sixiesme, de faire tuer le Duc Loys d'Orleãs frere dudiect roy Charles sixiesme son cousin germain en la cité de Pa-

*Grande fau-
re du Roy
Charles le
quint.*

*Mort du
duc d'Or-
leans.*

ris, & apres venir en personne à la presence du Roy, si bié ac compagné qu'il n'auoit crainte d'estre offensé. Mais finalement à la grand poursuite de dame Valentine de Milan femme dudict Duc Loys, par iuste iugement de Dieu, en la preséce de Charles le Daulphin, il mourut de la sorte qu'il auoit faiçt mourir sondict cousin, dont apres vindrent tant de maux au royaume du tēps desdicts deux roys Charles sixiesme & septiesme, qu'à peine les pourroit lon racompter : & fut presque perdu par les François, ainsi qu'a esté dict dessus. Parquoi faut bien conclure & chacun le confesse, que le règne de Charles sixiesme fut plein de tribulation & de malheuretez. Car au commencement de son regne apres la mort de Charles le quint son pere, fut beaucoup plus grande la pillerie des gensd'armes qui n'estoient point paieez, qu'elle n'auoit esté au temps de son pere: & le peuple de Paris pour l'imposition nouvelle qu'on leur mettoit sus, fist vne grande mutinerie, & le semblable firent ceux de Rouen, iusques à faire vn d'entre eux roy. Aussi le peuple inuenu de Lymosin, d'Auuergne, & de Poictou conspira contre les nobles & les riches, tellement que plusieurs en y eut de tuez & pillez. Et d'autre part la taille fut mise si grande sur tout le royaume, que ce qu'on auoit sauué des gensd'armes estoit prins & vendu par les sergens, tellement que plusieurs mesnagers abandonnoyent leurs biens, & s'en alloient hors dudict royaume. Et neantmoins de tout cest argent qui eust esté suffisant pour dechasser les Anglois, non pas

*La mort du
duc de Bour-
gogne.*

*Infelicité
du roy Char-
les vj.*

*Mutination
du peuple.*

Tailles.

tant seulement de France, mais d'Angleterre, ne fut fait aucune chose qui redondast à l'honneur ne profit du royaume. Apres ledict roy Charles sixiesme faisant la guerre contre les Bretons, deuint insensé, dont pour le gouvernement du royaume s'ensuiuirent les dissentions entre les princes du sang. Et mesmement entres les Ducs d'Orleans & de Bourgongne, pour raison desquelles ils souffrirét mort cruelle tous deux, ainsi qu'a esté dict dessus. Et Philippe fils d'iceluy Iean Duc de Bourgongne, pour venger la mort de son pere, se ioinnit avec les Anglois, & tant firét qu'ils eurent entre leurs mains le roy Charles sixiesme, & en faueur de dame Catherine sa fille laquelle Henry troiziesme de ce nom roy d'Angleterre auoit espousé, lui remist ledict roy Charles le royaume de France, soy retenant tant seulement le nom de Roy à sa vie. Et Charles le

*Le Daulphin
emporté &
sauué sous
vn manteau.*

Daulphin son fils par grand aduenture fut par vn chevalier saué & emporté sous vn manteau de la main des Anglois, ce que Dieu permist par sa bonté, ainsi qu'apres est apparü par effect, afin qu'un royaume si religieux, si noble, si puissant, & si abondant de toutes choses, ne tombast en seruage & subiection intolerable d'une nation si estrange, si fiere, & tant ennemie des François.

Depuis adonc la mort du Roy Charles vi. regna Charles son fils vij. de ce nom, priué toutefois & spolié de Paris, & de la plus grand partie du royaume de France, tellement qu'on l'appelloit roy de Bourges, & apres qu'il eut perdu la plus part

*Charles viij.
roy de Bourges.*

de sa noblesse & cheualerie à Creuant & à Vernueil estant pres que hors d'espoir, non pas seulement de recouurer ce qui estoit perdu, mais de garder le remanant miraculeusement & par volonté de Dieu vint à luy Ieanne la Pucelle femme de basse condition, par le conseil & conduicte de laquelle il leua le siege des Anglois qui estoit deuant la cité d'Orleans, & puis apres r'assembla les capitaines & gens de guerre qui estoient reschapez des batailles auparauant perduës, & autres tels qu'il peut finer, à l'ayde desquels & de ladite Ieanne il batit les Anglois en plusieurs lieux. Et entre les autres Iean bastard d'Orleans qui apres fut Comte de Dunois, fut des principaux conducteurs, & fist de moult grans choses, dont à tousiours sera memoire. Et finalement ayant le dict roy Charles faict paix perpetuelle avec le Duc Philippe de Bourgogne, à telles conditions que le besoing & le temps pouuoit porrer, dechassa les Anglois, non pas des parties de France qu'ils auoyent occupées tant seulement, mais du pays de Guyenne, qui estoit leur heritage ancien, & de celuy de Normandie, qu'ils auoyent possédé par bien long temps, & les contraingnit apres plusieurs rencontres & batailles perdues, se retirer en Angleterre grandement affoibliz & debilitiez pour la perte qu'ils auoyent faicte de la plus part de leurs chefs & gens de guerre. Pour lesquelles victoires iceluy roy Charles septiesme s'as point de faute acquist los & gloire immortelle, autant à peu pres que nul des autres roys ses predecesseurs. Mais non pourtant est il impossi-

*Ieanne la
Pucelle.*

*Charles
vii. chassa
les Anglois
de France
& conquist
tout ce qu'ils
y possedoient*

ble de faire comparaison de la calamité & desolation du royaume de France, qui estoit lors tout gasté, pillé, bruslé, & despeuplé de si grand nombre de nobles, & vaillans hommes, qui auoient esté occis en icelles guerres si cruelles & si longues, à la felicité, puissance, richesse, opulence & abondance d'hommes & de biens, en quoy lon voit aujourd'huy ledict royaume soubs le Roy Loys régnant, & la fortune, ou pour parler plus sainement, la providence diuine, qui conféra le dict roy Charles au royaume, & iceluy royaume au roy Charles, toutesfois pillé & gasté la reserué au roy Loys dont nous parlons, pour le remettre & régir en sa première force & vertu, & en plus grad puissance, richesse, & felicité qu'il n'auoit iamais esté. Car certainement il estoit bien conuenable auoir vn tel roy, lequel par la bonne medecine de paix, avec les fomérations de iustice & de police, tout ainsi qu'un bon medecin, restaurast le corps dudict royaume moult debilité & affoibly, par la longue maladie des guettes si cruelles & si dangereuses, & pour luy rendre sa première vigueur & encores plus grande, & aussi luy donner tel regime & dietes qu'il se pourra par long tēps conseruer en santé. Et d'autre part ledict roy Charles vij. après qu'il eut chassé ses ennemis, & pacifié son royaume, ne fut pas exempt de plusieurs malheurez: car il vequit en sa vieillesse assez luxurieusement, & trop charnellement entre femmes mal renommées & mal viuates, dont sa maison estoit pleine: & ses barons & seruiteurs à l'exemple de luy consumoient leur temps en

*Charles vij.
luxurieux.*

*La belle
Agnes.*

*Laques
Cœur.*

*Les mal-
heurs de
Charles vii.*

*Jean duc
d'Alençon.*

voluptez, danses, mommeries & fols amours: & pour occasion de la belle Agnes, dont il fut longuement abusé, fist maintes choses mal seantes à vn si grand Roy & si renommé. Et entre autres il persecuta de corps & de biens Laques Cœur, l'vn des plus sages hommes & des plus riches qui fust en France de son estat, qui luy auoit aydé de conseil & d'argent à recouurer son royaume, & chasser ses ennemis, autant ou plus que nul autre. Et ce par suspicion qu'il eut contre luy d'auoir empoisonné ladicte Agnes, luy mettant sus toutesfois plusieurs autres crimes, qui n'estoient pas suffisans ne assez iustifiez pour traicter vn tel homme si rigoureusement. Aussi recongneut ledict Roy assez mal les seruices que plusieurs princes, seigneurs, barons & capitaines luy auoient faits en les guerres, & au recouurement de son royaume, tellemēt qu'aucuns d'eux, & mesmes de ceux qui luy auoient fait de plus grans seruices, & des plus renommez il persecuta, & autres il laissa mourir en grand pauureté. Il fut aussi grandement malheureux en son sang & en ses parens, car le Duc Jean d'Alençon son cousin, pourtant que bien lui sembloit que lon ne recongneut pas assez les seruices qu'il auoit faict au Roy & au royaume, pourchassa de faire reuenir les Anglois en Normandie, doht apres que la chose fut descouuerte, il fut prins & condamné par ledict roy Charles en son liēt de iustice à Vendosme, à perdre corps & biens, & iacoit que la vie lui fut pardonné, si demeura il toutesfois prisonnier iusques apres la mort d'iceluy Roy.

Mais encores plus grand malheur luy aduint de Loys son fils, Dauphin de Viennoys, lequel par le conseil d'aucuns des Princes du royaume conspira & machina de prendre l'administration d'iceluy royaume, dont il vint en si grande indignation enuers ledit Roy son pere, qu'il fut contrainct soy retirer en son pays de Dauphiné, & apres qu'il y eut demeuré bien long temps, entendant que sondict pere luy vouloit courir sus, s'en fuyt & retira en Flandres, deuers le Duc Philippe de Bourgogne, contre lequel pour raison de ce qu'il l'auoit recueilly, & l'entretenoit en son pays, ledict Roy Charles fut en propos de monuoir la guerre, & l'eust faict si la mort ne l'eust empesché, laquelle mort sans point de faute estoit grandement desirée par ledict Dauphin son fils, & ses suiuanz qui estoient en nombre, & quand ils l'entendirent n'en menerent pas grand dueil, comme de leur pere & souuerain seigneur, mais s'en resiouyrent comme de la mort de leur ennemy.

*Conspiration
du Dauphin
contre son
pere.*

Briefue histoire du Roy Loys vnziesme, de ses meurs & conditions.



L nous conuient ormais parler du Roy Loys vnziesme fils dudict Roy Charles septiesme, & de son regne, pourtant que plusieurs gens qui ont esté de son temps, letquels pourtant qu'ils n'ont pas

de ce regne tât de biésfaits, ou d'auctorité qu'ils voudroient,combié que plus à l'auenture que ne leur est deu parlent incessamment de luy , de ses faits, & de ses dicts, & le louent haut iusques aux cieux, disans qu'il a esté le plus sage, & le plus puissant, le plus liberal, le plus vaillant, & le plus heureux qui iamais fut en France. Et heantmoins par ce que i'ay peu scauoir à la verité de luy & de son regne, & qui est tout notoire & de fresche memoire entre toutes gés, il a esté (routes choses dignes de louange à vn prince cōsiderées) moins à louer beaucoup que le Roy Loys qui est à present, & son regne est autant differét du regne moderne, comme l'Empire de Domitian à celuy de Traian : si ne veulx ie pas pourtant detracter à ses vertus & louanges qui sont grandes, mais il conuient rédre à vn chacun son los, sans flater ny espargner l'vn ne l'autre. Et pour venir au cōmōcement de son regne, il est tout notoire, fust pour la cruauté de son pere, ou (comme est l'opiniō de plusieurs) pour sa temerité, qu'il fut l'espace de septans & plus si hay & suspeçonné de sondict pere, que pour seureté qu'on luy presentast ne l'osast fier de venir en son pouuoir, ains pour crainte de sa personne fut contraint s'en fuyr à celuy qui auoit esté ennemy capital de sondict pere, iaçoit qu'il fust reconcilié ainsi qu'auons dict ey deuant. Et par le temps qu'il fut en Flandres fuytif, luy & ceux qui l'auoient suiuy ne desiroient ne demandoient aucune chose, rant que la mort de sondict pere, si s'en enqueroient les aucuns par augures & deuinemens, les autres par astrologie,

Mœurs & cōditions bōnes & mauuaises de Loys unziésme.

Loys unziésme fuytif de son pere.

& plusieurs par nigromance. Et outre ce y auoit des seruiteurs domestiques dudit Roy qui s'attendoient auoir grand loyer du fils, pour luy faire sçauoir à toute diligence la maladie & la mort du pere. Et apres que par la mort de son pere il eut ce que tant il auoit desiré, & qu'il fut couronné Roy, il commença à esloigner & mespriser les princes & grans seigneurs du royaume, & à plusieurs osta, & aux autres diminua les offices & estats qu'ils auoient du Roy Charles son pere; & persecuter plusieurs des principaux seruiteurs de sondict feu pere qu'il mescreoyt l'auoir imputé vers luy, & se gouernoit & fetuoit d'aucuns petirs personnages, gens audacieux, & prests à faire ses volontez. Aussi fist il les deffences des chasses, dont il se delectoit grandement si expres, & si rigouteuses qu'il estoit plus remissible de ruer vn homme qu'vn serf ou vn sanglier. Pour lesquelles choses les Princes & grans seigneurs du royaume voyans son engin & la maniere de viute, eurent si grand crainte & tant se mescontenterent de luy, & mesmement Charles son frere, François Duc de Bretagne, Charles Comte de Charrolois, fils du Duc Philippe de Bourgoigne, Ieã Duc de Bourbon, Iaqués Duc de Nemours, Ieã Comte d'Armignac, Loys Comte de saint Pol, & presque tous les autres princes & grans seigneurs, qu'ils cospirerēt & se mirēt en armes contre luy, sous vmbre toutesfois du bien public: mais à la verité pour luy faire perdre le royaume, ensemble la vie, & apres la bataille que ledict Comte de Charrolois eut contre luy à Monlchery,

Deffences des chasses.

Conspiration des Princes contre Loys unzieme.

*Astuce du
Roy Loys vn-
zième.*

tous lesdicts Princes le vindrent assieger dedans Paris où il s'estoit retiré: mais en vsant de son sens & de son astuce, il traicta par secrets messagers l'appoinctement avec les principaux, leur promettant & accordant ce qu'ils demanderent, tellement qu'il les fist desassembler. Et apres qu'ils furent ainsi separez, & par ce moien leurs forces rompuës, ainsi qu'il trouuoit les occasions, courut sus à vn chacun d'eux, & plusieurs en affola auant qu'ils peussent auoir secours les vns des autres. Dont les premiers furent Charles son frere & Iean Comte d'Armignac, car l'vn il chassa du Duché de Normandie qu'il luy auoit accordé par le traicté: & l'autre fut tué en la cité de Lectore apres qu'il se fut rendu, & qu'il eut prins foy & seureté des lieutenans dudict Roy

*Cruantez de
Loys vnzième, & le peu
d'amitié qu'il
auoit aux
Princes.*

Duc d'Alençon.

Loys. Plusieurs y a qui dient ce (que toutesfois ie n'affirme pas) qu'il fut cause de faire mourir sondict frere par poison, mais bien est chose certaine qu'il n'eut iamais fiance en luy, tant qu'il vesquit, & ne fut pas desplaisant de sa mort. Aussi fist il detenir prisonnier le Duc Iean d'Alençon qu'il auoit deliuré de prison à son nouuel aduenement, pourtant qu'il fut trouué auoir depuis eu intelligence avecques les Anglois & les Bretons. Et apres qu'il fut mort, fut pareillement prins le Duc René son fils par soupeçon, & par

René d'Alençon.

*Le Comte de
sainct Paul
& Duc de
Nemours
decapitez.*

son commandement detenu tant qu'il vesquit à Paris, & procedé contre luy comme criminel de leze maicsté. Il se vengea bien pareillement par succession de temps desdicts Loys Comte de sainct Pol qu'il auoit faict Connestable de Frau-

ce, & Iaqués Duc de Nemours: lesquels par sentence de la Court souveraine de parlement de Paris, furent publiquement decapitez: & aucuns des Conseillers de ladicte Court, pourtant qu'ils auoient esté d'opinion de mitiguer la peine audict Iaqués Duc de Nemours, furent par luy suspendus de leurs offices. Au regard du Duc Iean de Bourbon, combien que pour l'amour de sa sœur qu'il auoit espousee, il ne le persecutast si auant, si l'eut il tousiours en haine & soupçon, & chercha plusieurs occasions pour luy courir sus, iusques à luy enuoyer de ses ministres gens de petite condition, pour luy faire sous couleur de iustice plusieurs choses bien aigres & intollerables, pensant pour le grand cœur qu'il congnoissoit en luy le propoquer à faire quelque violence ou resistance, mais congnoissant iceluy Duc à quelle fin tout se faisoit, l'endura patiemment, & eschappa par tolerance & dissimulation. Et tant que touche René Roy de Sicile Duc d'Aniou, & Comte de Pro- uence son oncle, & Charles d'Aniou Comte du Maine son cousin, combien qu'il ne les persecutast par guerre, toutesfois il n'auoir amour ne fiance à eux, pourtant mesmement que ledict Charles qui estoit avec luy à la bataille de Montlehery l'abandonna & s'en fuyt, avec vne grande partie des gens d'armes, dont il auoit la conduicte qui ne fut pas sans soupçon d'auoir intelligence avec les ennemys du Roy. Et pour ceste raison ne voulut iamais dōner aide ne confort ausdicts René & Charles à la conqueste & recou-

*Sagesse du
Duc de Bour-
bon.*

*René Roy de
Sicile.*

urement du Royaume de Naples, que Dom Alfonso Roy d'Aragon leur auoit par force tolliz, & apres sa mort l'auoit laissé à Dom Ferrand son fils bastart. Car lediét Roy Loys craignoit que lesdicts oncle & cousinne fussent trop grans & trop puissans, iacoit qu'apres la mort dudiét Roy René il dōna aide audiét Charles, comte du Maine, contre René Duc de Lorraine, pour obtenir la comté de Prouence, dont apres icelui Charles mourant sans hoirs le laissā heritier. Et au regard du bon Charles Duc d'Orleās pere de nostre roy Loys, iacoit que iamais ne voulut consentir à la conspiration & coniuration des autres Princes, ains tousiours fut loyal enuers lediét Roy Loys, toutesfois il en fist tousiours bien peu d'estime: tellement que lui ayant icekiz Duc commé loyāl subiect, bon parent & sagé Prince, faiét plusieurs remonstrances pour l'induire à se reconcilier, & bien viure avec lesdicts Princes, le contemna de parolles, sans auoir esgard à la maiesté de sa vieillesse n'à sa loyauté, dont de regret qu'il en eut, & autrement pour la debilité de sa personne, il fina sa vie dedans deux iours. Et apres sa mort n'vsa pas lediét Roy plus grande humanité enuers son fils à present regnant, qu'il auoit faiét enuers le pere, ains rascha le faire mourrir, tant estoit soupçonueux, & vsa enuers luy beaucoup de rudesses, mais entre autres le contraignit par force & menassies d'espouser Madame Jeāne sa fille, femme toutesfois bien sage, deuote & honnelle, mais moult difforme de sa personne & inhabile à porter enfans, voulant par la sterilité de sa fille lui

*La Comté de
Prouence don-
née à Loys
vuziesme.
Charles Duc
d'Orleans.*

tollir le pouuoir & l'esper d'auoir lignee, tant auoit en hayne le sang royal. Mais il ne se peut pas si aisément venger d'udict Charles de Bourgogne, qui tantost apres succeda à son pere, ne du Duc François de Bretagne, pourtant qu'ils estoient plus puissans que les autres, mais eut par long temps guerres avecques eux, & fist plusieurs treues & appoinctemens, & finablement ledict Duc de Bretagne si bien se defendit & gouverna qu'il eut la paix avec lui, & demoura en son entier. Mais ledict Charles Duc de Bourgogne, qui estoit impatient de repos, apres plusieurs guerres qu'il eut en diuerses fortunes avecques les François, soy confiant des treues qu'il auoit avecques ledict Roy Loys, s'en alla assieger la cité de Nus sur le Rhin, où il resista à la puissance de l'Empereur Federic, & de tout l'Empire, & eut contre eux victoire, de laquelle tant s'en orgueillit, qu'en s'en retournant print toute la Duché de Lorraine, & apres s'en alla contre les Suysses, par lesquels fut vaincu en deux batailles. Et finablement ayant rassemblé son armee & assiegé la ville de Nancy en Lorraine, au cueur du grād hyuer, plus par obstination que par sens, fut par René Duc de Lorraine à l'aide des dessusdicts Suysses & d'aucuns desdicts François que le Roy Loys (pour ce que la treue duroit encores) auoit cassez, desfaict & tué. Et bien apparut apres sa mort combien ledict Roy Loys craignoit que les Princes du sang ne fussent grans, car cōbien que Madame Marie seule fille & heritiere d'icelui Duc Charles, lui suppliait que son plaisir fust lui don-

Charles Duc de Bourgogne impatient de repos.

Mort du Duc de Bourgogne.

Marie de Bourgogne.

nèr à mary l'un desdicts Princes de son sang, tel qu'il voudroit, entendant par ce moyen remettre la personne & ses biens en la puissance dudict Roy Loys, routesfois il refusa le party, craignant que celui qui l'espouseroit estant accreu de si grosses seigneuries, ne fust apres trop puissant, dont ladicte Dame soy voyant hors d'espoir d'auoir amitié avec ledict Roy, pour se garder de sa fureur, & resister à la force qu'il lui faisoit, fut contrainte s'aller en Allemagne, & espousa Maximilian Duc d'Autriche, & fils dudict Empereur Federic, qui fut le commencement de plusieurs guerres qui ont depuis esté entre ledit Maximilian & la maison de France, lesquelles encôres n'ont prins fin, & Dieu vueille qu'elle y soit de nostre temps. Vn seul en y eut de la maison de France que ledict Roy Loys vnzième ayma & honnora tant qu'il vesquit: c'est à sçauoir Pierre Seigneur de Beauieu frere puisné dudit Jean Duc de Bourbon, auquel pour ce qu'il le congnoissoit homme paisible, benin & de bon vouloir, sans mauuaistié ne trôperie, il donna en mariage Madame Anne sa fille aisnée, qui estoit lors l'une des plus belles & des plus honnestes Dames que lon sceust, & est encôres des plus sages & vertueuses, & au surplus lui fist d'autres grans biens, & lui donna plusieurs charges moult honorables: & finalement (congnoissant approcher la fin de ses iours) ordonna que lui & ladicte femme eussent le gouvernement & maniemment principal de la personne, & des affaires de Charles son fils, & successeur, & le leur recommandaplus qu'à nul

*Origine des
guerres du
iour d'hoÿ.*

*Pierre de
Beauieu.*

autre, combien qu'aucuns qui estoient aupres du dict Roy Loys à ses derniers iours, ayent affirmé depuis, que s'il fust eschappé & guery de sadicte maladie, il auoit intention de chasser ledict Seigneur de Beauieu, à quoy toutes fois ie n'adiouste pas grand foy, mais quoy qu'il soit, excepté cestuy tant seulement, tous ses autres parens il deffit, rabaisa ou mesprisa. Et certainement bien doit estre iugé cruel, s'il auoit si mauuais courage enuers eux, sans qu'ils lui eussent meffait, & s'il les auoit offensez & prouocquez tellement qu'il ne les cuidast pas estre bien reconciliez, n'auoit bon vouloir enuers lui, il n'auoit pas esté bien sage de les irriter & prouocquer, mais encores que sans leur auoir en rien meffait, il les congneust de mauuaise & peruerse volonté enuers lui & son royaume, si faut-il dire qu'il estoit bien malheureux d'auoir trouué tels parens, desquels il estoit cōtrainct se deffier & garder, là où il s'en deust seruir, aider & hōnorer: mais tant fut grand le soupçon & crainte qu'il eut de ses parens, que de son seul fils mesmes qui encores estoit enfant, *Loys xi. fort* auoit soucy qu'il n'eust le cœur trop grand, & que *souspçonu enuers son* par ce moyen venant en aage par l'instigation des *Princes,* ne lui fist quelquefois ce qu'il auoit *fils.* fait à son pere. Et à ceste cause le faisoit nourrir au Chasteau d'Amboise, entre les femmes avecques vn petit nombre d'hommes, qui n'estoient pas de grand estoffe, & ne vouloit en maniere quelconque qu'autres gens l'allassent voir, ne passer par la ville d'Amboise, mesmement nobles hommes & gens d'estat, dōr par long temps

à esté grand doute entre plusieurs gens s'il estoit mort ou vif. Et pour ce que Messire Hymbert de Baternay Seigneur du Bouchaige, lequel par ses sens & vertuz a esté continuellemēt des plus priuez seruiteurs dudict Roy Loys, estant vne fois par son cōmandement allé voir ledict Daulphin, le mena vn bien peu d'espace de temps hors de ladicte ville d'Amboise, & lui fist volet quelque perdriau pour le recrēer, cuydant faire plaisir audict Roy son maistre, iceluy Roy s'en courrouça aigrement, comme si par ce moyen il auoit commencé lui donner cueur de sortir & congnoistre le monde. Enuers aussi sa femme la Royne Charlotte de Sauoye, il ne fut pas plus humain ne plus courtois qu'enuers les autres. Car oultre ce que par vn bien long temps, & tant qu'il fut en aage victorieux, il lui tint bien mauuaise loyauté de sa personne, il la tint tousiours petitement accompagnée & accoustree la plus-part du temps en quelque chasteau, où il l'alloit voir quelque fois, plus pour desir d'auoir lignee q̄ pour plaisir qu'il print avec elle, & pour la crainte qu'elle auoit de lui, & pour autres rudesses qu'il lui faisoit souuent, est bien à croire qu'elle n'auoit pas grās voluptez ne grand passeremps en sa cōpagnie, mais qui pis est, à la fin de ses iours il l'enuoya au Daulphiné, & deffendit expressément qu'elle ne fust point aupres de son fils quand il seroit Roy. Au regard de ses seruiteurs domesticques, iacoit qu'il leur fist de grans biens, & les enrichist en peu de tēps, & pareillement toutes autres gens, dont il se vouloit seruir, autāt ou plus que iamais fist Roy, il auoit

*Comme Loys
se mainte-
noit enuers sa
femme.*

Il auoit toutesfois vn esprit si variable & si incōstant, & estoit au surplus si craint de trestous, qu'il n'y auoit celuy tant fust pres de luy ny en sa grace, qui ne le regardast en grand crainte, car bien souuent par petites occasiōs & legers soupçons, ceux qu'il auoit esleuez iusques au ciel, & desquels sembloit qu'il se fiast du tout, il les chassoit à leur grand honte, ou à tout le moins confusion, combien qu'il ne leur ostoit point les biens qu'il leur auoit fait, gueres souuent, s'il n'y auoit grād cause. Mais par effect il n'y auoit celuy autour de lui, tant le congnoissoient dangereux & muable, qui fust seur de son estat. Et de cela comme ie cuide, aduint plusieurs fois que ceux dont plus il se fioit, & qui plus il auoit honnorez & esleuez, craignant sa legereté & variation, se sont trouuez auoir conspiré contre sa personne & son estat, entre lesquels pourtant que ie ne les veux pas tous nommer, & pour cause furent Charles de Melun & le Cardinal Balluë. Or s'il estoit craint & peu aimé des Princes & des grans en general, si estoit il encores plus hay du peuple, lequel il chargea de son temps si fort de tailles, pour l'horrible despence, qu'il faisoit à la guerre & à la gendarmerie, & aussi pour les grans dons qu'il faisoit aux eglises & gens particuliers, que plusieurs mesnages en Normandie, en Languedoc & autres lieux de son royaume estoient contraincts abandonner leurs heritages, & s'en allet hors dudict royaume. Et quelque remonstrance qui lui fust faicte par aucuns bons & notables Prelats & religieux, de rabaisser lesdictes tailles, iamais on ne

*Loys xi. fort
craint.*

*Loys xi. hay
du peuple
pour les
tailles.*

luy peut persuader en quelque extremité de maladie qu'il fust, disant qu'il estoit forcé ainsi faire, ou laisser perdre & gaster le royaume, & ceux qui se parforçoient luy persuader, il les estimoit ses ennemys & du royaume, ou gens ignorans les affaires d'iceluy, du nombre desquels furent l'Archeuesque de Tours Cardinal du saint siege apostolique, & l'Euesque d'Alby gens sages, de grâde doctrine & de vie exéplaire. Et somme toute son estudie, son desir & ses fins estoient d'estre craint & obeir de trestous, & pour ceste cause taschoyt à rabaisser les grans, afin qu'ils fussent plus craintifs & obeyssans: & auançoit & enrichissoit promptement les petiz & moyés, dont il se vouloit seruir, afin qu'ils obeyssent à toutes ses volontez sans auoir regard aucune à Dieu n'aux hommes: Il taschoit aussi d'auoir grand nombre de gens de guerre, & les bien entretenit & contenter, tant les Capitaines que les soldats, non pas seulement pour resister à ses ennemys & les oppresser si bon luy sembloit, mais aussi pour tenir les subiects en crainte & obeyssance, & mesmement les grans, car pour l'imagination qu'il auoit contre eux, il entroit facilement en sousspçõ de plusieurs gens, & croioit legerement aux rapporteurs, de sorte que bien souuent sans grans indices, il faisoit prédre & gehenner plusieurs gens, & tant nobles qu'autres, & quelque fois comme lon dict mourir, dont puis apres estant aduertiy de leur innocence, se repentoit & taschoit l'amender en quel-

*Loys xi. com-
senoit ses
Capitaines.*

*Crantz
d'iceluy.*

que façon: & s'il le commandoit cheudement, il auoit Tristan l'Hermitte son Preuoist des mareschaux, homme sans pitié, qui l'exécutoit aussi promptement, & n'y auoit de luy aucun appel, tellement que lon voioit autour des lieux où ledict Roy se tenoit, grand nombre de gens pendus aux arbres, & les prisons & autres maisons circouuines pleines de prisonniers, lesquels on ouyoit bien souuent de iour & de nuict crier pour les tourmés qu'on leur faisoit, sans ceux qui estoient secrettement iettez en la riuere. Il estoit neantmoins aumosnier, & faisoit de grans biens aux Eglises, non pas tant seulement au royaume, mais en plusieurs autres quartiers où il mettoit sa deuotiō & fantasie, mais ce n'estoit que pour cuider prolonger sa vie, ce que lon apperceuoit assez par ce qu'il ne demandoit iamais aux gens d'Eglise, auxquels il faisoit ces dons, qu'il priaissent pour la remissiō de ses pechez, mais tant seulement pour la prosperité, santé & longue vie, tellement que faisant vne fois reciter par vn prestre l'oraison que lon faisoit en l'Eglise à saint Eutrope, auquel il s'estoit voué & recommandé, & voyant qu'elle contenoit & requeroit pour auoir santé de l'ame & du corps, commanda que lon ostast ce mot, d'ame, disant que c'estoit assez que ledict saint luy fist auoir santé du corps, sans l'importuner de tant de choses, & luy sembloit (combien qu'il s'abusast de pouuoir corrompre & gagner par dons, Dieu & les saints) que nous deuous plaquer par bonnes œures & par amendement de noz pechez, ce qu'il ne faisoit mie, ains en autres

*Tristan
l'Hermitte*

Oraison.

*Pour le
corps non
l'ame.*

*Mauuain
traictement
enuers les ec-
clesiastiques.*

choses il oppressa plusieurs fois la liberté eccle-
siastique, car il vouloit que tous benefices, non
pastant seulement les Eueschez, Abbayes & di-
gnitez fussent conferez à sa volonté, quelque fois
à gens de guerres ou autres tels qu'il choissoit,
& ceux qui lui contredisoient, traictoit de sorte
que bien peu de gens si trouuoiet qui lui osassent
desobeir pour quelconque homme qu'il requist,
& outre ce faisoit souuent pour autres causes ar-
rester, bannir, emprisonner & mal traicter de s^a
auctorité Legats du Pape, Cardinaux, Prelats &
autres gens d'eglise, & iceux sp^{er}ier du reuenu de
leurs benefices. Et pareillement les mariages que
les saincts Canons veulent sur toutes choses estre
contraêtez de franche volonté, & sans contrain-
te, il faisoit souuent faite à son plaisir pour enri-
chir ses seruiteurs, malgré les peres, meres & pa-
rens des femmes, meismes quand elles auoient
grans mariages ou grosses successions. Et verita-
blement sa deuotion sembloit plus supersticieuse
que religieuse, car à quelque ymage ou Eglise de
Dieu & des saincts, & meismement de nostre da-
me qu'il entendist que le peuple eust deuotion
auquel se fist quelques miracles, il y alloit faire ses
offrandes, ou y enuoioit homme expres. Il auoit
au surplus son chapeau tout plein d'ymages la
plus-part de plomb ou d'estain, lesquelles à tous
propos, quand il luy venoit quelques nouvelles
bonnes ou mauuaises, ou que sa fantasie luy pre-
noit il baisoit, se ruant à genoux quelque part
qu'il se trouuast si soudainement quelquefois

Mariages.

*Superstition
de Loys.*

qu'il s'ébloit plus blessé d'entendement que sage homme, & s'il sçauoit quelque homme que lon estimast de saincte vie, il raschoit l'auoir, en quelque pays qu'il fust, & quoy qu'il luy coustast : ainsi qu'il fist de frere Francisque de Paule, qui depuis fonda l'ordre des minimes, lequel à grande difficulté il fist admener de Calabre, esperant par ses prieres & merites obtenir santé & guarison. Il estoit pourtant au surplus moult sage & cleric voyant en ses affaires, & soudain à executer ses entreprinſes, hardy de sa personne, plus aise à deceuoir autruy qu'à se laisser tromper, car il auoit vn entendement agu & cauteleux, & vn parler artificieux & captieux, prompt à gaudifferie & cauillation. Il tint outreplus tous les moyens qu'il peut, pour garder que l'argent ne sortist de son royaume. Erà ceste cause n'vsoit iamais gueres d'abillemens riches, & mesmement de soye, n'aussi de fourreures precieuses, afin de donner exemple aux autres d'ainsi faire, & que par ce moyen ils n'employassent argent en draps de soye, en martres, n'autres cheres fourreures que lon apporte de pays estrangers. Aussi ne voulut il iamais enuoyer armée hors des limites dudict royaume, combien qu'il fut par plusieurs fois incité (comme lon dict) par les Italiens. Et par effect il tint de son temps par son sens & par sa puïſſance son royaume en grand obeïſſance, ſeureté & reputatiõ, & ses subiects, & aussi ses voyſins en grãd craincte & soupçon. Lesquelles choses, si nous voulons croire Cicero en ses Philipiques, doiuet estre attribuez à imbecilité plus qu'à gloire, car

*François de
Paule.*

*Mœurs de
Loys xij.*

Habillemens.

*Sentence de
Ciceron.*

cōme il diēt, c'est chose glorieuse à vn Prince de bien meriter enuers la chose publique & d'estre loué, honoré, aymé & chery des subiects, mais d'estre craint & hay, c'est chose detestable & imbecile. Et aussi le Philosophe diēt en ses politiques, que la nature d'un tyrant est, tascher d'estre craint, & d'un bon Prince d'estre aymé. Et si comme diēt Ciceron au second liure de ses offices, celuy qui est craint est hay, & celuy qui de tous est hay, bien seroit expedient qu'il fust mort, mais encores qu'ils viuent & prosperent, si sont ils assez punis, par ce qu'il est consequent & necessaire qu'ils craignent ceux desquels ils veullent estre craints, ainsi que faisoit lediēt Roy Loys, lequel (comme diēt a esté) n'estoit pas tant seulement en crainte de ses subiects, & mesme ment des Princes & de ses mesmes parens, mais de son fils propre, encores enfant, il en craignoit l'age & la virilité. Et bien se declara euidement la crainte qu'il auoit de ses subiects quand il ouyt dire que le Duc Galeas Sforce, auoit esté par aucuns Milannois occis, en la cité de Milan; en iour de feste & en l'Eglise. Car il creut la garde autour de sa personne, & defendit qu'on ne laissast homme approcher de luy. Et si aucun s'en efforçoit, commandoit qu'on l'occist. Et outre plus faisoit par vn page porter empres luy vn escpieu, pour soy deffendre qui le voudroit outrager. Lequel apres qu'il estoit en sa chambre tenoit au cheuet de son liēt. Et véritablement il apparut bien à sa mort s'il estoit aimé ou hay: car là où

Aristote.

Ciceron.

*Galeas Duc
de Milan
occis.*

*La crainte
en quoy tom
ba Loys xi.
en ses der-
niers iours.*

toutes sortes de gens s'en resiouissoient, bien peu en y eut qui en fussent marris, non pas de ses mesmes seruiteurs, & de ceux auxquels il auoit faict de grans biens. Et plusieurs choses qu'il auoit faictes & ordonnees en son viuant, furent par ordonnance des estars & par arrests des Parlemens reuocquez comme torcionnaires & tyranniques, ensemble ce qui s'en estoit ensuiui, & des ministres dont il v.loit pour executer ses volonte, les vns furent condenez à mourir, les autres à moindre peine corporelle, & plusieurs à amendes pecuniaies. Et plus grand nombre en y eust eu de punis, si la mort ne les eust exemptez.

*Renocacion
d'aucunes or-
donnances par
les estars.*

L'auther reprend son propos, & poursuit les gestes du Roy Loys douziesme, & ses bonnes conditions.



Esquelles choses ne sont pas pour aduenir apres la mort de nostre Roy. Et bien le peut on apperceuoit quand il fut si greué de maladie que ses medecins mesmes, & tous ceux qui estoient aupres de luy le tenoient pour mort : car des que le bruit en fut par le royaume, lon eust veu mener

*Maladie du
Roy Loys
douziesme.*

si grand ducil par gens de tous estats comme si vn chacun eust perdu son propre enfant, & plus que iamais ne firét de Roy dont il soit memoire. Et fut lors bien apperceu que Dieu auoit plus agreables ses bonnes œuures, & le bon traictemēt qu'il faisoit à son peuple, que les grans offrandes, & les veux dudit Roy Loys vnzième, & que les prieres d'iceluy peuple, qui si deuotemēt requeroit pour sa santé, estoient plus dignes d'estre ouyes que celles que faisoient les prestres enrichis par les offrandes d'iceluy Roy Loys vnzième, car soudainement là où on le cuidoit mort, reuint en amendement, & depuis tousiours est allé en amendant, de sorte qu'il est à present à l'aide de Dieu autant ou plus sain & bien disposé de son corps, qu'il a esté depuis qu'il est Roy: & croy fermemēt qu'il a esté par ses merites, & pour les prieres du peuple preserué miraculeusement. Ainsi que lon lit de Traian le bon Empereur, qui miraculeusement fut par diuin secours sauué du terremot de la cité d'Antioche. Aussi quelque bonté que lon attribue audict Traian, iceluy Roy l'auoit mieux meritē que luy, car outre ce qu'il fut payen & persecuteur des Chrestiens, il fut lubrique, non pas tant seulement avec les femmes, mais encores qui est chose abhominable à dire, avec les ieunes garçons, ainsi que Dion le tesmoigne en sa vie: ce que lon ne peut dire de nostre Roy, depuis qu'il est venu à la couronne, quant aux femmes, du remenāt il n'en faut point parler, car il est trop en horreur à tous François. Et si ne fut point la iustice mieux entretenüe à

Traian.

Les François
ont en hor-
reur le crime
de Sodomie.

Rome ne tant augmentee de son temps en tout son Empire, qui est le principal los qu'on luy baille, qu'elle a esté en France, & aux autres pays subiects de ce regne, car par ce que lon list dudit Traian, & mesmes que Plin l'orateur qui a escript les louanges en a dit, il entretint tant seulement & remist en son premier estat l'autorité du Senat de Rome & des autres officiers, mais cestuy cy ne s'est contenté de conseruer & maintenir l'auctorité & prerogatiue de ses cours souueraines, qui sont les Senats de France, en la maniere qu'il les auoit trouuees & qu'elles auoient esté instituees, mais en a erigees de nouvelles, & par bonnes ordonnances auctorisé les anciennes, & reformé les abus sans auoir acceptation de personnes, ainsi qu'il a esté dit dessus: dont il fait beaucoup plus à louer & s'en doit lon bien merueiller, pour autant que Traian auoit esté esleu & choisy par Nerua son predecesseur, qui l'adopta par le consentement du Senat & peuple Romain, estant desia congneu & experimenté homme de sens & de vertu: & que l'Empire ne luy estoit point deu par droict de succession, ne par lignée aucunement. Doncques estoit chose bien aisée à vn bon Prince choisir entre ses subiects vn bon & vaillant homme, digne de luy succeder. Mais le roy Loys dont nous parlons est paruenu à la couronne par lignée & par nature, non point par electiō. Et si a esté en son ieune & florissant aage nouŕry plustost en lubricité & lasciueté, afin qu'il fust imbecile d'entendement, & n'eut sens ne auctorité pour auoir suyre ne credit, qu'e vertus & chd-

*Les cours
souueraines
remises en
auctorité
par Loys
douxiesme.*

*Loys xij
chaste.*

ses requises pour regner comme il a esté dict dessus, mais la bonté de sa nature & la noblesse & hauteſſe de son cœur a vaincu & surmonté par propre vertu & sans imitatiō d'autruy toutes delices & nourriture, tout ainsi qu'Hercules vainquit les monſtres par ſa proueſſe que Iuno luy auoit enuoiez pour le deſtruire & affoler: & ſi a acquis les vertus & meurs dignes de regner, & eſt paruenu au roiaume digne de ſes mœurs, contre l'opinion dudiect Roy Loys xi. Or qui eſt donc celuy tant ſoit deſpourueu de ſens, & detracteur du temps preſent, qui preſume de preferer lediect Roy Loys xj. au Roy Loys xi. à preſent regnant, ſoit en bonté de nature, en douceur & ſuauité de meurs, en attrempāce & moderation de cœur & de vouloir; & finalement en heur & felicité de regne. Certes ceſtuy cy dequoy nous parlons eſt en faiects, en dicts & en conditions du tout cōtraire à celuy, fors en ce ſeulement que tous deux ont eſté hardis à la guerre. Auſſi luy ſont les choſes aduenüs du tout autrement. Car premierement ceſtuy cy eſt venu au roiaume par vraie ſucceſſion, ſans iamais auoir eſté ſouppçonné en maniere quelconque d'y eſtre voulu paruenir par aucun moien ſiniſtre, viuant ledit Roy Charles viij. ains tant qu'il veſquit l'honora touſiours comme pere, & aima comme fils: combien que lediect Roy Charles ne luy monſtraſt par aduēture pas ſigne d'amour reciproque. Et iaçoit que pour le gouuernement du roiaume, il vint en grand different avec madame Anne de France duchefſe de Bourbon, iuſques à ſe mettre aux armes: il n'eſt pour-

*Les vertus de
Loys. xij.*

tant personne viuant qui sceust dire pour verité que iamais il raschast d'vsurper ledict roiaume: ains apres que ledit Roy Charles l'eut tenu en prison trois ans ou enuiron, congnoissant l'amour & la loiauté qu'iceluy Duc d'Orleans à present Roy auoit enuers luy, mist sa persõne entre les mains, & sous sa seureté vint en la cité de Renes à petite cõpagnie pour espouser la Duchesse de Bretagne à present Roine, & accomplir le traicté de mariage qui auoit esté cõclu par ledict Duc d'Orleans. Et apres la mort dudict Roy Charles, combien qu'il soit à croire qu'il eust grand ioie d'estre esleué à vn si glorieux roiaume, toutesfois quand il vint pour faire reueréce & dõner l'eau beniste au corps du Roy exanimé, qui gisoit sur vne table en habillement roial, ainsi qu'il est de coustume, ne se peut contenir pour l'amour naturelle qu'il luy portoit, qu'il ne plorast bien chauldement, dont pour la pitié & bonté qu'il auoit vñé à son predecesseur, Dieu permist que les autres feissent le semblable enuers luy. Car iaçoit qu'il fust en assez loingtain degré en lignee collaterale coniomct audict Roy Charles, toutesfois tous les princes & subiects d'vn accord merueilleux incontinent le tindrét & reputerent comme Roy. Ne iamais y eut Roy au commencement de son regne si paisible en France.

*Pieté de
Loys xii.*

Il a aussi singulierement aimé, auancé & honoré les princes de son roiaume, là où l'autre les persecutoit & rabaissoit ou desprisoit, ainsi que lon peut veoir du Duc Pierre de Bourbon: lequel pour sa bõté & vieillesse il a honoré & reueré tât

*Pierre Duc
de Bourbon.*

qu'il a veſcu cōme ſon pere. Et pour ce qu'il n'a-
uoit qu'une ſeule fille, laquelle il deſiroit bailler
à femme à Charles de Bourbon comte de Mont-
pencier avecques ſes duchez, terres & ſeigneuries,
pour touſiours entretenir & faire grande la mai-
ſon de Bourbon. Lediēt Seigneur, nō pas tāt ſeu-
lement en a eſtē contēt, mais a conſenti liberalemēt
que les Duchez de Bourbon & d'Auvergne,
& autres terres qu'il pretendoit deuoit retour-
ner à la courōne, demouraffent audiēt Comte de
Montpencier & aux ſiens. Et ce tient & repute à
grande gloire que par ſon moyen & par ſa libe-
ralité, la maiſon de Bourbon ſoit & demeure plus
grande & plus puiſſante que iamais ne fut en nul
tēps. Ce que lediēt Roy Loys vnziēſme craignoit
ſur toutes choſes, & de celle, & des autres.

*Charles de
Bourbon cōte
de Montpen-
cier.*

*François Duc
d'Angoulef-
me depuis
Roy.*

Et au regard du duc d'Angoulefme ſon nepueu
& plus prochain parent, il lui a donné la Duché
de Valois, & qui eſt plus grāde choſe, ſa fille vni-
que en mariage, & par effect l'ayme auſſi cordia-
lement qu'il pourroit eſtre aymé de ſon pere ſ'il
vivoit, & de ſa mere qui eſt en vie: Et ſemblable-
mēt le Duc d'Alençon, les Comtes de Vendōſme,
de Foix & de Dunois qu'il a trouuez iennes: Et
celui de Neuers, qui depuis peu de temps par le
trespas de ſon pere eſt auſſi demeuré en bas aage:
il taſche à ſon pouuoir de les faire biē nourrir par
gēs de biē, & exerciter en toutes choſes vertueu-
ſes, pour le deſir qu'il a qu'ils ſoient gens de cœur
& de vertu. Ce que lediēt Roy Loys vnziēſme
craignoit en ſon fils vnique propre. Et ſ'il eſt
queſtion de iouſter, ou de faire quelque autre

*Iennes Prin-
ces eſleuez par
le Roy Loys
douziēſme.*

exercice conuenable à eux, lui mesme les adresse & incite, comme s'ils estoient ses propres enfans, ayant toutesfois grand soing qu'ils ne se travaillent trop. Et au surplus touchant leurs terres & affaires, il est aussi curieux qu'ils soient bien conduicts, comme de leurs personnes. Et par conclusion, il se travaille autant, & pense à les faire grans & gés de bien, comme le Roy Loys vnziesme craignoit que les siens le fussent. Au regard de la Royne Anne, Duchesse de Bretagne sa femme, ainsi qu'il auoit honoree viuant ledict Roy Charles comme sa dame & princesse, depuis qu'il l'a espousee l'a tousiours tât & si grâdemment aymee, estimee & cheric qu'il a en elle mis & reposé tous ses plaisirs & toutes ses delices, ne iamais a esté soupçonné d'auoir violé son mariage, ne prins plaisir charnel ne volupté avec autre femme, combien qu'on lui en aye souuent offert de bien belles & plaisantes, dont vn homme ferme & constant eust bien esté tenté. Et au surplus il lui laisse la totale administration de son Duché de Bretagne, & des terres qu'elle a en Frâce pour le doüaire dudit feu Roy Charles, tout ainsi que si elle n'estoit point la femme. Et par effect ne fut iamais dame mieux traittee ne plus aymee de son mary. Aussi certainement elle le merite bien, car de sens & prudence, d'honesteté, de venusté, de courtoisie & de gracieuseté, il en est bien peu qui en approchent, moins qui soient semblables, & nulle qui l'excede. Et pour sa parfaicte felicité en ce monde, estoit bien requis au Roy Loys d'auoir vne telle compagne, aussi les vertuz &

*L'amour du
Roy Loys vn-
ziesme enuers
la Royne.*

*Serviteurs
domestiques.*

conditions excellētes d'elle meritoient bien d'auoir pour mary vn si grand, si noble, si bon, & si heureux Roy. Et tant que touche ses seruiteurs domestiques & autres gens, dont il se sert, il n'vse pas de si grans dons enuers eux comme faisoit ledict Roy Loys vnziēme : mais toutesfois ceux qu'il cōgnoist l'auoir bien seruy, & qui le seruēt loyalement ne les laisse despourueuz, ains sans vouloir estre par eux importuné les pouuoit quand l'occasion y escher (comme il aduient souuent) d'offices ou d'autres biēs, selon leur estat & desserte, quelque fois de son propre mouuemēt, & sans qu'ils en sçachent rien : tellement que nul d'eux ne demeure despourueu, & de l'estat qu'ils ont de luy (s'ils ne font quelque faute notable) sont assurez comme de leurs heritages. Et par ce moyen tous ont cause de foy contenter chacun en sa qualité. Là où faisant les grans & excessifs dons, ledict Roy Loys vnziēme en enrichissoit vn petit nombre, & en laissoit vn bien grand nombre de malcōtens. Aussi les grans largesses se faisoient à la charge du pauvre peuple, & bien pouuoient dire ceux auxquels il donnoit, qu'ils estoient ainsi que les enfans de bestes & oyseaux, viuans de rapine, nourris du sang du pauvre peuple. Mais ceux à qui nostre Roy donne, ont ce reconfort, que ce qu'ils pennent n'a point esté indeuēment tollu à autrui. Et (qui est plus à priser) ceux qui seruent ledict Roy regnant, ne sont en aucune crainte de luy s'ils ne meffont : car il n'est point enuers eux terrible, rigoureux, austere, difficile ne variable, ains tout constant, humain,

Sensence.

doux & familier, & deuiſe bien ſouuēt avecques eux tout priuemēt, non point comme Roy, mais comme compagnon, ſans ſoy irriter, ne cōtrouuer, ſi aucun d'eux diēt choſe fole ou mal penſee, pourueu qu'elle ne ſoit au preiudice d'autruy, tellement qu'il ne ſemble eſtre plus grand que ſes ſeruiteurs, ſinon pour autāt qu'il eſt meilleur. Et ne porte hayne ne regret à perſonne ſ'il n'a meſfait. Et ſi aucunesfois il ſe courrouce, quelque menaſſe qu'il face (dont à peine ſe peut contenir nul homme de cœur, tant ſoit attrempe, ains eſt ſens & vertu de le ſçauoir faire à temps & ſaiſon ſans excéder) ſi ne craint pourtant celui qui eſt menaſſé d'auoir mal en ſa perſonne n'en ſes biés, ſ'il n'eſt congneu par iuſtice qu'il aye meſfait. Et tout ainſi qu'il eſt prompt à punir rous malefices & toutes offences qui touchent l'intereſt d'autruy, ou de la choſe publique, eſt il preſt à pardonner celles qui ne touchent fors à ſa perſonne, car iamais ne fut cruel ne vindicatif, ce que lon congneut bien euidentement à ſon aduenement à la couronne, car l'annee meſme que mourut le Roy Charles huitieſme, combien que par inſtigation d'aucuns qui auoiēt auctorité enuets lediēt Roy, il fut ſi mal traicté qu'à peine ſ'oſoit trouuer en ſa préſence, & aucuns de ſes principaux ſeruiteurs perſecutez d'honneur & de biens, toutesfois eſtant Roy, n'en fit aucun ſemblant non plus que ſi ne luy en ſouuenoit. Au regard de flateurs, dont les oreilles des Princes communemēt ſont aſſiegees, ils ne ſont pas bien venuz enuers luy, ains ſi aucun cuidant luy cōplaire tient quel-

*Humanité
du Roy Loys
douzième.*

*Flateurs
chassez.*

que propos de lui en sa presence à son auantage trop longuemēt, il donna bien à congnoistre par signes, & ne lui respōdant rien, qu'il feroit mieux de se taire : & s'il ne l'entend assez par ce moyen, il s'en va ou change propos, tant est modeste & continent en toutes choses, & ayme mieux que ses louanges soient aux cœurs des hommes qu'en la langue. Et si ne faut point doubter d'estre mal traicté de lui par faux rapports ; qui est l'un des grans dangers qui soit aux autres cours, car tous ceux qui lui disent mal d'autrui, il les repute laches & meschans, s'ils ne le veulent maintenir en la presence de ceux dont ils parlent. Et de cela aduient qu'en sa maison n'y a discention, enuie, bādes, ne parcialité, moins qu'en maison de prince du monde, pourtāt qu'ils n'ont cause de pourchasser l'un cōtre l'autre, car ils n'y gagneroient rien, ny aussi d'entreprēdre l'un sur l'autre, pourtant qu'il ne dōne point les biens par pratiques, mais par merites de sa propre volunté, & sans en vouloir estre importuné : & ceux qu'il a cōgneuz & experimentez gēs vertueux & sçauans en tous estats, iamais ne les a desapoinctez, s'il n'y a cause bien euidente : & si est le plus aisé à seruir en tous endtoicts que prince du monde, & qui plus supporte de ses seruiteurs tant que touche à la personne. Si peut lon bien cōgnoistre euidentmēt sa constāce & fermeté enuers ses seruiteurs en vne chose, qui est de plus grāde importance que toutes les autres : car ayant dès le commencement de son regne choisi mōseigneur George d'Amboise, lors Archeuesque de Rouen, & à present Cardinal &

Faux rapports ostez.

Cours sans enuie.

George d'Amboise.

nal & Legat en Frâce pour la cōduite de ses principaux affaires, pourtât qu'il le congnoissoit estre homme tres excellent & accōply de sens, d'experience, de loyauté, & de bonne vie, iacoit que par plusieurs fois il ayt esté longuemēt absent de luy, & par aduenture picqué & chargé de plusieurs choses, ainsi qu'il aduient à toutes gens qui ont si grande auctorité, & aussi que les choses dont il auoit charge soient quelquefois aduenuës autrement qu'on n'estimoit, & quelques parolles qu'il ayt eu avecques lui pour matieres quelconques, comme il est presque de necessité, ayant si long tēps mené les affaires du Royaume. Si n'a lon iamais apperceu que son credit & auctorité fust en riē diminuee, mais tousiours augmētee pour autant que les merites & la prudence croissoit avec le temps, & par continuation de seruices. Il n'est besoin declarer la liberalité qu'il a vsé enuers son peuple & ses subiects: car iamais n'a pensé en autre chose que de les soulager de toutes charges le plus qu'il pourroit, de leur diminuer les tailles, & de les garder d'oppression & de pillerie: car comme dict est, quelque affaire qui lui soit suruenu, iamais ne leur a mis charges nouvelles, ains tout l'atgent qu'il a peu espargner restraignant la despence, tant de sa personne que de sa maison, & par autres moyēs raisonnables, il a tousiours employé le premier aux affaires de ses guerres avant que charger son peuple. Et que pas ne fait à oublier: ayant l'annee passée souldoyé bien grosse armee en Italie, tant pour chastier les Geneuois, que pour resister aux entreprinſes du Roy des

*Liberalisé
enuers le
peuple.*

*L'an mil cinq
cens & sept.*

Romains, sans mettre sur s^{on} peuple aucune charge nouvelle: & estant aduertty par ses gens de finances, que ladicte armee ne se pourroit entretenir outre le mois de Feurier ensuiuant, sans mettre vne creuë de taille, cōbien que son peuple par tout le Royaume entendāt le besoin, & cōgnoissant le bon traictement que ledict Seigneur lui faisoit, eust liberalement & de son bon gré accordé ladicte creuë, & consenti qu'elle fust mise sus: & aussi que la guerre ayt depuis ledict mois de Feurier duré plus de cinq mois en plus grande despense que deuant: Il n'a toutesfois iamais voulu que ladicte creuë ainsi accordée, fust exigee: tellemēt qu'il est à merueiller, cōme sa parcimonie, industrie & bonne conduicte peut supplier à faire choses si grandes & de si grāde despense en diminuant le reuenu. Là où les autres Roys qui prenoient sur leur peuple tout ce qu'ils pouuoient, estoient tousiours en necessité. Mais la grand amour faict faire choses pres-que impossibles. Et tout ainsi que rien ne suffist à ceux qui tout veulent auoir: à ceux qui rien ne veulent fors ce qui est necessaire, rien ne faut. Aussi la diligence qu'il a vsé à croistre & augmenter son domaine a bien aydé à sa frugalité & attrempance: car là où les autres Princes, & mesmement le Roy Loys vnziesme, soy cōfians de l'argent qu'ils leuoient sur le peuple à leur volonté, ne tenoient pas grand compte de leur dict domaine. Et par ce moyē les fermiers & autres qui en auoient charge, faisoient beaucoup de tromperies. Il a tasché tant qu'il a peu de remettre sondict domaine en valuë, afin

*Creuë de taille
le non leuëe.*

de soulager par ce moyen sondict peuple. Je ne
 veux pas pourtāt dire, afin que ien'obmette rien,
 que le Roy Loys vnziēme ne fust plus abondant *Comparaison*
 & artificieux en langage: mais s'il excedoit en ce- *des deux*
 la, & s'il estoit aussi plus caut, plus malicieux, & *Loys.*
 paradventure de plus grand esprit, il est plus à
 estimer que cestui-cy, soit plus franc, plus rond,
 & plus ouuert en faict & en parolle, sans simula-
 tion ne deception, dont ceux qui ont eu à traicter
 & besongner quelque chose anecques lui, se sont
 si fort assurez en sa foy & promesse, que sur icel-
 le ont mis, non pas tant seulement leur estat, mais
 leur personne, ainsi que fist l'Archeduc Philippe
 d'Autriche, lequel iaçoit qu'il fust descendant du
 Duc Iean de Bourgogne, qui auoit faict meur-
 drir le Duc Loys d'Orleans, ayeul dudict Roy,
 comme dict a esté, aussi que le Roy des Romains,
 pere d'icelui Archeduc, lui eust faict la guerre
 au commencement de son regne, & ne fust enco-
 res pas bien son amy, ce neantmoins au voyage
 que fist ledict Archeduc en Espagne, il passa & *Passage de*
 repassa par le Royaume de France, en aussi gran- *l'Archeduc*
 de seureté, cōme par ses terres mesmes, aurāt ou *en France.*
 plus honoré, chery & biē traicté par icelui Roy,
 qu'il fut des Roy & Royne de Castille, desquels
 auoit espousé la fille aînée, par moyen de laquel-
 le s'attendoit estre leur successeur, & ne lui eust
 peu ledict Roy Loys faire plus courtois recueil;
 ne plus grande demonstration d'amour, s'il eust
 esté son propre fils. Et que plus faict à louer à son
 retour d'Espagne, iaçoit que lesdicts Roy &
 Royne de Castille n'eussent voulu tenir l'appoin-

ètement faict par lui, quelque procuration qu'il
 eust d'eux, dont à bonne cause iceluy Roy Loys
 se fust peu douloir & assureur de lui. Toutesfois
 pour cela ne lui en fist iamais pire chere, ains estât
 tombé en griefue maladie à Lyon, icelui Roy en
 estoit aussi songneux que s'il l'eust engendré, tel-
 lement que lui ou la Royne ne bougerent gueres
 d'empres lui. Et ledict Roy d'Arragon, mesmes
 depuis qu'il eut espousé la niepce dudit Roy
 Loys, apres tous lesdicts differens, & la prise du
 Royaume de Naples, ne s'est-il pas venu rédre en
 la puissance d'icelui Roy dedàs sa cité de Sapon-
 ne? Et outre-plus de sa bouche & de sa personne
 ne voulut estre seruy que de ce que lui estoit ad-
 ministré par les gens dudit Roy Loys. Et certai-
 nemēt bien le pouuoit faire, car ledict Roy Loys
 n'estime nuls biens tant que sa foy & loyauté. Et
 s'il eust voulu, comme plusieurs autres eussent
 bien faict, trouver des occasions pour venir au
 contraire, peut estre qu'il eust recouré ledict
 Royaume, & d'autres choses sans grande diffi-
 culté, mais il veut viure sans reproche, quoy
 que lui puisse aduenir. Et pareillement Dom Fe-
 deric d'Arragon, combien que ledict Roy Loys
 lui eust tolu le Royaume qu'il occupoit, ne vint
 il pas mettre sa personne ensemble cellé de sa
 femme & de ses enfans entre ses mains plus tost,
 qu'entre celles dudit Roy Ferrand d'Arragon
 son parent & son alié, ainsi qu'a esté dict dessus,
 tant congnoissoit la grande loyauté & humanité
 d'icelui Roy Loys. Et s'il conuient parler de sa
 religion, il est Prince deuot & catholique, sans

*Loyauté du
 Roy.*

*Fiance des
 princes estran-
 gers.*

*Religion du
 Roy Loys
 douzième.*

hypocrisie ne simulation, car il se garde d'offencer Dieu, & le recônoist en toutes choses mieux de faict que de parole, & bien lui semble à icelui estre plus agreable qu'on lui offre vn bon & entier vouloir sans aucune demonstration exterieure, que de lui dire vne longue oraison, ou faire grande inclination corporelle. Toutesfois il se reconcilie avec lui par confession de ses pechez sept ou huiet fois l'an, en vsant de la grace qu'il lui a donnee de guerit les malades des Escroelles, ainsi qu'ont faict les autres Roys de France depuis Clouis le premier Roy Chrestien en toute humilité. Il se garde aussi de faire ne souffrir estre faict tott ne violéce à ses subiects, ne dommage à ses voisins, s'il n'est prouoqué, & singulieremēt d'oppresser l'eglise, ainsi qu'en plusieurs choses ont peu congnoistre ses subiects, tant en France qu'en Italie, dont pour euiter prolixité, ie racompteray vn seul exemple que i'ay veu, digne de memoire. C'est que les Seigneurs de Milan auoient accoustumé de prendre & percevoir d'vne grande partie des Prelats du Duché vn bœuf gras à Noel, & l'auoient estimé à cinquante ducats chacun bœuf: laquelle somme ils mettoient en leur recepte de si long temps que Iehan Galeaz vicôte, qui fut le premier Duc de Milan entre autres plusieurs choses qu'il donna en mariage à Madame Valentine sa fille, que le Duc Loys d'Orleans ayeul de nostre Roy espousa, y mist ceste exaction. Ce neantmoins le bon Roy ayant recouré ledict Duché, a voulu estre informé, dōt estoit venu ce droit, & par quel moyē, & enten-

*Le bœuf des
Prelats de
Milan.*

dant qu'on n'en trouuoit aucun tiltre, fors tant
 feulemēt l'vſance ſi ancienne, cōme dict eſt, a de-
 fendu qu'on ne l'exigeaſt plus. Et auſſi que lon ne
 print aucunes choſes ſur les biens des Eglifeſ, dōt
 les Seigneurs, paſſez meſmemēt les Sforceſques,
 qui auoient vſurpé la Seigneurie, diſpoſoiēt bien
 ſouuent à leur volōté. Et meſimes touchāt les be-
 nefices & dignitez eccleſiaſtiques, combien qu'il
 aye voulu gardet ſon auctorité & préeminence
 pour la raiſon, il en a vſé toutesfois ſi modeſte-
 ment q̄ lon ne lui peut imputer qu'il aye forcé les
 droictz & la liberté de l'Egliſe. Et pareillement
 touchāt les mariages, il n'eſt homme viuant pour
 qui il en aye iainais voulu preſſer perſonne de ſes
 ſubicctz, & ſi quelquefois il en a prié, ce a eſté de
 ſorte que ceux qui n'ont voulu obtemperer à ſa
 requeſte n'ont point apperçeu que pour cela il
 euſt aucun mal ralēt enuers eux. Vray eſt qu'il eſt
 plus pōpeux en habillemens & accouſtremēs de
 ſa perſonne que ne fut ledict roy Loys vnziēme.
 Car ſans point de faute celui fut en ceſte partie
 trop extreme, tellemēt qu'il ſembloit biē ſouuēt
 mieux vn marchand, ou hōme de baſſe condition
 qu'un Roy, qui n'eſt pas biē ſeant à un grad prin-
 ce: mais le Roy qui eſt à preſent a en cecy gardé
 tellemēt la mediocrité qu'ō ne le pourroit impu-
 ter d'eſtre exceſſif en trop n'en peu. Auſſi l'a il gar-
 dé touchāt ſa deſpēſe de bouche, dōt l'autre eſtoit
 par trop exceſſif & curieux. Et neāmoins a tenu
 tels moyens q̄ ſon royaume eſt beaucoup plus ri-
 che d'argēt & de toutes choſes, qu'il ne fut iainais
 du tēps dudit Roy Loys, n'au parauāt, comme il

*Mediſcrité
 en habits.*

peut apparoir par raisons & experiences euidentes, quoy que veulent maintenir plusieurs gens au contraire, disans que les guerres d'Italie ont espuisé ledict royaume d'argent. Et pour monstrer qu'ainsi soit comme ie dis, lon veut generalement par tout le royaume, bastir grans edifices, tant publiques que priuez, & sont pleins de docteurs, non pas les planchis tant seulement & les murailles qui sont par le dedans, mais les couuertes, les toits, les tours & ymages qui sont par le dehors: Et si sont les maisons meublées de toutes choses, trop plus sumptueusement que iamais ne furent: Et vse lon de vaisselle d'argent en tous estats sans comparaison plus qu'on ne souloit, tellement qu'il a esté besoin sur cela faite ordonnance pour corriger celle superfluité, car il n'y a sorte de gens qui ne vueille auoir tasses, gobelets, aiguières & cuilliers d'argent du moins. Et au regard des Prelats, seigneurs & autres grossiers, ils ne se contentent pas d'auoir toute sorte de vaisselle, rant de table q̄ de cuy sine, d'argent si elle n'est doree: & mesmes aucuns en ont grande quantité d'or massif. Aussi sont les habillemens & le maniere de viure, plus sumptueux que iamais on ne les vit: ce que toutefois ie ne prise pas, mais c'est pour monstrer la richesse du royaume. Et pareillement lon voit les mariages des femmes trop plus grans, & le pris des heritages & de toutes autres choses plus haut, & si trouue lon assez plus de vendeurs que d'acheteurs. Et qui est chose trop apparente le rēueñu des benefices, des terres & seigneuries est creu par toute generallement de

Riches edifices.

Ordonnance sur la vaisselle d'argent.

Augmentation en diuers biens.

beaucoup. Et plusieurs en y a qui à present sont de plus grand reuenu par chacune année, qui ne se vendoient du temps mesmes du Roy Loys xj. pour vne fois. Et pareillemēt les fermes des gabelles, peages, greffes & de tous autres reuenus, sont augmentées bien grandemēt & en plusieurs lieux plus de deux tiers, en autres de dix parts, les neuf. Aussi est l'entre-cours de la marchandise, tant par mer que par terre fort multiplié, car pour le benefice de la paix, qui a esté de ce regne, & pour l'auctorité & reputation que les François ont en Italie, Alemagne, Espagne, Angleterre & autres pays & prouinces, tant maritimes que terrestres, pour raison des grans victoires que nostredict roy a eu, toutes gens excepté les nobles (lesquels encores ie n'excepte pas tous) se meslent de marchandise, & pour vn marchand que lon trouuoit du tēps dudict Roys Loys vnziēme, riche & grosfiet à Paris, à Rouen, à Lyon & aux autres bonnes villes du royaumes. Et generalement par toute Frāce, lon en trouue de ce regne plus de cinquante. Et si en a par les petites villes plus grans nombre qu'il n'en souloit auoir par les grosses & principales citez, tellement qu'ō ne faict gueres maison sur ruē qui n'ait boutique pour marchandise ou pour art mecanique, & font à present moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples, à Londres & ailleurs dela la mer, qu'ils ne faisoient autrefois d'aller à Lyon ou à Genesue, tellement qu'aucuns en y a qui par mer sont allez chercher & ont trouué des terres nouvelles, car la renommee & l'auctorité du roy à present regnāt, est si gran-

de, que ses subiectz sont honorez & supportez en tous pays, tant par mer q̄ par terre, & n'y a si grād Prince qui les ofast outrager, ne permettre qu'ils ne fussent en sa terre & seigneurie. Lon voit aussi quasi par tout le royaume faire ieux & esbatemens, à grans frais & cousts, qui sont choses qui iamais ne se firent ne se peuuent faire en país pauvre. Et si suis informé par ceux qui ont principale charge des finances du royaume, gens de bien & d'auctorité, que les tailles se racourent à present beaucoup plus aisément & à moins de contrainte & des frais, sans cōparaisō qu'elles ne faisoient du temps des roys passez. Et neantmoins le peuple par la longueur de la paix, est tant multiplié que lon ne se deuroit point merueiller si on trouuoit plus de gens pauvres qu'on ne souloit, car d'autant que les biés & l'argēt se departēt entre plus de personnes, d'autāt en a moins vn chacun. Mais la raison est au contraire, pourtant que tous labourent & travaillent, dont avecques les gens croissent les biens, le reuenu & les richesses. Qui est donc celuy tant sot & insensé, qui vueille dire ne maintenir le royaume où lon voit telles choses, estre pauvre d'argēt & qu'il n'en y ait grāde abondance? Certainemēt iamais hōme ne veit tels ouurages faites en pays indigent. Parquoy ne me puis assez merueiller d'vn tas de gens ingrats, & mescongnoissans du bien qu'ils ont, qui blasment nostre Roy Loys, d'auoir faic̄t la guerre en Italie, disans qu'il deuoit ainsi que fist ledict Roy Loys xj. borner son royaume, & non point

*Le bon temps
du regne du
Roy Loys.*

*Ворнер в
роумте.*

te d'aquerir le duché de Milan, qui luy appartenoit à iuste tiltre par succession paternelle, & pareillement d'auoir accepté la cité & seigneurie de Gennes, qui est en partie la seureté dudict duché, & par ce moyen d'auoir rendu toute l'Italie à luy obsequente & astraincte, & qui plus est, d'auoir reiecté la guerre hors du royaume, & amusé ses ennemys de par delà, ainsi que les Romains & tous ceux qui se sôt gouuernez par raison, par police & par bon cōseil, ont tousiours tasché de faire, & aussi osté la foulle des gens d'armes d'iceluy royaume. Certes ces gens si curieux & si mal entendans le bien qu'ils ont, deuroyent beaucoup plus blasmer & reprédre le Roy Charles le Grād, qui tant est loué & renommé par tout le monde, lequel par si long temps mena la guerre cōtinuelle en Italie, en Alemagne, en Espagne & en autres natiōs estranges, ainsi qu'auōs dict dessus, & haut louer cestuy cy, si comme font toutes autres natiōs, lequel n'a iamais mené la guerre plus longuement que de trois mois, & le plus souuent a eu victoie en beaucoup moins de temps, & si n'a faiēt passer en Italie, armée que quatre fois en tout. Et pour parler à la verité, on le deuroit bien blasmer & reputer pauvre de cueur & de cōduite, si pour crainte de telle despense qu'il a toutefois faiēte, sans surcharger son peuple (mais tousiours en le deschargeant) il auoit reffusé d'aquerir vn si beau, si grand, si riche & si opulent pays qui luy appartenoit par droicture, par la force duquel, sans aide d'ailleurs, ses predecesseurs ducs de Milan, ont faiēt de si grans choses qui deuoiet

bien suffire à puillans Rois, & mesinement ayant esté outragé & prouoqué par celuy qui occupoit ledict pais, auant qu'il fust Roy & apres. Et si tels Duchez & seigneuries se pouuoient acquerir par achept, il seroit bien mauuais marchât qui seffuseroit d'en acheter au pris que la conqueste en a cousté. Ne iamais fist iceluy Roy chose qui luy reuienne à si grand gloire ne à si grand honneur & profit au roiaume, dont on s'apperceura mieux iournellement : si voudroie bien que sans faire tort à personne, à la louage de Dieu & à l'augmētation de la religion Chrestienne, il en peust acquerir d'autres à si bon marché. Et quoy qu'on die du Roy Loys xj. s'il eust eu telle occasiō d'acquerir si grād chose en Italie si aiseement, & qu'il n'eust esté empesché en Frāce, en crainte de ses voisins & de ses subiects, il n'eust pas refusé vn tel party, ne plaint la despence, & si ne se fust par aduenture pas arresté à ce que par droict luy eust deu appartenir, s'il eust eu le moien de passer plus outre, cōment a eu cestuy cy : mais estant en si grand crainte & soupçon de ses subiects & non voiant le moien pour paruenir si promptement à si grand chose, n'est pas à merueiller s'il n'y voulut entendre, car c'eust esté grand folie, & mesinement de receuoir la seigneurie de Gennes qu'on luy presenta, nō aiant autre terte en Italie, car ce ne luy eust esté que despence, & si le Roy qui est à present n'eust eu ne esperé d'auoir autre chose en Italie, autant en eust il fait. Or est assez clairement apparu par ce que i'ay dict dessus que le Roy Loys xij. dont nous parlons a esté & est trop plus aimé,

cheri & desiré de ses subiects, que ne fut le Roy Loys vnzième n'autre des plus anciens, plus vertueux & profitable au royaume, & digne de plus grande louange. Si ne le dis pas pour hayne que j'aye à nul d'eux, ne pour aucun mal talent: car ils ny aucun d'eux n'ont iamais meffait à moy ny à aucun des miens: mais il me semble que l'office d'un bon subiect & seruiteur enuers son Prince, quand il est bon & vertueux, est de blâmer ceux qui pas n'ont esté semblables. Car par ce moyen le peut on louer grandement si son repréent ceux qui n'ont point merité telle gloire. Et si ne fais pas iugement de moy mesmes, car ce que ie dis se trouue par actes & escriptures autentiques, & appert par effectz & choses permanentes, & quand on le vouldroit taire, la commune renommee du peuple en porteroit tesmoignage tres-veritable & certain: car les François ont tousiours eu licence & liberté de parler à leur volonté de toutes gens, & mesmes de leurs princes, non pas apres leur mort tant seulement, mais encores en leur viuant & en leur presence.

*Liberté des
François.*

Du Roy Charles huietième, & de ses gestes.

Lne reste plus à parler fors du Roy Charles huietième fils dudit Roy Loys vnzième, par la mort duquel le royaume est aduenu au Roy qui est à present. Lequel certainement iacoit ce qu'il ait

esté vn bõ prince, plus noble, & plus grand beaucoup de cœur que de corps, conuoiteux d'honneur & de gloire, & desirant toutes choses bonnes & honnestes autant que son aage a peu porter, doux, courtois & bening, liberal à ses seruiteurs & amis, humain & gracieux à toutes gens, & qu'il eut commencé à faire de grans choses & vertueuses, tellement que lon pouuoit esperer de luy tout ce que lon peut d'un bon Prince, sil eust vescu aage d'homme, toutesfois estant defailly en la fleur de ieunesse, & lors qu'il commençoit à entendre son cas, & prosperer, ne peut en aucune maniere son regne estre comparé à celuy du Roy qui est à present: car si nous considerons le commencement, il vint à la couronne estant encores en pupillarité, si furent les estats du royaume as-semblez à Tours, ou se trouuerent les Princes & les grans personnages du royaume pour la plus part, ensemble les prelatz & communes en plus grand nombre qu'on n'auoit iamais gueres vëu en France, pourtaut qu'ils desiroient biẽ restous qu'il y eust autre gouvernement au royaume que n'auoit esté du regne de son pere, & fut en iceux estats ordonné beaucoup de choses touchant le gouuernemẽt & l'administration, qui apres ne furent pas bien gardees, pourtant que le seigneur de Beauieu & ma dame Anne sa femme qui auoient le Roy entre leurs mains, en ensuyuant la volonté du pere, prindrent le maniement des affaires: Dont le Roy qui est à present, auquel par l'ordonnance deldictz estats deuoit appartenir, & aucũs autres, mesmement le Duc Iean de Bourbon, les

*Les estats
de Tours.*

*Different en-
tre les Prin-
ces.*

HISTOIRE

Comtes d'Angolessme & de Dunois ne furent pas contens, & vint la chose en tel different qu'ils se mirent en armes contre lesdicts seigneur & dame de Beauieu, Lesquels pourtant qu'ils auoyent le Roy entre leurs mains furent les plus forts, & les autres contraincts se retirer en Bretagne, où la guerre se demena, en laquelle le Roy qui est à present lors Duc d'Orleans en combatant à pied plus hardyement que caultement, fut prins, & avec luy le prince d'Orenge & plusieurs grans personnages, & detenu en prison enuiron trois ans, & iulques à ce que ledict roy Charles congnouissant le bõ vouloir qu'iceluy Duc auoit tousiours eu enuers luy, & entendant les causes qui auoient esté occasiõ de la guerre, nõ pas tant seulement l'alla deliurer de prison en propre personne & à bien petite cõpagnie, mais incontinent apres l'enuoya en Bretagne pour rraicter & conclure le mariage entre ledict roy Charles & dame Anne duchesse de Bretagne, & qui plus est, sous sa seurere estant la cité de Renes entre les mains, vint à son simple train & sans genl'armes dedás icelle cité, comme a esté dict dessus. Et iaçoit que ledict mariage fut tresprofitable au royaume, tant pour ce que par le moyen d'iceluy le duché de Bretagne fut ioinct à la courõne, & aussi pour les vertus singulieres de ladicte duchesse à present royne, qui sont grandement plus à estimer: toutesfois ce qu'il laissa madame Marguerite de Flandres qui par le roy Loys son pere luy auoit esté baillée pour femme & espouse, & auoir esté tenué & reputée royne depuis la mort dudict

*Guerre en
Bretagne.*

*Marguerite
de Flandres.*

Roy Loys, combien qu'elle ne fust en aage suffisant, fut cause de plusieurs guerres qu'apres s'en sont ensuiuies. Toutesfois par ce moien cesserent depuis toutes guerres ciuiles en Frâce, & entreprint ledit Roy Charles, la conqueste du Roy-*Voyage de Naples.*
aume de Naples. Laquelle il executa plus par bõne fortune que par bon conseil si soudainement qu'il eut ledict roiaume conquis presque aussi tost qu'il l'eut veu. De laquelle victoire toutesfois le premier los appartient audit Duc d'Orleãs, à present Roy, & pareillement de celle que ledict Roy Charles eut à son retour à Fornoue. Car il est tout certain que la victoire qu'iceluy Duc eut par sa prouesse & vaillance en la ville de Rapale en la riuere orientale de Gennes contre l'armee de Dom Frederic d'Arragon fils du Roy Ferrant, & frere de Dom Alfonse, tenant lors ledict roiaume de Naples, lequel Dom Frederic auoit mis en terre sadicte armee grosse & puissante audict lieu de Rapale, & ledict Duc d'Orleans l'auoit deffaict descendant avecques vn bien petit nombre de François qu'il auoit en ses nauires, fut cause de faire perdre le cœur ausdicts Alfonse & Frederic: dont apres s'ensuyuit la felicité de ladicte conqueste, comme bien apparut incontinent: car entendant Dom Ferrant le ieune fils dudit Alfonse qui estoit avecques vne bien grosse puissance au pays de la Romagne, pour entrer en la terre & seigneurie de Milan que ledict Frederic auoit esté deffaict, & ses gens par la plus part occis, & qu'iceluy Frederic avecques ses nauires n'auoit osé cõbattre contre ledit Duc d'Orleans par mer,

ains s'en estoit fuy craignant la hardiesse & fureur dudit Duc, abandonna ledit pais de la Romagne au seigneur d'Aulbigny, que ledict Roy Charles y auoit enuoie avecques l'armee du seigneur Ludouic pour resister audict Ferrant le ieune, qui se retira iusques à Rome, dont apres ledict Roy Charles le chassa & sans grande resistance, aiant prins par force aucunes places qui sembloient inexpugnables à l'entree dudit royaume dedans peu de iours remist tout iceluy royaume, en son obeissance. Quoy voiant ledict seigneur Ludouic Sforce, qui l'auoit par diuers moiens incité de faire ladite entreprinse, ne cuidant pas qu'il la peust acheuer si promptement, se ralia contre luy avecques Pape Alexandre sixiesme, les Roy & roine de Castille, & la seigneurie de Venise, pour luy empescher le passage au retour: & afin qu'il ne peust auoir secours de France, se perforça ledict Ludouic de chasser ledict Duc d'Orleans à present Roy, avec tous les François qu'il auoit de sa cité d'Ast, où il estoit demeuré malade de fieure quarte, quand ledict Roy Charles passa pour aller à Naples: mais bien luy aduint autrement, car ledict Duc d'Orleans iacoit qu'il fust trespetitemēt accōpagné, non pas seulement garda sa cité d'Ast, mais print celle de Nouarre sur ledict Sforce: & sil eust peu suiui son entreprinse, ou entendre à quelque autre qu'aucuns ses seruiteurs, dont i'estois du nombre, luy auoient mis en auant, il eust dés lors mis ledict seigneur Ludouic en grād perplexité, & par aduenture chassé de Milan, mais pour le petit nombre de gens qu'il auoit, & pour
 non

non mettre en hazard l'affaire du Roy Charles, il n'osa pourſuyuir ſa conqueſte, dont ledi& Ludouic eut loifir de pouruoir à ſon cas, & r'assembler vne groſſe armee avecques laquelle vint aſſieger ledi& Duc d'Orleans dedans ladi&te cité de Nouarre, dont bien en aduint audic& Roy Charles, car eſtant ledi& Sforce occupé au ſiege de ladi&te cité avec vne partie de ſon armee, & auſſi avec vn bon ſecours des Veniciens, iceluy Roy ſuiuât ſon heur par force d'armes & par ſa hardieſſe & de ſes gens, eut victoire cōtre le remanât de l'armee dudi& Sforce, enſemble celle deſdicts Veniciens qui eſtoient trop plus puiffantes que la ſienne, & trop mieux accouſtrees, & l'attendoient à la deſcente de l'Appénin, aupres le village de Fornoue en Palmefane, qui eſtoit lieu moult auantageux pour eux, & ſ'en vint ainſi victorieux iuſques en ladi&te cité d'Aſt, en laquelle n'eut gueres ſeiourné, quand luy ſuruindrent les nouvelles de la perte & reuolte de la cité de Naples pour le mauuais ordre & petite prouiſion qu'il y auoit laiſſée: & bien toſt apres fut le remanant dudi& royaume perdu, qui tant d'argent auoit couſté à conquerir, enſemble la vie de pluſieurs grâs & notables perſonnages. Et au partir de ladi&te cité d'Aſt ſ'en alla à Vercel avecques vne groſſe armee qu'il auoit aſſemblee, tant de ceux qui eſtoient reuenuz de Naples que d'autres, pour deliurer ledi& Duc d'Orleans qui eſtoit aſſiegé dedans Nouarre cōme dict eſt par ledi& ſeigneur Ludouic Sforce, qui deſia par la mort de Iean Galeas ſon nepueu, qu'il luy auoit auancee par poiſon, cōme lon dit;

*Journee de
Fornoue.*

*Sforce uſur-
pateur de
Milan.*

auoit occupé ladicte seigneurie de Milan & le tiltre de Duc. Et iaçoit ce que l'armee dudict Roy Charles fust grandement suffisante pour deffaire celle dudict Sforce, laquelle branloit desia pour s'en fuyr si ledict Roy se fust approché, & les gens dudict Roy auoient vn merueilleux desir de combattre, tellemét que les Suysses furent grandemét esmeus, & à peine les peut lon appaiser. Toutefois à l'appetit d'aucuns qui estoient autour de luy, il aimia mieux faire appoinctement avecques ledit Sforce son ennemy, & qui auoit faict son effort de le deffaire & prendre prisonnier audict Fournoue, s'il eust peu, que de venir à la bataille, iaçoit ce que ledict appoinctement ne fut gueres à son honneur. Mais le grand desir qu'il auoit de retourner en France, faisoit oublier beaucoup d'autres choses, & si n'y fut pas longuement: car Dieu l'appella bié peu de temps apres son retour assez soudainement, ainsi que chacun scait: Et par ce moien furent entrerôpues plusieurs grans entreprises qu'il auoit conceuës en son entendemét: desquelles ensemble du roiaume laissa successeur ledict Roy Loys à present regnant. Parquoy faut conclure que tant pour les guerres ciuiles qui furent de son temps, comme dit est, que pour la perte soudaine du roiaume de Naples par faute de conduicte, & aussi pour la briefueté de sa vie: & mesmement que la mort le surprint lors que l'aage & l'experience luy commençoïét à donner sens & congnoissance pour bien regir & gouverner, & qu'il auoit au surplus paix &

*Trois causes
de l'infelici-
té de Char-
les viij.*

obeissance en son royaume, & par ces moïes eust peu faire grans choses, on ne peut attribuer à luy n'à son regne grande felicité. Lon luy pourroit aussi attribuer à infelicité l'appointement qu'il fist avecques le Roy Héry d'Angleterre à present regnant, lequel à grosse puissance estoit passé de ça la mer, & auoit assiegé la ville de Bouloigne sur la mer: par lequel appointement il promist grosse somme d'argent audit Roy d'Angleterre à payer par longs termes, que celuy Roy pretendoit luy estre deüe pour le secours, qu'il auoit enuoïé en Bretagne à la Duchesse Anne, que ledict Roy Charles lors auoit à femme, & tenoit ledict duché. Mais considerant le bien qui est aduenü au royaume par ledict appointement, qui depuis a esté cõformé & entretenu par le roy qui est à present, & l'amitié continuee & augmentee par maints benefices d'un costé & d'autre, au grand proffit & à la grand seureté des deux royaumes, ie repute cela plus tost à bon heur pour ledit royaume qu'à malheur. Si nous suffit assez de ce que i'ay déclaré dudict Roy Charles & de son regne, pour monstrer ce que i'ay dessus conclud, qu'il n'est pas à comparager au regne present, sans plus auant parler de ses meurs & conditions. Et puis que sa vie ne peut estre plus longue, il a esté tres-heureux & tresproffitabile au royaume, d'auoir laissé cestuy cy son successeur, pour la conduicte duquel iceluy royaume est paruenü en si grande prosperité & felicité, que nul ne se doit douloir. Sil t'a plus longuement regné ne laissé hoir masse de son corps qui luy ait succedé. Car on ne peut

Appointement de Charles viij. avec le Roy d'Angleterre.

ſçauoir quel il eult eſté, & bien ſouuent aduient
 que d'un tresbon, treſſage & tres-vertueux pere
 demeure vn fils de toute contrainte nature & cō-
 ditiō ainſi qu'il aduint au Roy Ezechias de Iudee,
 qui fut l'un des meilleurs qui eult eſté depuis Da-
 uid, & laiſſa Manaffes qui fut l'un des pires: & plu-
 ſieurs autres exemples en recite Valere Maxime
 au quatrieſme chapitre de ſon troiſieſme liure. Et
 n'eſt beſoing le prouuer autrement, car lon en
 voit aſſez l'experiēce tous les iours en maints grās
 perſonnages qui euſſent eſté bien heureux ſils
 n'eſſent eu aucuns enfans. Et d'autre part quel-
 que bon qu'eult peu eſtre le fils demeurant en ſi
 bas aage comme par neceſſité, fut demeuré (deſ-
 faillant iceluy Roy Charles ſi toſt) certainement
 ledict royaume eult eu beaucoup à ſouffrir auant
 que le nouueau roy fuſt paruenu en aage ſuffiſant
 pour gouuerner, ainſi qu'il eſtoit aduenu au pere
 meſmes, & qu'il aduient cōmunement en tel cas.
 Pour leſquelles raiſons ne doit nul imputer à in-
 felicité au Roy qui eſt à preſent n'à la Royne ſa
 femme, ſi Dieu ne leur a encores donné enfant
 maſle: Et d'autant moins qu'ils voient celuy qui
 par raiſon doit ſucceder au royaume (ſil n'y a
 hoir maſle d'eux) ſi accompli de beauté, de bon-
 té, de ſens, & de noble cœur ſelon ſon aage, qu'ils
 ne ſçauoient ſouhaitter autres conditions en vn
 fils, ſi Dieu le leur dōnoit, & à peine le pourroient
 plus aimer qu'ils ayment ceſtuy cy. Mais d'auan-
 tage ils voient que leur fille vnique qui eſt la per-
 le de ce royaume & leur delice mondaine, par ce
 moyen demeura roine de France, & femme d'un

Ezechias.

Valere.

 Il parle du
 Roy François.

prince si noble, si accôply, & si sortable à elle, que bien sera la plus heureuse femme du monde, ce que ne pourroit aduenir si elle auoit vn frere qui regnast. Parquoy si le vouloir de Dieu est de donner enfant masle à nostre Roy, il est à croire & esperer qu'il sera tel que le pere, & s'en deura lon resiouir grandement: aussi quand il n'aduiendra, il se faut contenter de ce qu'il plaist à celuy par la disposition duquel tout se gouerne, & qui fait toutes choses pour le mieux, ainsi que le Roy mesmes & la Roine par leur sens & prudence, qui en toutes choses se conforment à la volonté diuine. Et pourroit assez à temps aduenir qu'ils auroient non pas vn fils masle seul de la sorte que tous le desirons, qui seroit en aage de regner & de bien gouerner auant qu'ils deffailissent, mais encores plusieurs. Car ils n'excedent l'vn ne l'autre la moytié de leur aage, & si n'est la Roine suppeçonnee de sterilité, car elle a fait assez d'expériences de fecundité. Et sont au surplus tous deux, *Princes vi- uans en la crainte de Dieu.* graces à Dieu, en si bonne prosperité & santé de leur personne, que lon peut raisonnablement esperer que Dieu en la crainte duquel ils vivent, si cest pour le mieux d'eux & du roiaume, leur donnera & lignee à leur gré & longue vie.

Discours plus ample de la felicité du regne du Roy Loys douziésme, en cõparaison de plusieurs autres Roys, avec la conclusion de l'Auther.



Or me suis ie estendu & ay
 employé mon propos plus
 que n'auois au commence-
 ment deliberé pour auerer
 ce que i'auoie dict deuant
 le Roy d'Angleterre, des
 merites de nostre Roy
 Loys entiers son roiau-
 me; & de la felicité de son regne, & iaçoit que par
 ce que i'ay dit cy deuant, soit assez amplemēt ve-
 rifié & comproué ce que ie proposay lors, c'est
 que le roiaume de France est si peuplé, si opulent
 de tous biens, garny de lieux fors & de bōnes vil-
 les, vny & paisible, sans aucune diuision ne par-
 tialité, qu'il ne fut iamais si suffisant à soustenir
 tous grans frais, n'à entreprendre grans choses, cō-
 me il est à present, non pōurtant il reste encōres
 plusieurs choses à dire & mettre en auant, pour
 plus clairement les faire entendre. Et pour com-
 mencer à la multitude du pleuple qui est la prin-
 cipale & plus notoire chose de toutes les autres,
 pōurtāt que par la vertu des hōmes toutes choses
 se font, & sans iceux tous biés sont inutiles & per-
 dus, il ne fait à doubter qu'elle ne soit inestima-
 ble, tāt de nobles que de marchās, & aussi de me-
 caniques, laboureurs & menu populaire, & plus
 sans cōparaison que iamais ne fut. Et cela se peut
 euidēment cōgnoistre aux villes & aux champs,
 pōurtāt qu'aucunes & plusieurs grosses villes qui
 souloient estre à demy vagues & vuides, au iour-
 d'huy sont si pleines, qu'à peine y peut lon trou-
 uer lieu pour bastir maisons neufues, & les au-

*Louanges de
 France sous
 le regne du
 Roy Loys
 douzieme.*

Villes.

cunes a cōueni accroistre, les autres ont les faux-
 bourgs presque aussi grans que sont les villes : Et
 par tout le royaume se font bastimens nouue-
 aux, grans & sumptueux par les villes, ainsi qu'il
 a esté dict dessus, qui est signé d'abōdance de peu-
 ple, laquelle est causée par la paix & prosperité
 du royaume : car il n'y a eu par la bonté de Dieu
 de ce regne ne grande peste, ne grande famine,
 dont soit ensuiuy mortallité notable, par les
 champs. Aussi lon congnoist bien euidentement
 la copiosité du populaire, par ce que plusieurs
 lieux & grans contrées qui souloyent estre incul-
 tées & en frische ou en boys, à ptesent sont tous
 cultiuez & habitez de villages & de maisons, tel-
 lement que la tierce partie du royaume généra-
 lement est reduicte à culture depuis trente ans,
 mais plus de ce regne que de tout l'autre temps
 precedent. Et non pourtant si se soustient le pris
 des viures haut, qui est argument euident qu'il
 y a grande multitude de peuple, puis que tant de
 viures si deduisent. Et qui lira les anciennes hi-
 stoires de ceux qui ont escript de Gaule, & mes-
 mement Iule Cesar en ses Commentaires, il trou-
 uera que la partie d'icelle, qui est auourd'huy
 sous l'obeyssance du Roy, mettoit aux camps
 plus de vingt & cinq mille cheuaux; & de trois
 cens mille hommes de pied, sans en ce compren-
 dre Thoulouse, Narbone, ne les pays de Languedoc,
 Prouence, Dauphiné, Champagne, ne plu-
 sieurs autres prouinces, & ce outre vn bien grand
 nombre que desia par plusieurs batailles & sieges
 les Romains auoient occis, & qui vouldra en-

*Villages.**Viures.**L'armée que
peut leuer le
Roy de Fran-
ce.*

querir de plus long temps, trouuera par Iustin en
 son vingtquatriesme liure, & les autres anciens,
 comme des Gaules yssirent trois cens mille hom-
 mes qui s'en allerent prendre nouueaux sieges, &
 acquerir terre en Italie, en Hongrie, en Grece, &
 iusques au profond d'Asie, pourtant qu'ils ne po-
 uoyent bonnement viure en Gaule, mais certai-
 nement c'estoit à cause qu'elle n'estoit pas ainsi
 labourée ne cultiuée, cōme elle est à present: car
 les habitans d'icelle tant s'adonnoyent à la guer-
 re que bien peu en y auoit qui voulussent la terre
 labourer, aussi estoient ils tous gens belliqueux
 és pays mesmes qu'ils conqueroient: & pour
 bōs ou fertiles qu'ils fussent ne s'amusoient point
 au labourage ny à autre exercice qu'aux armes,
 tellement qu'il ne se faisoit guerre aucune sans
 eux, & du costé qu'ils estoient s'ensuyuoit la vi-
 ctoire, sicomme ledict Iustin tesmoigne. Mais à
 present la plus part du peuple est adonné à labour,
 & les marchans, bourgeois & autres gens plus ri-
 ches, combien qu'il ne labourēt les terres, si sont
 ils soingneux de les faire labourer, parquoy sans
 point de faute, les citez, les chasteaux & villages
 y sont en plus grand nombre, en abondance de
 peuple, & de toutes choses qu'elles n'estoyent
 lors, ainsi que lon peut assez iuger par ce qu'en
 escript Strabon. Et si aucunes des villes principa-
 les, qui de ce temps estoient en prosperité sont
 destruictes ou diminuées, il en y a aussi d'autres en
 beaucoup plus grand nombre qui sont acreuës,
 & de nouueau edifiées, & entre autres Paris, où il
 y a plus de peuple qu'en plusieurs deldictes pro-

uinces ensemble, mais nō pourtāt il n'est besoing pour grand que soit le peuple, aller par necessitē ailleurs querir moyē de viure, ains d'autāt est plus grand fertilité & abondance de la terre que le peuple s'accroist, tant est iceluy peuple industriex & diligent au labourages, & la terre de soy labourable & bien arrosée, & le ciel si attempé, ainū mesmes que Pline & Strabon le recitent, & trouueroit lon aujourd'huy bien peu de pays que toutes choses considérées les François vouldissent choisir pour laisser celuy de France, & me semble plus raisonnable & vraye semblable ce que ledict Iustin dict du departement des Gauloys en son dixneufiesme liure, c'est qu'ils se departirent de Gaule pour cause des guerres ciuiles & discétions intestines, que ce qu'il racompte apres audict vingt & quatriesme liure. De ce peuple donc qui est si grand & inestimable, le Roy, s'il en estoit necessitē, leuetoit tel nombre qu'il voudroit, tant de nobles, que de populaire. Mais pour este tousiours pourueu à tous cas qui pourroyent suruenir, il a de soualde ordinaire plus de deux mil cinq cens hommes d'armes à la maniere de France, qui sont enuiron treize mille bons combatans à cheual, car chacun homme d'armes a du moins deux coustilliers à cheual & armez, & deux archers, sans en ce comprendre le quatre cens archers de sa garde, & autres officiers de sa maison, & ceux qui sont commis à la garde d'aucunes villes & chasteaux que lon appelle mortepayes, & sans les pensionnaires qui sont plus de cinq cens, dont vne grande partie sont gens de

Les forces ordinaires de France au tēps de Loys douziesme.

maison & grans seigneurs, lesquels à la guerre sont tenus de seruir ledict seigneur, & au besoing le seruiroient l'vn portant l'autre à plus de dix cheuaux, qui sont cinq mil cheuaux, sans en ce comprendre les princes du royaume & subiects qui seruiroyent de toute leur puissance à vn besoing, dont lon feroit vne armée bien grosse. Et quand besoing seroit d'assembler plus grād puissance, il y a de nobles hommes qui sont obligez de seruir à la guerre, & à ceste cause sont franc de toutes impositions vn si merueilleux nombre par tout le royaume, qu'il seroit impossible l'exprimer, qui tous seruiroiēt à cheual. Et n'est besoing parler des gēs de pied: car lon en trouueroit beaucoup plus que lon ne voudroit. Mais le roy Loys vnzième congnoissant que la richesse du royaume ne consistoit à la multitude du peuple quād il s'exercite à marchāder, à labourer la terre, ou faire quelque art mecanique, & que le mestier de la guerre est si friāt & attractif, que les payās & populaires apres qu'ils l'ont fait par aucun tēps, ne se sçauent bonnemēt retirer ne remettre à labourer ou faire autre mestier, dont est souvent aduenū qu'apres les guerres le royaume demouroit plein de tels pillars qui faisoient de grans maux, commença à soudoyer les Suysses, qui est vne nation belliqueuse & populeuse, dont il se trouua bien feruy: à quoy depuis a continué le roy Charles huyctiesme, & aussi le roy Loys à present regnant, tellemēt qu'ils sont à tous besoings prests de seruir iceluy seigneur à tel nōbre qu'il veut, & plus grand bien souvent que lon ne demande.

Loys vnzième fit venir les Suysses en France.

Aussi sont ils pour ce faire les alliez & pensionnaires, en general tous les cantons, & en particulier plusieurs d'entre eux, & tellement sont affectionnez au seruire de France qu'on ne les a iamais sceu destourner de prendre autre alliance au contraire ne garder les compagnons & ceux qui ont hanté la France, & congneu la liberalité & courtoisie des François qu'ils ne soyent venus seruir lesdicts Roys quand on leur a offert la soulde. Aussi les a ledict Roy regnant gardez & deffendus contre leurs ennemys qui les guerroyoient à grosse puissance, & secoutu de gens, d'argent & d'artillerie, que bien leur vint à point, & les garda de plus grand inconuenient, dont ne se sont montrez ingrats ne mescongnoissans, ains aux guerres que ledict Roy a eu s'en est bien seruy & fié, comme s'ils fussent de son royaume, mais quand pour quelque raison il vouldroit employer ses subiects, il en mettroit sus tel nombre qu'il vouldroit, qui seroyent bons & hardys combatans, ainsi que lon a veu & experimenté aux guerres que ledict Roy a eu en Italie, & mesmement au recourement de Genes, où ils porterent le plus grand frais, & furent cause de la deffaiete des ennemys sous la conduicte des nobles homes, & en la compagnie desdicts Suysses. Parquoi il est bien manifesté que de gens tant à pied qu'à cheual iceluy Roy en finiera tel nombre qu'il vouldra, comme dict est, tant de ses subiects que d'autres. Et si a au surplus d'artillerie grosse & menuë, ensemble les boulets, pouldres, attemés & autres prouisions & munitions ne-

*Artillerie
de France.*

cessaires si grand quantité, que suffiroit pour fournir à dix armées, & autant de sièges sans depourvoir ses villes & chasteaux: & outre plus, a les ouuriers, officiers, ministres & cheuaux tous prests pour la conduire & exploicter. Et afin que lon ne pélast pas qu'il y eust faute de ce qui est le principal pour soustenir tous lesdicts fraiz. Il est à considérer que nostre Roy Loys à son aduenement à la couronne, combien qu'il fist vne merueilleuse despence à l'enterrement & aux exeques du Roy Charles huitiesme son predecesseur, apres à son couronnement & sacre, depuis à son entree de Paris, & à plusieurs grans Ambassadeurs, lesquels il enuoya deuers presque tous les Princes Chrestiens, & à receuoir & honnorer les leurs, & successiuement à resister au Roy des Romains, qui lui estoit venu mouuoir la guerre en Bourgogne & en Champagne, il ne haulça pourtant de rien les tailles, ains diminua, & si remist le don que de rous réps ont accoustumé ceux du royaume faire aux Roys nouueaux, ainsi qu'a esté dict dessus, il entreprint au surplus incontinent apres, la conqueste du Duché de Milan contre le Seigneur Ludouic Sforce qui le lui occupoit, qui n'estoit pas petite entreprinse, car ledict Sforce estoit reputé l'un des plus puissans Princes des Chrestiens, sage & riche: mais l'effort du Roy fut si grand qu'en vn moment l'eut tout conquis, & dedés trois mois apres lui conuint faire nouuelle armee, pour chasser ledict Sforce qui estoit venu d'Alemagne avecques bié grosse puissance, & recouurer Milan & autres plusieurs terres & ci-

*Conqueste de
Milan.*

tez qui festoient rebelles, & ladicte conqueſte
 faiſte, ſans autre delay, entreprint celle du royaume
 de Naples, laquelle ne fut pas de petite deſpẽ- *Guerres de*
 ce, mais moult plus grande fut celle qu'il fiſt pour *Naples.*
 ſouſtenir la guerre contre les Roy & Royne de
 Caſtille & d'Arragon audict royaume, apres que
 Dom Federic en fut chaſſé, car il entretenit touſ-
 iours groſſe armee audict royaume, nõ pas en vn
 lieu ſeulement, mais en pluſieurs, qui fut (peut
 eſtre) cauſe du deſordre: & neantmoins aſſembla
 vn autre plus groſſe armee pour entrer au païs
 d'Arragõ, auſquelles guerres celle annee en mois
 de huiſt mois il deſpendit, cõme ie ſuis acertené,
 outre ſa ſoulde ordinaire, plus de trois millions *Trois millions*
 de liures tournois, ſuccelluement, la paix faiſte *deſpendus en*
 avec ledict Roy d'Arragon, l'eſté enſuiuãt il raf- *huiſt mois*
 ſembla autre nouvelle armee, tant par mer que
 par terre, pour aller ſubiuguer Gènes, où il alla en
 perſonne, cõme dict eſt: Et finalement il a depuis
 entretenu preſque vn an entier ladicte armee en
 Lombardie, & aux terres des Venitiẽs pour reſi-
 ſter aux entreprinſes du roy des romains, qui ve-
 noit avec la puissance de l'Empire pour troubler
 l'eſtat d'Italie. Et nõ pourtãt par toutes ces guer-
 res & deſpences, il n'a iamais rien mis ſur le peu-
 ple, mais a touſiours diminué, comme dict eſt, ne
 prins par force, par emprunt n'autrement de ſes
 ſubieſts en Frãce, n'en Italie, par leſquelles cho-
 ſes lon peut biẽ clairemẽt cõprendre le grand re-
 uenu du royaume de Frãce. Car qui eſt le Prince
 Chreſtien qui euſt peu faire n'entretenir vne ſeu-
 le de toutes leſdictes charges, ſans ayde nouvelle

de son peuple, ou sans vèdre ou engager quelque terre, s'il n'eust eu tresor bien grand assemblé au parauant, ce que ne pouuoit auoir cestui-cy, qui nouvellement estoit venu à la couronne. Et si ne peut lon dire qu'il n'eust loy de croistre son reuenu, & de mettre nouvelle creuë sur son peuple, pourtât que le reuenu du royaume est si gråd que le roy veut. Car la taille qui se leue sur le peuple, est arbitraire, ainsi que lon a veu du tēps du Roy Loys vnziēme, que par vne annee apres que la-dicte taille fut mise sur le peuple qui estoit bien grande & excessiue, il mist vne creuë d'environ douze cēns mille liures tournois, pour faire vn camp fourny ambulatoire, ainsi que chacun sçait: auquel auoit environ vingt-cinq mille hōmes de pied, & si auoit en ce temps de soulde ordinaire quatre mille & cinq cēs hommes d'armes, ce que pourroit beaucoup mieux faire le Roy qui est à present, tant pour ce que le peuple qui a congneu son bon vouloir, & qu'il n'en tire fors ce qui luy est necessaire, gayemēt & sans aucun regret payeroit tout ce qu'il pourroit, là où du tēps du Roy Loys vnziēme tous le faisoient mal volontiers, & par force non par amour, cōme aussi p̄dur ce qu'icelui peuple pour le soulagement que lui a faict nostre-dict Roy, tant des tailles que des gēd'armes, aussi pour la lōgue paix & autres cōmoditez qui s'en sont ensuiuies, est grandement enrichy, tout ainsi que la terre, quand elle a esté se-iournee & engressée par aucunes ānees, rapporte apres à la premiere enleueure le double, parquoy n'est à doubter que la taille ne se leuast à telle

Le reuenu du Royaume est si grand que le Roy veut.

Camp ambulatoire.

Similitude.

somme qu'icelui Roy voudroit imposer, & que elle ne fust aisée à recouurer. Laquelle rputesfois se leue sur le pauvre & menu peuple tant seulement, car les gens d'Eglise qui tiennent la tierce partie du reuenu d'icelui royaume & plus, les seigneurs, Barons & autres nobles hommes viuans noblement qui en tiennent plus d'autant. Les officiers de tous estats, dont il en y a plus en France qu'en tous les royaumes Chrestiens ensemble, & sont pour la plus-part riches. Et finalement les habitans de toutes les plus grosses, plus puissantes & principales villes & citez du royaume en sont exemptes. Lesquels trèstous quand la necessité y seroit, contribueroient de leurs facultez pour la deffensio dudit Royaume, ainsi qu'ils ont fait autresfois, & que la raison le veut. Et pour toute resolution, qui ne voudroit croire ce que ie dis, doit considerer que du temps que les Anglois tenoient la Guyenne, la Normandie, Poictou, Anjou, & Touraine, & qu'il y auoit Duc en Bretagne, Côte en Prouéece, en Thoulouse & Languedoc, en Champaigne, & plusieurs autres côrrees, & Seigneur au Daulphiné, qui en rien ne contribuioient aux charges de Frâce, si estoit tousiours le Roy de Frâce estimé le plus puissant des Chrestiens, & quand il estoit vertueux estoit craint & redoubté de tous les autres, & la petite portion qui estoit demeuree au Roy Charles septiesme, que lon appelloit roy de Bourges, ne fut-elle pas assez puissante pour chasser les Anglois de toute Gaule, ainsi qu'auons dict dessus, parquoy lon peut bien aisément iuger quelle doit estre à pre-

*Les exempts
de la taille.*

*Pays adioints
à la courone.*

*Le Roy de
France le plus
puissant des
Rois Chre-
stiens.*

sent la puissance dudict Roy de France, qui tient toutes lesdictes Duchez, Comtez & Seigneuries, en propriété & droict, & si sont acreuës de peuple, de reuenu, & de richesses cōme les autres, aĩsi que i'ay cy deuant declaré, & obeissent au Roy à present regnant, mieux qu'à Roy qui fust iamais en France. Et n'y a celle de toutes lesdictes Seigneuries dōt les Seigneurs n'ayēt sans ayde d'autruy, autresfois faict de bien grās choses, car tant quē touche le Duché de Guyēne, aĩsi qu'il estoit possédé par les Anglois, cōtenoit presque la tierce partie de Gaule, sicōme Cesar, Strabon & autres Cosmographes ont escrit: Et sans estimer la puissance d'icelle toute entiere, il y a eu des Seigneurs subiects d'icelle qui ont faict de grās choses, si cōme les Côtes d'Armignac, de Foix, d'Albreth, de Candalle, & plusieurs autres: ausli ont ceux d'Anjou, de Touraine, & de Limoges, sicōme peut apparoir par les gestes & chroniques de France. Et les Noĩmans sans autre ayde n'ont ils pas autre fois mené la guerre moult cruelle en Frāce & en Bretagne? & ont conquis le royaume d'Angleterre sous la conduite du Duc Guillaume, dont ceux qui ont esté depuis iusques à celui qui à present regne, se disent estre descenduz, & si ont conquis, & par bien long temps tenuz les paĩs de Pouille, de Calabre, & le Royaume de Sicile deçà le Far de Messine & dela, & la principaulté d'Antioche, au paĩs de Syrie. Et les Bretons, i'entens ceux qui habitent les citez armoriques de Gaule, qui furent iadis chassez de la grande Bretagne, que nous appellons Angleterre par les Pictes

*Seigneurs
particuliers
de Guyenne.*

Anjou.

*Ducx de
Normandie.*

Bretaigne.

les Pictes, & les Saxons, & de leur país nommer lesdictes citez armoriques Bretagne. Si nous voulons croire leurs chroniques, ils ont fait des choses merueilleuses & difficiles à croire: mais si nous voulons croire les autres hystoriens, encores trouuons nous qu'ils ont fait de bien grás choses, & de nostre temps ont soustenu le faix contre les François, & iadis souuēt cõtre les Anglois, & quelque fois contre les Romains. Aussi les Comtes de Thoulouse ont esté si grás & si puisás, que pour deffaire le Comte Bertrand qui estoit heretique, s'assembler les Roys de France & d'Arragon, & ne l'eurent pas sans difficulté: Et les Comtes de Champagne ont bien eu la puissance de faire la guerre, & venir en bataille contre vn Roy de France. Les Daulphins de Viennois pareillemēt, de leur puissance seule ont fait & soustenu de bien grosses guerres contre les Comtes de Saouye, & autres leurs voisins: & pareillement les Comtes de Prouēce, cõtre les Geneuois & les Cathelás. Et si sont toutes lesdictes prouīces & tous lesdicts país & principautez contenues soubz vn seul tiltre de Roy de France, & gouernees par les loix & officiers d'icelui Roy, & lui payent la taille, les impoz & tous autres deuoirs à sa uolonté. Je laisse à parler des Ducz d'Orleans, de Bourgongne, d'Anjou, de Berry, & de Touraine, qui sont descenduz de la couronne & du sang royal, combien qu'ils ayent fait de bien grans choses, dõt par les chroniques de Frãce & autres hystoires peut apparoir. Mais oultre ce, la conqueste qu'il a fait en Italie la voudroit-on pouë

*Comtes de
Thoulouse.*

*Comtes de
Champagne.*

*Le Daulphin
de Viennois.*

*Comtes de
Prouence.*

*Duchez iointz
à la couronne*

neant cōprer? certes ie laisse cela au iugement des Italiés, qui ont assez notice par les anciennes hystoires de Tite Liue, de Saluste, & d'autres qui en ont escrit des grans guerres, que les Gaulois qui tenoient le país que lon appelle à present Lombardie, & les Liguriens pareillement qui contenoient Gennes & ses deux riuieres, & aussi les montaignes de l'Apennin, & le país qui est à la descente d'icelles, iusques à la riuiere du Pao, ont fait cōtre les Romains mesmes. Les Lóbars aussi qui apres vindrent occuper la plus-part dudict país, quels dommages firent-ils par tout l'Italie? certes il en appert assez, par ce que Blonde en ses decades, & Platine en la vie des Papes, & aucuns autres modernes en ont escrit apres plusieurs anciés: & certainemēt ils eussent occupé la plus-part d'Italie, si les Roys de Frâce, Pepin & Charles le grand ne les eussent vaincuz & deffaiets. Au regard des Milannois, & de ce qu'ils ont fait depuis que lesdicts Roys de Lombardie furent chafsez, & qu'ils ont esté subiects à l'Empire de Rome, tant sous les gouuerneurs cōme apres sous les Ducz iusques à nostre temps, sicomme François Merula, tresdiligemment l'a escrit en ses hystoires, il appert que leur puisšace a esté tousiours espouventable à toute l'Italie, & y a encores des apparences tres-euidentes. Et pareillement la cité & Seigneurie de Gennes, combien de terres, de citez & de prouinces a elle subiugué, tant en Italie qu'en Asie & en Affrique, & tant par mer que par terre? Et finablement en quelle extremité reduisit-elle la tresriche & trespuisšate cité de Ve-

*Gaulois
transalpins.*

Lombards.

Milannois.

*François
Merula.*

*La puissance
de Gennes.*

nise? Il n'y a celuy en Italie qui ne le sçache, car ce n'a pas esté longuement auant nostre temps, parquoy lon peut bien aisément congnoistre quel pouuoir a le Roy Loys (dont nous parlós) en Italie à present, ayant ces deux si puissantes seigneuries si voisines de France. Et aussi de combien la puissance & renommee de France est acreuë par la conqueste desdictes seigneuries, car Gennes & ses deux riuieres qui se viennent ioindre à la mer de Prouence & de Languedoc, avecques l'armee de mer qu'il a dessus, & la crainte de son nom redēt toute celle mer mediterrænee, tāt du costé de Rome & de Naples, qu'aussi de Sicile, d'Espagne & de Barbarie, seure & tranquille à ses amis: dangereuse & trouble à ses ennemis. Et du costé de la mer Occæane, les pais de Bretagne, de Poictou, de Normãdie & de Picardie, qui sont à la lisiere de ladicte mer, sont soubz l'obeissãce dudict Roy Loys, lequel à present y met grãs carraques, galeres & autres nauires de guerre, bië armées & equippees, qui seront prests à tous affaires, Parquoy il ne faict à doubter qu'icelui Roy ne soit plus puissant & mieux pourueu en toutes lesdictes deux mers, soit pour assaillir ou pour deffendre, que iamais Roy qui fust en France, & que nul autre Prince ne seigneurie du môde. Et au regard de sa puissance par terre, i'en ay assez dict dessus. Mais si nous voulons considerer la puissance des

*Grandeur de,
Loys xij. vers
les estrangiers.*

*Alliances de
Roy Loys xij.*

le besoin y seroit. Certes ie cuide qu'il donneroit loy à tout le remanant du monde: car sans nōmer les Roys d'Angleterre, d'Arragon, de Secile, de Hongrie & Dannemarc, avecques lesquels il a bonne amitié & alliance, il y a le Roy d'Escosse Jacques, qui est trespuissant & plus de grand nombre d'hommes hardis & vaillans que de reuenu, avecques laquelle nation, les François ont si ancienne amitié & aliance, que de quatre cens archers qui sont commis à la garde du corps du Roy, il en y a cent de ladicte nation qui sont les plus prochains de sa personne, & la nuit ont les clefs du logis où il couche. Il en y a au surplus cent lances entieres, & deux cens archers de ladicte nation, sans plusieurs qui sont separez par les compagnies, & par si long temps qu'ils ont seruy en France, iamais ne s'est trouué aucun d'eux qui ayt commis ne faiect faute contre les Roys & leur estat, & par ainsi ils s'en peuuent seruir tout ainsi que de leurs subiects propres. Et leur dict Roy mesme l'annee passée, entendāt le bruit qui estoit de la guerre d'Italie enuoya vers nostre-dict Roy Loys, soy offrir le venir seruir & secourir avec x ou xx. mille cōbatans, & plus grad nōbre si besoin estoit. Et le semblable offie fist le Roy de Dannemarc. Reste à parler des Princes qui sont deça la mer & voisins du royaume, dōt nostre-dict roy Loys peut disposer comme dict est, entre lesquels le plus puissant est le Duc de Sauoye, lequel est tant conioinct à la courōne de France, & mesmement audict Roy Loys, d'amitié, d'aliance, de parerage & d'affinité, qu'il a tousiours employé,

Ancienne amitié des François & Escossois.

Gardes du corps.

Duc de Sauoye.

& seroit pour l'aduenit en tout tēps prest d'employer tous ses païs & subiects, tant deça les môts en Gaule, que dela en Italie, pour le seruice dudit Seigneur, qui pourroit grandemēt seruir & profiter audict Seigneur, tant pour la grande estente & bonté de ses païs, & grand nombre de ses subiects, comme aussi pour ce qu'il tient presque tous les passages des Alpes, par lesquels les François, Espagnols, Anglois & autres peuples occidentaux, & vne partie des Allemans peuuent auoir entree en Italie. Il est pareillemēt voisin aux Suysses, & à la Côté de Bourgogne, & de tous les autres costez enuironné des terres & Seigneuries du Roy: c'est à sçauoir du costé de Gaule des païs du Daulphiné, Lyōnois & du Duché de Bourgogne, & du costé d'Italie, du duché de Milan, & de la Seigneurie de Génes. Et si a oultre ce, la cité de Nice avec son Côté qui est entre la riuere Occidentale de Gennes & la Prouēce. Il y auoit au surplus le Duc de Lorraine, que les siens appelloient Roy de Sicile, lequel estoit cōioinct de semblable amitié, cōfederation & obseruāce à la courōne de France & audict Roy Loys: mais d'auātage estoit sō vassal & subiect à cause du duché de Bar, & de plusieurs autres terres qu'il tenoit en Frāce. Lequel par son sens & vaillance estoit pour faire de grās seruices en Frāce, mais la mort cruelle depuis qu'auons cecy commencé à escrire, & de ce mois present, le nous a soudainement tollu, dont tous bons Princes & nobles hōmes doiuent auoir grād regret, mais il a laissé monsieur Antoine son aîné fils & successeur audict Duché, plein de ver-

*Comte de
Nice.*

*Duc de Lor-
raine.*

*Duché de
Bar velene
du Roy.*

*Le Duc An-
toine de
Lorraine,*

ru & de noble cueur autāt que son aage peut porter, lequel n'est pas pour degenerer de l'amour & deuotion de son pere, enuers ladicte couronne de France, car il y a esté nourry, & est encores en la maison dudict roy Loys, en la mesme amour & charité q̄ les autres Princes du sang. Et sicōme le Duché de Lorraine & autres terres d'iceluy Duc sont en grāde seureté pour l'amitié qu'il a avec ledict roy Loys, tout ainsi fortifient grandement le royaume de France, car elles sont assises entre le pays de Chāpagne appartenāt audict seigneur, & le pays d'Allemagne, qui est deça le Rhin du costé de Gaule, biē garnies de bōnes villes & fortes places: entre lesquelles est la ville de Nancy assez renommée, pour la mort & deffaicte du Duc Charles de Bourgōgne. Au regard du Duc de Gueldres ie n'en vueil dire autre chose, fors qu'il tient sondict Duché par le moien & à la faueur dudict Roy Loys, & a de luy cōduicte de gésd'armes & grosse pēson. Parquoy n'est à doubter qu'iceluy Roy ne s'en puisse seruir cōme des Princes de son sang & de son royaume. Et si n'est pas des moindres d'Allemagne, car outre la vertu & hardiesse de sa personne, les pays sont sur les riuieres du Rhin, de la Meuse, de Moselle & autres deux ou trois du costé qu'elles entrēt en la mer Occeane, & si a sur les dictes riuieres des places fortes, par lesquelles il peut empēscher le passage aux Allemans, de nauiguer en ladicte mer, & aux peuples & pays maritimes de nauiguer cōtrement. Et nō pas moins est affectionné aux François & audict Roy Loys, Messire Ara^l J de la Marche, à present Euesque

*Duc de
Gueldres.*

& Prince du Liege. Car par son moyen il a non pas tant seulement obtenu ledict Euesché, mais *l'Euesque du Liege.* encores l'a fait pouruoir de l'Euesché de Chartres, qui est l'un des bons de France, & luy estant encores en moindre estat, luy auoit fait auoir d'autres moindres benefices. Parquoy estant homme noble de cœur & de lignee, n'est à doubter qu'il vst d'ingratitude enuers ledict seigneur. Aussi le peuple & pays Liegeois a tousiours esté deuot de la courone de France. D'autre part mesme Robert de la Marche frere germain dudict *Robert de la Marche.* Euesque, est pensionnaire dudict seigneur, & a charge de genl'armes de luy, & oultre ce, l'a fait n'aguerez cheualier de son ordre, qui est le plus grand honneur qu'il luy peust faire. Et si est ledit Euesque des plus puissans princes ecclesiastiques d'Allemagne, tant pour la grandeur & opulence de sa cité, la bonté & fertilité de ses pays, qu'aussi pour la multitude & hardiesse de ses subiects : & gist son pays entre l'Allemagne, les pays de Flandres, de Hollande, de Brabant & de France. Et certainement les alliances que i'ay cy declarees que le Roy & le royaume de France ont a present, sont de telle sorte, que quand bien ledict royaume seroit foulé & gasté, facillemēt ils le pourroient resouldre & remonter : mais iceluy estant en sa force & vigueur, & ioignant les forces & puissance de sesdicts alliez, comme il pourroit faire, il n'est entreprinse si grande qui ne luy fust aisee & facile. Mais il y a oultre plus les princes & puissances d'Italie, dont aucuns luy paient tribut, pour estre gardez & preseruez par luy : les

autres prennent soulde de luy, & sont ses seruiteurs & pensionnaires. Mais generally il n'y a celuy qui ne quiere & pourchasse son amitié, & ne s'estudie del'entretenir & meriter. Car premierement tant que touche nostre saint pere le Pape, il y a eu tousiours & aura entre eux tel amour, charité & obseruance que doit estre entre pere & fils. Avec le Roy Catholique d'Arragon, qui tient maintenant les roiaumes des deux Siciles, il y a pareillement amitié & alliance perpetuelle, confermee par affinité comme dict a esté. Au regard des Florentins c'est de toute ancienneté qu'ils sont deuots de la couronne de France, dont aussi ils ont receu maints benefices, & mesmes ont esté preseruez par cestuy cy, côme dessus a esté dict. Les autres seigneuries d'Italie viuent en paix & en repos sous la seurété & garde d'iceluy Roy: mesmement le marquis de Mantouë, lequel est son capitaine, & a pension & conduicte de gens-d'armes de luy, & outreplus est cheualier de son ordre. Mais sur tous les autres est plus astringé & obligé le marquis de Montferrat pour plusieurs grans biens & demonstration d'amitié, qu'iceluy seigneur luy à faits: car outre ce que i'ay dit auoir esté fait au Marquis de Matouë, que semblablement a esté fait à cestuy cy, estant iceluy Marquis demeuré en bas aage, priné de pere & de mere, il a prins la charge de ses affaires & de sa personne, non point pat auctorité, car il ne le pretend pas estre son subiect: mais par ancienne amitié, & par vraie bonté & paternelle affection, tout ainsi que s'il eust esté son propre fils, & a-

*Amitié du
Roy Loys aux
autres prin-
ces.*

Florentins.

*Marquis de
Mantouë.*

*Marquis de
Montferrat.*

pres qu'il a esté en aage suffisant luy à baillé en mariage madamoiselle Anne d'Alençon sa prochaine parente, de laquelle par ses vertus, beauté & bonne grace, estant du sang royal de France en si prochain degré, le plus grand prince des Chrestiens eust esté bien honoré & accompagné. Et si fist l'esté passé les nopces en si grand triumphe & appareil, qu'à peine le pourroit faire plus grand aux nopces de sa fille. Parquoy éstât iceluy Marquis si grandement honoré & bien traicté par ledict seigneur, & conioinct par affinité cōme dict est, ne fait à doubter qu'il n'expose en tous temps sa personne, & tout sō pouuoir pour le seruice d'iceluy seigneur, & pourtant qu'il a ses pays & seigneuries entre la riuiere du Pao & celle du Tauier, & vne partie aux Lengues, qui sont entre les mts Appennins deuers Gēnes & Sauōne il peut grandement faire du seruice audict seigneur aux affaires de Milan & de Gennes. Estant adoncques le Roy Loys si grandemēt fortifié de tous costes, tant de ses propres forces & de ses pays & subiects, que de ses voisins, amis & alliez, qui est au iourd'huy le prince qui se presume acompareger à luy, soit de puissance, de gloire, ou de prosperité? Certes tant que touche les princes Chrestiens ie suis certain qu'il n'y a celuy qui ne s'estime beaucoup moindre en toutes lesdictes choses. Et non sans cause le roy des Romains Maximilian a dict plusieurs fois en soi iouât, que s'il estoit Dieu & il auoit plusieurs enfans, l'aisné il le feroit Dieu apres lui, mais le second il le feroit roy de France, congnoissant que c'est le plus glorieux & le plus

Apophthegme de Maximilian.

puissant prince du monde. Mais encores des infideles dont nous auons la cōgnoissance, il y a trop grande difference: car si lon veut parler du grand Turc, qui est le plus puissant de terre, de reuenu, & de gens de guerre que lon sçache, certainemēt sa puissance ne fait à comparer à celle de nostre Roy, pour autant que là où sa seigneurie est polirique & douce, & que ses subiects l'aiment & honorēt quasi comme Dieu en terre, & qu'ils aimeroient autant à peu pres perdre leurs biens & leurs vies que chāger de seigneur. La puissance du Turc est tyrannique & violente, car il traicte ses subiects comme serfs & esclaués, mesmement les Grecs & autres Chrestiens qu'il occupe & tyrannise par force: Si n'a plus grās ennemys en tout le monde que ceux là, ne qui tant desire sa ruine & destruction, ainsi que lon peut clairement apperceuoir, quand le Roy Charles dernier conquist le royaume de Naples, car desia toute la Grece estoit esmeuë, attendant & esperāt sa venuë, & les Turcs mesmes qui là estoient en garnison achemoient les chappeaux dōt les Grecs s'accoustrent, à si haut pris que bien estoit heureux qui en auoit à vendre, esperans par ce moyen euader la fureur des François, soy feignans estre Grecs, dont eust esté dès lors la conqueste bien aisée si ledict Roy Charles l'eust voulu entreprendre: mais nostre sauueur & redempteur qui par sa diuine prouidence fait toutes choses à temps & par raison infallible, a reserué celle cōqueste en autre saison qui mieux se pourra paracheuer & mettre à fin. Et d'autre part nostre roy se sert de princes & nobles hom-

*Les Turcs
craignent les
François.*

mes, qui plus cher aymeroient mourir vertueusement que faillir à leur deuoir, loiauté & honneur. Là où ledit Turc n'a en son seruice gueres autres gens que Chrestiens reniez, esclaves & gés de vile condition, qui ont esté par la plus part prins par force & contrainte en leur ieune aage des Chrestiens, & nourris en la loy & à la gendarmerie dudict Turc. Parquoy sçachant qu'ils sont extraicts des Chrestiens, & non aians dudict Turc sinon la foulde, facilement quand surniendroit vn prince Chrestien qui plus grans biens leur promettrait, abandonneroyent leurdict tyran pour remettre leurs parens & pays & eux mesmes en liberté. Aussi n'a ledict Turc fortes citez, villes ne chasteaux que bien peu, car soy confiant de la force de ses gens de guerre, & soy defiant de ses peuples, a retenu vn bien petit nombre de villes & de chasteaux aux frontieres, ou autres lieux opportuns, qu'il a fortifiees & garnies de ses gés & les autres routes a destruietes ou despourueues de toutes fortifications. Parquoy sil auoit perdu vne bataille ou deux au plus, seroit contraint sil estoit d'icelles eschappé, soy retirer en ses montaignes de Natolie, qui est la Turquie, & abandonner les Empires, roiaumes & toutes les terres & prouinces qu'il & ses predecesseurs ont acquis en grand nombre, car tous les habitans se tourneroyent cõtre luy. Là où il seroit besoing pour conquerte le roiaume de France quãd bien il n'y auroit armee suffisante pour resister aux champs, prendre par siege & par force toutes les villes & places fortes, dont il en y a auourd'huy

si grand nombre qu'à peine y suffiroit la vie d'un homme, & si auroit plus à faire à les garder apres, qu'il n'auroit eu à les prendre. Ainsi que les Anglois experimenterent au temps du Roy Charles septiesme, au grand dommage du royaume, mais plus au leur: ainsi qu'a esté dict dessus Et mesmes on l'aperçoit bié du temps du Roy Charles huitiesme quand le Roy Henry d'Angleterre à present regnant descendit en personne avec vne bié grosse armee à Calais: là où autrefois les Anglois souloient en peu de temps courir & gaster un grand país, furent arrestez au siege de la premiere ville qu'ils trouuerét, c'est assauoir de Boulogne sur la mer, qui est l'une des moindres de ce royaume, tellement qu'ils ne peuvent ne la prendre ne passer outre, dont apres s'en ensuiuit l'apoinctement. Je ne m'estendray plus à parler des autres princes orientaux, car tant que touche le Soudan, qui est le plus puissant apres le Turc de tous les autres, pourtant qu'il domine toute la Sirie, & la plus grand partie d'Egypte, & d'Arabie, il ne faiét à doubter qu'il ne soit encores plus hay de ses subiects que ledict Turc. Aussi n'a il à beaucoup pres si grand reuenu ne si grand nombre de gens de guerre, & n'occupe pas tant de pays ne si bon. Au regard des autres princes, tyrans & peuples d'Asie, qui nous sont presque incogneus, ils ont tousiours esté estimez gens effeminez & imbeciles, ainsi qu'il appet clairement par le voiage de Cyrus en Perse qu'a descrit Xenophon, lequel i'ay nagueres trãsslaté en François, & apres par les conquestes d'Alexandre de

Mace

Calais. 12

Boulogne.

Xenophon.
traduit par
l'auteur.

Macedoine & successiuemēt de Pompee le grād. Et finablēment par la nouvelle nauigation que les Espagnols ont faict en leuant. Toutes lesquelles choses que i'ay cy dessus recitēes de la puissance & felicitē du roy Loys, & de son regne plus auant par aduenture qu'il n'estoit mestier à mon propos, & certainement quen'auoye entrepris du coimmencement, ie ne les ay pourtant cōmemorees & declarees sans cause, mais à celle fin que tous les autres princes & peuples Chrestiens entendent que Dieu leur a en ce temps octroyé & offert l'occasion & le moien bien aisez & faciles pour exaucer la foy Chrestienne, & pour exterminer la superstition Mahumetique, & triūpher des ennemis de Iesus-Christ nostre sauueur, car le Roy de France c'est le prince seul que celle nation craint, & qu'ils attendent par leurs propheties deuoit exterminer leur loy, & venger les outrages qu'ils ont faicts aux Chrestiens. A ceste cause ils appellent généralement les Chrestiens francs, comme si tous estoient François, pourtant que c'est la nation qui tousiours les a espouuētez, & endommagez, mais encores à present plus les espouante la grandeur, la puissance, la renommee, & la felicitē de nostre roy Loys. Et mesmement congnoissans que par son moien la Chrestienté est presque toute en paix. Car tant que touche l'Italie estant par ses armes expulsez les tyrans, & les ambitieux, & conuoiteux reprimez, par la crainte de sa puissance & sa iustice, elle est maintenant en repos sans aucun bruiēt de guerre, qui estoit autresfois la maistresse des autres prouinces, &

*Les Turcs
nommēt tous
Chrestiens
François.*

*Italie en
paix.*

Espagne.

pour faire toutes entreprises soit par mer ou par terre, est tresaccomodee & disposee. L'Espagne aussi aiant obtenu la paix dudict Roy Loys, & estant au surplus euacuee de guerres intestines & domestiques, accoustumee aux victoires Barbariques, & des nations Affricaines est toute disposee à exterminer les Mahumetains: & pareillemēt les

Anglois.

Anglois qui sont gens hardis, & aiant à present paix & amitié avec les François, & par les sens bellicieux & prudence de leur Roy Henry estans exemptez de toutes guerres & de toutes seditiōs, y sont enclinz, & leurdict Roy, soit par diuine inspiration ou par la hauteſſe de son cœur, & par la deuotion qu'il a à la religion chrestienne en sollicite les autres princes. Aussi le Roy d'Escoſſe qui

Roy d'Escoſſe.

est son prochain voisin, prince grand, & puissant, non pas moindre de cœur & de corps que de subiects, s'est astraint par veu à ceste expedirion & entreprinſe, & a desia ses nauires presque equippees. Des Hongres, Boēmes & Pollaques ne faut parler, car tāt pour ce qu'ils sont voisins, & qu'ils ont receus dommages innumerables de celle nation, n'attendent autre chose que l'aide des autres Princes catholiques. Et les pauvres Grecs & autres nations de chrestiens innumerables, qui ont ia si long temps enduré le seruage, & la tyrannie de ce grand ennemy de nostre foy, le Turc, sous ceste confiance, n'ont autre attente n'autre recōfort que de ceste entreprinſe, à laquelle seroit

Rhodes.

tresopportune l'Isle & la religiō de Rhoddes, qui est si prochaine aux terres du Turc, & par mer n'est pas loingtaine à celles du Soudan, tresbien

garnie de bons cheualiers & combatās, qui n'ont autre exercice que de guerrier lesdicts mescreans, aussi sont ils fondez sur cela Et mesmement en ce temps pourroient faire de grans choses, ayant pour chef monseigneur Mery d'Amboise, homme plein de sens & de vertu, & qui rien tant ne desire, cōme de se trouuer en personne en ceste entreprinse, & d'exposer les forces & richesses de sadicte religion, qui ne sont pas petites, ensemble sa vie au seruice de Iesuf-Christ: à quoi d'ausant plus est aimé, qu'il voit sa tresnoble maison si exaucée par le sens & cōduicte de monsieur le Legat de France son frere, & par la hardiesse & renomée de monseigneur de Chaumont grād maistre, mareschal, & admiral de France son nepueu, qu'il semble ne rester pour le comble de sa gloire, fors ceste entreprinse: à laquelle le sens & l'auctorité dudiect Legat, le desir & la suyte dudiect grand maistre de Rhodes, la hardiesse & cōduicte dudiect seigneur de Chaumont sous l'enseigne, faueur & auenue dudiect roy Loys, pourroient grandement seruir, & espere que seruiront: & d'autre part lesdicts ennemis de nostre foy, tant par leurs diuisions & intestines seditiōs, que par autres guerres sont grandemēt extenuiez: & si est apparēt par l'estat en quoy ils sont à present qu'ils en auront beaucoup plus largement, lesquelles choses pour neant la prouidence diuine eust en ceste saison, toutes ensemble accumulées, & au surplus preserué lediect roy Loys (abandonné de tout l'humain subside) non pas de maladie, mais de mort euidente s'ils n'entendoit par son moyen deliurer son sainctuaire. & les

Mery d'Amboise.

Monsieur de Chaumont.

uez entre eux. Laquelle esperons estre perdurable au grand bien de toute la religion Chrestienne, si Dieu leur donne santé & prosperité, ce que doiuent bien desirer tous peuples Chrestiés, mesmement dudit roy Loys, car tous en ont profit, poutant qu'il donne & pourchasse à ses subiects repos, & aux autres Chrestiens paix, aux ennemys de Iesul-Christ crainte & terreur. Lequel par sa grace le vueille garder & preseruer à nous & à nostre posterité, à la louange de son nom à l'augmentation de sa foy, au bié de toute la Chrestienté, & à la gloire & honneur de la nation François: Et donner prosperité & accroissement de toutes choses à luy & à la chose publique & à nous (ou pour dire & en plus briefs mots) à luy seul, duquel depend le bien & le repos de la chose publique & le nostre.

Fin de l'Histoire du Roys Loys douziesme de ce nom, composee par messire Claude de Seissel
Ambassadeur, & maistre des Requestes
dudit Seigneur, apres Euesque
de Marseille, & depuis Archeuesque de Turin.

1558.

